

LA GRANDE QUESTION DU JOUR

LA
LIBERTÉ

PAR
M^{GR} DE SÉGUR

DOUZIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR
112, RUE DE RENNES, 112

—
1885

AU LECTEUR

Je dédie cet opuscule à tous les esprits honnêtes qui aiment la vérité et qui la cherchent sincèrement. Je ne l'ai point fait pour les gens passionnés, pour les hommes de partis. Il s'adresse uniquement aux chrétiens dévoués de cœur à l'Eglise et qu'une étude un peu approfondie de ces difficiles matières préservera plus efficacement des erreurs qui ont cours aujourd'hui.

Cet opuscule est un petit préservatif, tonique et fortifiant, contre l'épidémie qui atteint tant d'esprits d'ailleurs honnêtes. C'est une exposition de doctrine très-simple, et, si je ne m'abuse, tout à fait conforme à la saine théologie et à l'esprit de l'Eglise. Comme la question de la liberté touche à tout, et comme notre temps a vu naître, à son sujet, une foule de théories non moins erronées que dangereuses, il me semble très-important d'avoir, sur ce point de doctrine, de solides principes et des lumières précises. C'est là ce que j'ai tâché de résumer en ces quelques pages. Elles auraient pu être écrites il y a trente ou quarante ans; mais comme la vérité est de tous les temps, la vérité sur la liberté est bonne à dire aujourd'hui comme hier, comme

avant-hier; au dix-neuvième siècle comme au moyen âge.

Tout le monde croit connaître la question de la *liberté*; au moins, tout le monde en parle. Est-ce parce qu'on l'a étudiée? Hélas! on n'en parle que parce que tout le monde en parle, et parce que, de nos jours surtout, on ne peut guère n'en pas parler. De longues études, des discussions très-sérieuses, m'ont convaincu que, parmi ceux-là même qui en parlent le plus, il y en a bien peu qui se donnent la peine d'approfondir ce grave sujet. Pour moi, sans me flatter d'avoir levé toutes les difficultés, je puis du moins me rendre le témoignage d'avoir cherché la vérité avec grand amour et sans parti pris, et d'apporter ici aux difficultés qui se présentent ordinairement une solution capable de satisfaire et la foi et la raison.

Je demande au lecteur sa bienveillance et son attention la plus sérieuse; et, au bon DIEU, sa meilleure bénédiction pour le cher lecteur et pour le pauvre auteur.

2 février 1869, en la fête de la Purification de la Très-Sainte Vierge.

LA LIBERTÉ .

I

Sur quel terrain il est nécessaire de porter et de maintenir notre discussion.

Avant tout, il faut bien s'entendre. Nulle part peut-être, il ne se rencontre autant de malentendus, que dans les discussions relatives à la liberté.

Parlons-nous de la liberté à des rationalistes, à des libres-penseurs? ou bien, est-ce entre chrétiens, entre catholiques que se traite la question? la discussion devra être tout autre; car, chez le libre-penseur, le mot de liberté n'a pas du tout le même sens que chez le catholique. Dès lors, point de base commune; impossible de raisonner.

Le libre-penseur porte et maintient la discussion sur le terrain de la simple raison et de l'ordre naturel; et franchement, on ne peut lui

demander autre chose. Le catholique, au contraire, unit nécessairement la lumière de la foi à celle de la raison, l'ordre surnaturel à l'ordre naturel; or, ni la foi, ni l'ordre surnaturel ne font autorité pour son adversaire. Il n'y a pas moyen de s'entendre, et c'est ce qui arrive dans les débats publics auxquels nous assistons depuis bientôt un siècle.

Qu'on le sache bien : la grande question de la liberté, telle du moins qu'elle est posée dans le monde moderne, est une question essentiellement relative, qui ne peut se résoudre directement et par elle-même. Pourquoi cela ? Parce qu'elle est subordonnée à la solution d'un autre problème encore plus fondamental, à savoir la connaissance certaine de la vraie destinée de l'homme et de la société. Avant tout, il faut examiner et résoudre cette question-là ; sans quoi on bâtit sur le sable, on attelle la charrue devant les bœufs, on tente l'impossible.

Or, personne ne le contestera, la religion chrétienne apporte au monde, sur le problème de la destinée de l'homme et de la société, une solution très-précise, très-catégorique et très-absolue ; solution telle que si elle est vraie, elle est seule vraie.

Donc, avant de discuter sur la liberté avec qui que ce soit, il faut s'enquérir si celui à qui l'on parle est catholique ou non. S'il l'est, la

discussion peut commencer à coup sûr ; et, si de part et d'autre on est sincère, on pourra bientôt s'entendre. S'il ne l'est pas, il faudra, si l'on ne veut perdre son temps et sa peine, lui prouver préalablement les trois grandes vérités qui portent l'homme et le monde : l'existence d'un DIEU personnel, Créateur et Providence ; le fait divin de la révélation, et principalement, la divinité de JÉSUS-CHRIST ; la mission divine de l'Église catholique et l'autorité doctrinale du Souverain-Pontife, Vicaire du Christ et chef de l'Église. Tant que vous n'aurez point amené votre contradicteur sur le terrain de la vérité catholique, vous n'aurez rien fait, et toute discussion logique, sérieuse et fructueuse sur la liberté, demeure impossible. Le seul succès que vous pourrez avoir auprès de lui sera un succès d'estime ; vous pourrez facilement, s'il est loyal, lui faire avouer que vous êtes parfaitement logique, et que vos conclusions sont non-seulement raisonnables, mais vraies et seules pratiques si (ce qu'il n'admet pas) l'Église catholique est vraiment l'Envoyée de DIEU au milieu des hommes. Mais ce succès ne touche en rien le fond même de la discussion.

Dans ce petit travail, c'est donc sur le terrain catholique que nous nous plaçons. Nous parlons entre chrétiens, et nous supposons absolument démontrées comme vérité évidente

comme point de départ indiscutable, l'autorité enseignante du Saint-Siège et l'obéissance pleine et entière due à tous les enseignements de l'Église.

Que si le lecteur ne veut point dès l'abord accepter cette base, je lui demande de fermer un livre qui ne s'adresse point à lui et dont il ne peut encore porter la doctrine. S'il est de bonne foi, s'il cherche sincèrement la vérité sur la liberté, qu'il aille trouver d'abord quelque prêtre distingué, quelque docte théologien; qu'il lui demande, avec droiture et simplicité, les preuves si lumineuses des trois grandes vérités que nous venons de dire¹; à cette enquête et à ce travail de son esprit, qu'il joigne la prière, pour obtenir la grâce de la foi; et, quand il sera devenu catholique, qu'il vienne à nous, qu'il prenne, qu'il lise et qu'il conclue. Rien de plus raisonnable, ce nous semble; rien de plus logique.

¹ J'oserais lui recommander en particulier la lecture réfléchie de *l'Art de croire et des Études philosophiques sur le christianisme*, par M. Auguste Nicolas.

II

**Des divers sens du mot LIBERTÉ; et d'abord,
du LIBRE ARBITRE.**

Afin de prévenir toute confusion, distinguons d'abord les divers sens que l'on peut donner à cette grande parole : *la liberté*.

Il y en a trois, très-distincts. La liberté, c'est d'abord la puissance radicale de choisir ; puis, c'est l'exercice de cette puissance, l'acte de l'être intelligent et libre qui choisit ; enfin, c'est l'état où il se trouve, lorsque ceux qui l'entourent lui facilitent l'exercice de sa volonté, ou du moins, lorsqu'ils n'y apportent point d'entraves.

Dans le premier sens, la liberté s'appelle plus directement *le libre arbitre*. Toute créature intelligente est douée du libre arbitre, et c'est par là que les Anges et les hommes se distinguent des bêtes et des machines ¹ ; c'est le libre arbitre qui les rend capables de mériter et de démeriter de faire le bien et de faire le mal. Nier

¹ Les bêtes *choisissent*, il est vrai ; mais elles ne sont pas guidées dans leur choix par l'intelligence ; elles ne font que suivre tout un ensemble d'instincts, c'est-à-dire d'impulsions involontaires, non raisonnées, que le bon Dieu met en elles pour leur faire accomplir leur destinée et pourvoir à leur conservation, à leur reproduction et à leur bien-être.

le libre arbitre, c'est nier tout l'ordre moral ; c'est tomber dans le fatalisme ou dans le matérialisme.

La plupart des hérésies ont attaqué le libre arbitre ; Luther, entre autres, a composé un traité spécial, intitulé *De servo arbitrio*, pour démontrer à sa façon que la grâce divine nous enlevait le libre arbitre. Il fut suivi dans cette voie insensée par Calvin et par l'école janséniste. Nos panthéistes modernes en sont tous là, du moins en théorie. Le sens commun, la conscience et la foi s'unissent pour les confondre.

Nulle créature au monde ne peut nous enlever le libre arbitre. Nous pouvons le perdre : oui, sans doute ; mais alors nous ne sommes plus des hommes, des êtres raisonnables et responsables. Tels sont, entre autres, les pauvres fous, les idiots, les imbéciles. La terreur peut jusqu'à un certain point paralyser momentanément notre libre arbitre. Les passions et l'ignorance peuvent le diminuer, l'altérer, l'éteindre, sans toutefois le détruire tout à fait.

En ce monde, à cause de l'état d'épreuve qui est un état d'imperfection, notre libre arbitre est essentiellement imparfait ; et de cette imperfection découle la possibilité de faillir et de pécher. Dans le ciel, notre libre arbitre sera plein et parfait : notre intelligence sera si totalement éclairée, notre volonté si complètement

fixée dans le bien et dans l'amour, que, tout en choisissant volontairement le vrai et le bien, nous serons, comme les Anges et les Saints, dans l'heureuse impossibilité de faillir. Durant leur vie mortelle, JÉSUS et MARIE avaient la plénitude de leur libre arbitre, bien qu'ils fussent impeccables, l'un par nature, l'autre par grâce ; ils n'étaient pas, en effet, comme nous, dans un état *d'épreuve*, mais simplement *in via*, en voyage sur le chemin du ciel. Ils ne pouvaient pécher ; ils choisissaient volontairement et librement le bien et même le plus parfait, sans y être nécessités par rien ni par personne, uniquement parce qu'ils le voulaient.

Notre libre arbitre, à nous autres enfants d'Adam pécheur, n'a pas et ne peut avoir cette perfection. Dans l'état d'innocence, le libre arbitre de notre premier père était beaucoup plus parfait que le nôtre ; car Adam n'était pas, comme nous, « *vulneratus in naturalibus*, blessé dans ses facultés naturelles, » selon la belle expression du Concile de Trente ; tout incliné au bien, il pouvait cependant faillir. Et chacun sait comment il a failli.

Tel est le résumé de la doctrine de l'Église touchant la liberté contemplée dans sa racine, qui est le libre arbitre.

III

De la liberté contemplée dans son second sens, c'est-à-dire dans l'exercice intérieur du libre arbitre.

Dans le second sens, la liberté est le libre arbitre, non plus seulement en puissance, mais en acte; ce n'est plus seulement l'arbre, c'est le fruit; ce n'est plus seulement la faculté de choisir, c'est le choix effectué.

Selon que ce choix a ou n'a pas d'effets extérieurs, selon qu'il reste au fond de la volonté ou qu'il se manifeste au dehors par un acte sensible, la liberté est *intérieure* ou *extérieure*. Ainsi, les bonnes et les mauvaises pensées, les bons et les mauvais désirs, les projets que l'on médite, etc., sont des actes de liberté purement intérieure; au contraire, les paroles qu'on profère, les projets qu'on exprime ou que l'on exécute, toutes les bonnes actions, toutes les mauvaises appartiennent à la liberté extérieure. Le libre arbitre est la racine de l'une et de l'autre.

Les hommes ne peuvent rien sur l'essence de notre liberté intérieure, pas plus que sur notre libre arbitre: personne ne peut m'empêcher de préférer intérieurement le bien au mal, le mal au bien; de croire ou de ne pas croire à l'enseignement de l'Église; d'aimer mon pro-

chain ou de le haïr; en un mot, de penser et de vouloir à ma guise. L'Église elle-même n'étend point sa juridiction jusqu'au for intérieur; « *de internis non judicat,* » comme dit l'axiome du droit.

Ce n'est pas que nous puissions indifféremment et impunément choisir ainsi au fond du cœur le mal, au lieu du bien: non certes. Notre-Seigneur est le souverain Juge de notre âme, comme de toutes choses; et sa loi, promulguée par son Église, oblige la conscience, atteint la volonté jusque dans ce qu'elles ont de plus intime. Mais cette obligation toute spirituelle ne lèse en rien la puissance radicale de choisir; et, devant la vérité et le bien que Dieu nous propose, notre libre arbitre demeure toujours maître de son choix.

La vérité et le bien nous sont à la fois *proposés* et *imposés*: *proposés*, dans le sens que nous venons de dire; *imposés*, en ce sens que si nous avons le *pouvoir* de les repousser, nous n'en avons pas le *droit*. Tout en *pouvant* faire le mal, nous *devons* faire le bien. Quand nous choisissons le mal, nous *abusons* du libre arbitre; quand nous choisissons le bien, nous *en usons* légitimement, et notre liberté, unie à la sainte volonté de Dieu, demeure dans l'ordre, et « *pratique la vérité,* » selon la profonde parole de l'Évangile: *facientes veritatem.*

La grâce du bon DIEU aide, élève, surnaturalise, sanctifie notre liberté, c'est-à-dire l'exercice de notre libre arbitre; bien loin de la détruire, elle l'éclaire, elle la dirige et la fortifie divinement; comme la foi, qui, bien loin d'étouffer ou de paralyser la raison, l'illumine de merveilleuses splendeurs en étendant son horizon jusque dans les cieux. Et, dans le sens opposé, les tentations du démon, les séductions du monde et les suggestions des concupiscences ne peuvent pas davantage détruire notre liberté intérieure : elles attaquent la liberté de notre conscience, sans pouvoir jamais l'entamer malgré nous. Elles peuvent la fatiguer, l'opprimer et même l'altérer dans une mesure; mais l'anéantir, jamais. Pour le mal comme pour le bien, nous demeurons toujours maîtres de l'acte intérieur de notre volonté. S'il en était autrement, notre acte ne serait plus un acte moral; nous cesserions d'être responsables.

Donc, prise dans ce second sens, la liberté est un phénomène purement intérieur, un phénomène de conscience, un acte de pure volonté qu'aucune puissance ne peut entraver; DIEU lui-même, en nous créant intelligents et libres, se contredirait si ses miséricordieuses influences lésaient en nous cette puissance.

Quant à l'exercice extérieur de notre liberté, qui a toujours lieu au milieu des mille et une

créatures qui nous entourent, il nous constitue dans un *état* de liberté qui peut varier à l'infini ; et c'est là le troisième sens du mot *liberté*. Exposons-le brièvement.

IV

De la liberté contemplée dans les conditions extérieures et accidentelles de son développement.

Prise dans ce sens essentiellement relatif, la liberté est le pouvoir de développer extérieurement l'exercice du libre arbitre, relativement à ce qui nous entoure. Ce n'est plus la liberté considérée dans sa racine et dans son essence ; c'est la liberté contemplée par le dehors et dans les conditions extérieures où les sympathies ou les oppositions des créatures viennent modifier son développement légitime. C'est plutôt la condition extérieure et accidentelle de la liberté que la liberté elle-même.

Ainsi, plus je trouve au dehors de facilités à faire ce que je veux, plus je suis *libre* ; plus ma liberté personnelle rencontre d'obstacles au dehors, moins je suis *libre*.

Ces obstacles viennent d'abord des concessions mutuelles qu'exigent nécessairement mes

rapports avec tous ceux qui m'entourent ; puis, de la puissance et de la malice du démon, des pécheurs et du monde. Sur la terre, ma liberté extérieure, plus encore que ma liberté intérieure, est ainsi toujours plus ou moins restreinte, et par conséquent plus ou moins imparfaite : extérieurement comme intérieurement, je ne serai dans un état de liberté parfaite que dans le ciel.

Notre divin Sauveur lui-même s'est soumis à cette oppression extérieure de sa liberté si sainte, si bienfaisante : dans l'exercice de son bon vouloir à l'égard de ses créatures, il a été constamment combattu et par le démon, son ennemi mortel, et par toutes les mauvaises passions, par les ignorances, par les folies de ces pauvres pécheurs pour lesquels il venait se sacrifier ; ils l'ont persécuté, ils l'ont obligé de fuir ; ils ont fini par le lier et par le crucifier. Et son Église, qui est sa continuation à travers les siècles, partage le même sort. Comme Jésus, elle ne peut être forcée dans sa liberté intérieure, mais elle peut l'être, elle l'a toujours été, elle l'est terriblement et le sera toujours dans l'exercice extérieur de ses œuvres de salut et de sanctification. Tant qu'elle sera militante, l'Église sera combattue au dehors dans sa liberté ; comme Jésus et avec Jésus, son Chef adorable, elle n'aura la plénitude de sa

liberté extérieure que lorsqu'elle triomphera avec lui pour toujours.

Tels sont les trois sens, fort distincts quoique unis, du mot *liberté* : la puissance radicale de choisir ; l'exercice de cette puissance, considéré en lui-même ; l'exercice de cette puissance considéré dans les conditions extérieures et accidentelles de son développement.

Ces notions préliminaires sont un peu métaphysiques ; mais elles me semblent indispensables pour bien comprendre le beau et grand sujet qui va faire ici l'objet de notre étude.

V

En quoi la licence diffère de la liberté.

Considérée sous les trois aspects que nous venons d'indiquer, la liberté est bonne en elle-même ; comme la parole, comme la force, comme toutes les puissances que le bon DIEU nous a départies. L'abus que nous pouvons en faire ne saurait leur enlever leur caractère intrinsèque de bonté. Ici, l'abus s'appelle licence ; à l'usage, à l'usage légitime doit seul être donné le beau nom de liberté.

Mais qui déterminera avec une certitude absolue l'abus de l'usage et l'usage de l'abus ?

En d'autres termes, comment distinguer la *licence* de la *liberté*, l'abus de l'usage ?

Saint Thomas, témoin et organe de la tradition catholique non moins que de la saine philosophie, nous donne le secret de cette importante distinction. Il nous dit que c'est *la fin dernière* d'un être raisonnable, individuel ou collectif, qui détermine, en fait de liberté, et l'usage légitime, et l'abus toujours coupable. Et comme, selon l'enseignement infallible de l'Église, la fin de l'homme, de la famille, de la société civile ou religieuse, et en général de toutes les créatures, est l'accomplissement de la volonté de DIEU, le grand Docteur nous donne les éléments certains de la vraie notion de la liberté, intérieure et extérieure, individuelle et sociale, domestique, civile, religieuse.

La liberté, la vraie, la seule vraie liberté, c'est la puissance que possède un être raisonnable de réaliser sa fin dernière, de faire ce qu'il doit faire, d'accomplir sa destinée ; ou, pour parler plus clairement encore, d'accomplir pleinement et en toutes choses la très-sainte volonté de DIEU.

Voilà ce que c'est que la liberté ! La liberté intérieure et spirituelle est la puissance que DIEU nous donne de le connaître, de l'aimer, de le servir ici-bas, d'accomplir aussi parfaitement

que possible ses volontés adorables, d'observer fidèlement sa loi, d'éviter le mal, et, par ce moyen, d'arriver à la vie, à la liberté éternelles. Auteur de la nature, il nous donne le libre arbitre, la raison, la volonté et tout ce qu'il faut pour choisir le bien, de préférence au mal ; auteur de la grâce, il joint à la lumière de la raison les lumières mille fois plus splendides de la foi, à la force de la volonté la force véritablement divine de l'espérance et de l'amour surnaturels. Outre cela, il daigne nous donner incessamment ces secours que la théologie appelle *grâces actuelles* ; et, ainsi armés de pied en cap, nous pouvons et nous devons combattre le bon combat, vivre saintement, mériter et gagner le ciel.

La liberté extérieure est l'état où DIEU veut que nous soyons, quant à l'exercice extérieur de notre vraie liberté, c'est-à-dire de l'accomplissement de sa très-sainte volonté ; et par conséquent c'est l'état où doivent nous mettre ou nous maintenir toutes les créatures, et surtout celles qui sont revêtues de l'autorité. Toute créature, quelle qu'elle soit, par cela seul qu'elle est créature de DIEU, doit respecter une puissance qui s'exerce pour la gloire de DIEU et pour l'accomplissement de sa loi. Attenter à la liberté d'un être quelconque, c'est commettre une sorte de sacrilège ; c'est s'opposer à DIEU.

c'est se révolter contre la loi de DIEU, contre la volonté de DIEU.

On voit dès lors ce que c'est que la *licence*. Dans l'ordre spirituel et personnel, la licence, c'est le péché; c'est l'abus détestable, plus ou moins coupable selon les circonstances, de la puissance que DIEU nous donne d'être nous-mêmes les artisans de notre sainteté et de notre bonheur, et de réaliser par nous-mêmes notre destinée magnifique, avec la dignité et la souveraineté qui conviennent à des êtres raisonnables, à des enfants de DIEU, à des chrétiens.

Dans l'ordre extérieur et public, la licence est la violation non moins détestable de la volonté de DIEU, qui ordonne que le bien soit favorisé, protégé, encouragé par tous et en toutes choses; qui ordonne que le mal soit prévenu, réprimé et poursuivi, aussi parfaitement que le comporte l'infirmité de la vie présente.

Dans l'ordre spirituel et personnel, la licence, c'est le mal préféré au bien, par un acte volontaire; dans l'ordre public et extérieur, la licence, c'est la tolérance du mal qu'on peut empêcher; c'est la sympathie et la protection accordées au mal, contre la volonté divine.

La liberté, c'est donc l'ordre, la vérité, le bien, la paix, le bonheur; et la licence est le désordre, l'illusion, le mensonge, le mal, la ruine. La liberté est absolument et essentiellement

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Veillez consulter la dernière page de ce document pour des détails supplémentaires.

sainte; elle vient de DIEU, elle est pour DIEU, elle mène à DIEU : la licence est absolument et essentiellement mauvaise; elle vient du démon, père du péché; elle détourne de DIEU; elle déshonore et perd ceux qui s'y abandonnent. Chez Satan, la licence a été purement et simplement le péché, c'est-à-dire l'abus volontaire et coupable du libre arbitre : chez nous, elle est en outre l'effet de la séduction qu'exerce sur nous le tentateur, soit par lui-même, soit par le monde, soit par nos concupiscences.

La licence est à la liberté ce que les ténèbres sont à la lumière, ce que le mal est au bien, ce que la mort est à la vie, ce qu'est Satan à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Aussi la licence est-elle l'ennemie mortelle de la liberté. Incompatible avec la liberté, comme le mensonge est incompatible avec la vérité, comme la révolte est incompatible avec l'obéissance, la licence tue la liberté et nous fait passer du pur et noble service de DIEU à l'ignoble et impur esclavage du démon.

Autant nous devons aimer la liberté, autant nous devons détester la licence. Demandons à Notre-Seigneur de nous accorder cette double grâce dans toute sa plénitude.

On peut étudier la liberté au point de vue de

la sanctification chrétienne et personnelle, ou bien au point de vue de la polémique et de la défense de la foi : nous n'allons ici nous occuper que du second, renvoyant le lecteur, en ce qui concerne le premier, à un petit traité où cet important sujet est exposé fort en détail¹.

Je ferai remarquer, en outre, que dans le présent travail, il sera question, non pas exclusivement, mais principalement, de la liberté extérieure, de l'état de liberté dont nous avons parlé au chapitre précédent. Cette observation ne me paraît pas inutile dans un débat où l'on est habitué à tout confondre.

VI

Pourquoi la possibilité de faire le mal n'entre pour rien dans la notion ESSENTIELLE de la liberté parfaite.

Beaucoup de gens s'imaginent aujourd'hui qu'il est de l'essence de la liberté de pouvoir faire le bien ou le mal. C'est là une erreur fondamentale. « Le pouvoir de faire le mal n'est ni la liberté, ni une partie de la liberté², » dit saint Anselme. Ce qui est de l'essence de la liberté, c'est, ajoute saint Thomas, le pouvoir d'agir ou de ne pas agir ; mais laisser le bien

¹ *Nos grandeurs en Jésus*, III^e partie, chap. II.

² In dialog. De liber. arbitr., I.

pour faire le mal n'est nullement de l'essence de la liberté : c'en est au contraire la défaillance, *defectus libertatis*⁴.

Cette conclusion ressort de la définition même de la liberté.

A priori, nous en sommes certains ; car la foi nous apprend que dans le ciel nous serons pleinement, parfaitement libres : or, il est également de foi que dans le ciel nous n'aurons plus la triste possibilité de faire le mal.

« Soit, dira-t-on peut-être ; mais sur la terre, dans l'état d'épreuve, en est-il de même ? » — Sur la terre, il est vrai, la possibilité de faire le mal est inhérente à notre état et à notre liberté ; mais elle n'est point de l'essence de la liberté. L'imperfection d'une puissance a-t-elle jamais fait partie de l'essence de cette puissance ? La possibilité de faire le mal est accidentelle et non essentielle dans notre liberté, même ici-bas.

Pourquoi cela ? D'abord, parce que la liberté, même imparfaite, est une puissance, une force ; et ensuite, parce qu'elle est donnée, et à l'individu et à la société, uniquement pour réaliser sa fin dernière.

I. « La liberté, dit S. Thomas, est une puissance, *potestas*. » Le mal, sous toutes ses formes,

⁴ Sum. Theol., I^a, q. LXII, a. 8, ad 3.

est au contraire une faiblesse, une défaillance, une négation. Il use, ou plutôt il abuse des forces, spirituelles ou matérielles, qui constituent notre vie ; mais, en lui-même, le mal n'est qu'une négation : « *nihil quod factum est* ; » c'est ainsi que le définit S. Augustin¹. La liberté est une puissance, un don de Dieu ; donc l'idée

¹ Dans ses admirables commentaires sur l'Évangile de saint Jean, le grand Docteur explique fort au long cette notion profondément philosophique du mal et du péché. Glosant la phrase de saint Jean : « *Sine ipso factum est nihil quod factum est. In ipso vita erat*, etc., » il montre comment, outre le sens généralement reçu, elle en présente un autre, également vrai, suivant qu'on met le point d'arrêt après *nihil*, ou bien après *factum est* ; on sait en effet que les anciens manuscrits ne portaient pas de ponctuation, non plus que d'alinéa ; c'était le sens et non les mots qui indiquaient au lecteur le commencement, la fin et les nuances de chaque phrase.

La première ponctuation donne le beau sens que nous rapportons ici : sans le Verbe, qui est Dieu, a été fait *le rien* ; *factum est nihil* ; c'est-à-dire a été commis le péché, a été fait le mal. Le mal n'est, en effet, qu'un rapport faussé entre l'agent et l'objet de son acte ; c'est une réalité, mais non pas une entité, une créature. C'est un *défectus* qui vient altérer l'acte, le fausser, le corrompre et le mettre en opposition avec la loi de Dieu, qui est toujours vérité et justice. Aussi l'Évangile dit-il, en parlant de celui qui, le premier, a fait le mal, du démon : « *In veritate non stetit.* » Et ainsi, malgré sa triste réalité, le mal peut et doit être appelé : « le rien, le néant qui a été fait, *factum est nihil.* » Au contraire, le bien, c'est ce qui est, c'est ce qui vient de Dieu, source éternelle et vivante de tout bien : « *Quod factum est in ipso vita erat*, ce qui a été fait, c'est-à-dire toute créature de Dieu était vie en lui, avait sa vie dans le Verbe, dans l'idéal parlait, éternel, infini, où Dieu contemple éternellement toutes ses œuvres.— Telle est, en abrégé, l'explication profonde que saint Augustin donne au texte de saint Jean ; et, dans ses écrits, il revient souvent sur cette essence négative du mal.

du mal n'entre pour rien dans son essence ; et si, dans l'état présent, la possibilité de faire le mal lui est inhérente, elle ne lui est pas plus essentielle que la possibilité de mourir n'est essentielle à la vie.

II. En second lieu, la liberté est essentiellement « la puissance donnée à l'individu ou à la société, de réaliser sa fin. » La fin, la fin dernière : voilà la raison d'être de la liberté. Pour avoir droit à ce don divin, il faut avant tout être destiné de DIEU à une fin, toujours bonne et sainte, puisqu'elle vient de DIEU.

Or, le mal, toléré de DIEU uniquement comme conséquence possible de notre imperfection durant l'épreuve, n'a point de fin dernière ; non-seulement il n'est point voulu de DIEU, mais il est repoussé de lui, détesté, condamné, comme chacun sait. Quelle fin dernière, dites-moi, quelle fin légitime peut-on assigner au péché, à l'erreur, à l'hérésie, au mal sous toutes ses formes ? Je ne parle pas de la joie criminelle que l'on peut trouver dans le fruit défendu ; je ne parle ici du mal qu'en tant qu'il est le mal. Or, au point de vue de la fin dernière, aussi bien qu'au point de vue de la puissance, le mal ne vient point de DIEU. Le mal n'a point de fin dernière ; donc le mal reste complètement en dehors de la pure et sainte notion de la liberté parfaite. Le mal, c'est la mort ; c'est la né-

gation pratique du bien, de la vérité, de l'ordre, de la vie ; en un mot, de tout ce qui est de DIEU. Loin d'être une puissance, le mal n'est qu'une défaillance, et loin d'être partie essentielle de la liberté, il en est l'ennemi, et même le seul ennemi. Plus un être, individuel ou social, est étranger au mal, plus il est libre ; plus il jouit de la puissance d'atteindre sa fin, d'accomplir la volonté de DIEU.

La possibilité de faire le mal, de sortir de la vérité, n'entre ni directement ni indirectement dans la notion essentielle de la liberté parfaite. La liberté est le pouvoir de faire le bien, comme l'entendement est la faculté de connaître le vrai. La possibilité de faire le mal n'est pas plus de l'essence de la liberté, que la possibilité de se tromper n'est de l'essence de l'entendement, que la possibilité d'être malade n'est de l'essence de la santé. Il est vrai, je le répète : dans l'état d'épreuve, tout cela est inhérent à notre pauvre nature, à cause de l'imperfection même de cet état ; mais cela ne fait point partie de l'essence de notre entendement, de notre volonté, de notre santé. L'impeccabilité est la perfection de la liberté ; comme l'infailibilité est la perfection de l'entendement ; comme l'impossibilité d'être malade est la perfection de la santé ¹.

¹ Voy. le *Traité du Saint-Esprit*, par Mgr Gaume, tome I.

La liberté est comme la lumière, comme la beauté, comme la vie, auxquelles les ténèbres, la laideur, la mort, sont non-seulement étrangères, mais diamétralement opposées. Quelle pure et sainte chose que la liberté! et, sur ce point comme sur tous les autres, combien la doctrine catholique est noble, grande, digne de l'homme, digne de DIEU!

VII

Si la liberté n'est que le respect des droits de chacun.

« La liberté, disent quelques-uns, est le respect des droits de chacun. » Non pas : le respect des droits de chacun est une condition indispensable pour que chacun soit effectivement libre, c'est-à-dire pour qu'il puisse, sans obstacles, tendre à sa fin ; mais ce n'est pas là l'essence de la liberté.

Dans nos rapports avec les autres, nous devons bien évidemment respecter les droits, les vrais droits de chacun. Mais avant tout, nous devons respecter le droit souverain et absolu de

DIEU, qui déteste le mal, quel qu'il soit, qui ne le tolère dans le temps que parce qu'il le châtiara dans l'éternité, qui n'est patient avec ceux qui le commettent que pour leur laisser le temps de se convertir. Tout droit vient de DIEU, et le mal, qui ne vient pas de DIEU, n'a pas, ne peut pas avoir de droits. Les hommes qui le font peuvent avoir des droits en tant qu'ils sont hommes, mais non en tant qu'ils sont les hommes du mal : incrédules, impies, hérétiques, ennemis de l'Église, libertins, etc. Personne n'a le droit d'être incrédule : tous en ont le pouvoir ; aucun n'en a le droit. Personne n'a le droit d'être hérétique, d'être schismatique, d'être impie, rationaliste. Personne, personne au monde n'a le droit de mettre au service de l'erreur ou du mal ce que DIEU donne uniquement pour le service de la vérité et du bien : la pensée, l'amour, la mémoire, la force, le pouvoir, la fortune, la science. Je l'ai déjà dit, nous en avons tous ici-bas le triste pouvoir, mais aucun de nous n'en a le droit. Seules, la vérité et la justice ont des droits, les droits que DIEU leur donne.

Toutes ces notions sont d'une extrême importance. Elles s'appliquent à tout, à la vie privée et à la vie publique, à la conscience, aux affections du cœur, à l'intelligence, aux sciences, à l'éducation, à l'ordre religieux, à

l'ordre civil, à l'ordre domestique. Oui, en toutes choses, pour tous et pour chacun, la liberté consiste à pouvoir accomplir la sainte volonté de DIEU.

Le droit est inséparable du devoir; et, en toutes choses, le devoir consiste à faire ce que DIEU veut. Les chrétiens qui aiment tant à parler de leurs droits et des droits des autres, glissent, sans s'en apercevoir, sur le terrain purement naturel, sortent de la vérité, oublient le *droit* souverain, imprescriptible, universel, de JÉSUS-CHRIST et de son Église; et ainsi ils perdent de vue le premier de tous les devoirs de l'homme et de la société ici-bas, le devoir d'être catholiques, d'obéir à Notre-Seigneur, de se laisser guider par la sainte Église.

La vraie définition de la liberté est celle que donne saint Thomas et que domine la notion de la fin surnaturelle.

VIII

Pourquoi et comment la liberté du libre-penseur est tout l'opposé de la liberté, telle que l'entend l'Église.

Nous comprendrons davantage encore l'importance de la notion chrétienne de la li-

berté, si nous considérons ce qu'est logiquement la liberté, en dehors des données de la foi.

Pour celui qui n'a point la foi, il n'y a pas de fin dernière surnaturelle, n'est-il pas vrai? JÉSUS-CHRIST, l'Église, le Pape n'ont aucun droit à enseigner et à diriger soit l'homme, soit la société. L'homme et la société n'ont d'autre maître qu'eux-mêmes; et, sauf l'impossibilité matérielle, ils ont le droit, je dirai presque le devoir de faire tout ce qu'ils veulent, de suivre tous leurs instincts naturels. Pour eux, la liberté sera l'indépendance absolue, la puissance de faire tout ce qu'ils veulent. C'est la conséquence logique du système.

Observons d'abord que cette notion rationaliste de la liberté confond tout simplement l'homme avec DIEU. Seul, en effet, le bon DIEU est absolument indépendant; il n'a d'autre maître que lui-même; sa volonté, c'est son droit; il fait tout ce qu'il veut, comme il le veut et parce qu'il le veut. Mais la créature n'est point DIEU; elle dépend nécessairement de son Créateur; elle reçoit de lui et l'existence, et la loi, et la fin dernière qui doit dominer sa destinée; elle a donc pour première règle de faire, en toutes choses, non ce qu'elle veut, mais ce que DIEU veut. En dehors de la foi, la liberté n'est que le cri de révolte du premier

pêcheur : « Je n'obéirai pas ! *non serviam!* » La notion rationaliste de la liberté n'est pas seulement fausse ; elle est impie et blasphématoire.

En second lieu, comme la nature humaine est déchue, quoique les libres-penseurs l'ignorent ou le nient, il en résulte que la liberté, telle qu'ils l'entendent, se met au service de la nature corrompue, c'est-à-dire de toutes les erreurs et de toutes les passions. La raison, telle que Dieu nous l'a donnée, est assurément excellente ; mais la raison déchue, altérée par l'ignorance et par les illusions, est bien loin d'être aussi excellente qu'ils le disent : il en est de même de la volonté, de l'amour et de toutes les autres puissances de l'homme : tout cela est bon et très-bon en soi ; mais le venin du péché originel a, non pas détruit, mais altéré tous ces dons naturels ; de sorte que maintenant, prendre pour règle la nature et ses instincts, c'est s'assujettir à toutes les corruptions de l'esprit et du cœur ; c'est prendre pour règle l'orgueil, l'ignorance, les passions brutales, la cupidité, tous les vices et toutes les faiblesses. Voilà, au fond, la liberté du libre-penseur, la liberté en dehors de la foi.

Le plus souvent on n'a pas l'intention d'aller jusque-là : l'honnêteté naturelle et un petit reste de christianisme retiennent sur la pente ; et d'ailleurs ces gens éclairés ne soupçonnent

pas l'abîme qui les attend. Mais la logique est là, et toujours les théories de la *pure nature* aboutiront aux excès des impures passions. Toujours 89 produira son 93. Dans notre monde moderne, qu'est-ce qui enfante ruines sur ruines, révolutions sur révolutions? n'est-ce pas la fausse notion de la liberté? Tant qu'on en vivra, on en mourra.

Enfin, notons encore l'antagonisme fondamental de la liberté, telle que l'entend le monde moderne, et de la liberté telle que l'entend l'Église : la liberté moderne est systématiquement indifférente à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal; elle ne se soucie ni de DIEU, dont elle fait abstraction, ni du CHRIST, en qui elle ne croit pas, ni de l'Église, qu'elle regarde nécessairement comme une puissance non-seulement étrangère, mais opposée à l'ordre et au bien publics. Si elle se contente de laisser vivre l'Église à côté d'elle, et si parfois elle va même jusqu'à lui témoigner quelque bienveillance, c'est uniquement parce que les hommes sont moins mauvais que leurs principes et qu'ils ne tirent heureusement pas du mal et de l'erreur toutes les conséquences logiques. Quand ils sont logiques jusqu'au bout les libres-penseurs pur sang avouent la haine profonde que leur inspirent JÉSUS-CHRIST et l'Église. Un de leurs journaux disait naguère : « Si les

athées arrivaient au pouvoir, ils ne devraient accorder aucune tolérance, et ils devraient imposer leurs idées à la manière de la commune de Paris en 1793. Tout le monde prêche la tolérance, mais personne ne l'exerce. Nous aimons mieux être francs, et dire que nous ne la demandons pas plus pour nous, que nous ne sommes prêts à la donner à nos ennemis. •

La liberté rationaliste est diamétralement l'opposé de la liberté chrétienne. C'est tout simple : elle est une erreur ; et l'erreur est toujours contraire à la vérité. La liberté, telle que l'Église l'enseigne et la pratique, est, pour l'individu comme pour la société, la délivrance des ignorances et des illusions, des corruptions, des abus de tout genre, qui nous arrêtent dans l'accomplissement de notre vraie destinée et dans l'acquisition de notre vrai bonheur : l'autre, au contraire, est une force ennemie qui nous arrache au bon Dieu et qui nous détourne des voies de la vérité, de la justice, de l'ordre, de la paix et du bonheur véritable, auquel Dieu nous appelle. Quel abîme entre ces deux conceptions ! C'est le jour et la nuit.

IX

Comment, en cette matière, on abuse perfidement des mots pour séduire les masses.

Avant d'aller plus loin, il nous faut protester, et protester énergiquement contre une perfidie de langage qui n'a pas peu contribué à brouiller les idées et à séduire les masses. Je veux parler du détournement calculé, systématique, des mots les plus chrétiens, au profit de l'erreur.

Signalons, en premier lieu, le mot même de *liberté*, si sympathique à tous les cœurs élevés. Il a été volé à l'Évangile et à la sainte Église par l'hérésie d'abord, puis par l'incrédulité et la Révolution. Le nom de *liberté*, aussi bien que la grande chose qu'il exprime, est du domaine du christianisme; car c'est l'Église, et l'Église seule (nous le verrons tout à l'heure) qui a rendu la liberté à l'humanité, asservie presque entièrement sous le joug avilissant du vice et des hommes du vice. Le mot *liberté* fait partie de la langue chrétienne. Dans le vocabulaire du protestantisme et de la Révolution, *liberté* ne signifie plus liberté; cela signifie *indépendance, révolte, licence*.

Il en est de même du mot *libéral*, belle et noble expression qui veut dire *généreux, grand, magnanime*; être libéral, c'est avoir l'âme élevée, largement ouverte à toutes les grandes aspirations. Rien n'est chrétien, et, ajoutons-le avec une fierté légitime, rien n'est français, comme le noble sentiment qu'exprime le mot *libéral*.

Eh bien, ils nous l'ont pris; ils nous l'ont pris, comme ils nous ont pris le mot de *liberté*; et le mettant au service de leurs préjugés anti-catholiques, de leurs erreurs et de leurs blasphèmes, ils sont parvenus à rendre le mot *libéral* synonyme d'esprit fort et de libre-penseur. Pour eux et chez eux, un esprit libéral n'est autre chose qu'un esprit dégagé des liens et des préjugés religieux, qui ne tient plus compte des décisions de l'Église, et qui, du haut de sa sagesse et de son impartialité, juge la foi et la révélation chrétienne, comme tout autre système, comme toute autre hypothèse. Et si l'on ne va pas jusque-là, être libéral, c'est au moins ne pas être aussi absolu, aussi affirmatif que le sont les vrais catholiques, en ce qui concerne les décisions du Saint-Siège, les règles et les traditions de la doctrine.

Dans la langue moderne, le mot *libéral*, détourné de son véritable sens, exprime donc quelque chose de mauvais en soi: l'indépen-

dance à l'égard de la foi et de l'Église, et un rationalisme plus ou moins modéré.

Aussi notre langue française, inexorable dans sa logique, a-t-elle créé, pour exprimer cette transformation, un mot nouveau, qui sonne mal, le *libéralisme*. Ce n'est plus la liberté, parole à double sens et trop chrétienne encore; c'est le libéralisme, c'est-à-dire la liberté nouvelle, la liberté moderne, révolutionnaire. Autant l'Église aime la liberté, autant elle repousse le libéralisme; autant elle est libérale dans le vrai et vieux sens, autant elle est antilibérale, dans le sens nouveau.

Pour se mieux faire accepter, la Révolution s'est ainsi revêtue de nos beaux habits chrétiens : liberté, progrès, lumière, civilisation, etc. Nous revendiquons la propriété de ces trésors. Ils lui servent de passe-port; grâce au charme secret des nobles idées qu'ils expriment, grand nombre d'honnêtes gens s'y sont laissé facilement prendre, et ils accueillent encore aujourd'hui les idées révolutionnaires, à cause des noms sous lesquels on les leur présente. Attention au loup caché sous la peau de l'agneau!

X

**Comment, par son Église, Notre-Seigneur Jésus-Christ
apporte au monde la vraie liberté.**

Nous l'avons vu, pour être vraiment libre, il faut d'abord que nous connaissions notre fin dernière véritable, laquelle est surnaturelle; il faut, en second lieu que nous connaissions par quelle voie, par quels moyens nous pouvons y parvenir; il faut enfin que nous ayons le pouvoir de prendre ces moyens, et la force d'écarter tous les obstacles. Or, JÉSUS-CHRIST, notre Seigneur et notre Sauveur, nous donne et cette connaissance et ce pouvoir. Il nous les donne par le ministère de son Église; et si nous venons à les perdre, il nous les rend avec une bonté inépuisable. JÉSUS est donc l'auteur et le sauveur de notre liberté, et sa sainte Église est l'instrument vivant de cette grande œuvre de salut.

Notre-Seigneur s'unit à son Église et la constitue au milieu de l'humanité la grande libératrice des âmes et des peuples, la mère et la gardienne de la liberté. Par elle, avec elle et en elle, il est le Libérateur universel.

Depuis le péché originel, la vie de l'humanité a été pour ainsi dire une course de plus en plus folle dans les voies de l'esclavage. La pauvre humanité, prisonnière du démon, se sentait emportée par lui là où elle ne voulait ni ne devait aller, aux abîmes de la honte, du péché et enfin de la damnation. Elle ressemblait à une reine qu'un puissant ravisseur aurait enfermée dans un carrosse attelé de chevaux fougueux et pris de vertige; en tête le postillon, qui aurait dû servir d'éclaireur, et le cocher, qui sur son siège aurait dû conduire l'attelage, sont pris de vin et ne font plus leur office; le postillon n'y voit plus clair, et le cocher, aussi fou que ses chevaux, frappe à tort et à travers, ne sait plus où il va : la voiture heurte les pierres, frise à chaque instant les précipices; la catastrophe est imminente.

Ainsi allait le monde; ainsi périssait l'humanité, lorsque le Fils de Dieu, arrêtant cette course fatale, sauva la vie de l'humanité et la délivra en mourant pour elle. Il la fit descendre du char de la servitude, et avec elle la raison, la conscience, l'autorité et la société, toutes meurtries et plus mortes que vives. Il confia ces chères délivrées aux bons soins de son Église, et désormais, rassuré sur leur sort, le bon Samaritain put reprendre la route de Jérusalem : il remonta de la terre aux cieux.

L'Église a donc reçu du divin Libérateur la mission souveraine de délivrer le monde, d'appliquer à tous les peuples et à tous les hommes le bienfait de la délivrance consommée par Jésus sur le Calvaire. C'est ainsi qu'elle se présenta sous les traits des Apôtres, et c'est ainsi qu'elle continua à parler et à agir en la personne de ses Pontifes, de ses Saints et de tous ses ministres. Comme Jésus, elle a délivré et elle délivre le monde à ses propres dépens; elle souffre et meurt chaque jour pour ressusciter le monde et pour l'arracher à la servitude du mal.

L'Église délivre le monde par sa doctrine, qui est tout lumière, vérité, justice, charité. Elle le délivre par ses institutions de tout genre, qui sont toutes destinées à faire entrer et à maintenir chaque chose à sa place, et à écarter les obstacles qui empêchent les individus et les sociétés d'atteindre paisiblement leur fin. Elle a rendu la liberté et par conséquent l'honneur, la dignité, le bonheur à la femme, qui, en punition du péché, avait été réduite à l'humiliante condition que chacun sait et que l'Église seule a la puissance de transformer; elle a rendu la liberté à l'enfant, au pauvre, à tous ceux qui souffrent.

Elle a rendu la liberté aux peuples, courbés partout, comme de vils troupeaux, sous la do-

mination brutale de ceux qui s'appelaient leurs rois et qui n'étaient que leurs tyrans ; elle les a relevés, elle leur a fait comprendre de magnifiques vérités sociales, ignorées jusque-là ; elle a changé leur servitude honteuse en une sainte et volontaire obéissance ; elle les a délivrés du joug de l'homme. Car en dehors de JÉSUS-CHRIST et de son Église, il n'y a que la domination de l'homme sur l'homme ; et à cause de la corruption originelle, cette domination dégénère fatalement en despotisme et en arbitraire.

Pendant que d'une main l'Église délivrait les peuples, de l'autre, elle délivrait les Souverains eux-mêmes en leur apprenant ce qu'est réellement l'autorité, combien elle est sainte et à quoi elle oblige. À la place des tyrans et des Césars, elle a créé les rois chrétiens, pères de leurs peuples, serviteurs et défenseurs de la cause de JÉSUS-CHRIST, serviteurs des petits, protecteurs-nés de toutes les institutions bienfaisantes de la sainte Église ; de telle sorte que tout prince, tout peuple qui veut écouter la voix de l'Église est assuré de jouir simultanément de deux biens inappréciables, presque disparus aujourd'hui de la face de la terre : une autorité ferme et paternelle, sage et bienfaisante ; et une liberté aussi paisible qu'étendue, aussi joyeuse que respectueuse. Dans le sein de l'Église, l'autorité ne fait faire que le bien, la

liberté ne fait que le bien. Quel merveilleux idéal les hommes pourraient réaliser et bien facilement réaliser, s'ils avaient le sens commun ! Mais, hélas ! c'est là ce qui manque ; c'est là ce qui manque de plus en plus, à mesure que l'on s'éloigne de la foi ; et c'est ce que l'Église voudrait réaliser le moins imparfaitement possible de nos jours, comme elle l'a fait jadis au milieu des païens et des barbares.

Et ainsi l'Église, envoyée de Dieu, apporte au monde l'inappréciable trésor de la vraie liberté.

XI

Beau témoignage d'un de nos Evêques à ce sujet.

Le docte Evêque de Tulle, Mgr Berthaud, disait un jour : « Quand il consacre une église, le Pontife dit cette grande parole : *Mon Dieu ! que les fidèles viennent ici apprendre la véritable liberté.* C'est fort à propos que l'Église dit cela, et ce n'est pas d'hier qu'elle le dit ; elle a dit cela dans toute la longueur des siècles, pour les besoins de tous les temps. Donc vous venez ici, dans nos églises, apprendre la vraie liberté ; oui, la vraie liberté, sous l'ampleur divine.

« Dieu est souverainement libre, parce qu'il

est le plus ample, le plus riche d'éléments substantiels. Aucune lumière ne lui fait défaut, aucune limite ne le cerne. C'est pourquoi il est l'amplitude par excellence, il est le grand Libre.

« Eh bien, pour nous, comme pour tout être créé, la vraie liberté consiste à se rapprocher de ce grand Libre. C'est ici, dans l'Église, qu'on apprend la vraie liberté. Ce petit enfant qui vient au catéchisme vient prendre possession de la vraie liberté; il vient apprendre à être libre. Ceux-là qui sont si fous de liberté, ne savent pas que l'Église fabrique des libres. Elle dit aux pères de famille : Amenez-moi vos enfants, afin que je leur enseigne la liberté; je veux en faire des êtres très-beaux, qu'aucune ténèbre n'enveloppe, des êtres affranchis des chaînes de toute servitude; amenez-moi tous ces enfants, je veux leur apprendre la liberté.

« C'est la liberté, cette grande liberté qu'on vient apprendre dans l'Église. Nous ne voulons pas des esprits qui nous ramènent aux abaissements du paganisme; nous voulons la lumière, nous voulons le grand air. Il faut que l'homme soit constitué à l'état de liberté; c'est-à-dire, il faut qu'il sache d'où il vient et où il va, et qu'il connaisse et puisse prendre encore le chemin qui conduit à la fin à laquelle il est appelé. Il faut enfin qu'il sache prendre le poste où il doit servir à sa fin.

« Il y a aussi les nations. Il faut que l'humanité, la grande famille des nations soit constituée à l'état de liberté, c'est-à-dire délivrée de toute ténèbre et affranchie de tout mal ¹. » Et l'éloquent Evêque montre comment l'Eglise est pour les sociétés, non moins que pour les individus, la mère, la seule mère de la liberté véritable. « Oui, chrétiens, vous êtes libres, s'écrie-t-il en terminant; vous êtes constitués libres; vous avez vos moyens pour gagner les rivages éternels. Allons! ne vous gênez pas, marchez fermement et le front haut. »

Qu'aucun de nous ne soit donc assez insensé, assez ennemi de lui-même pour redouter la main libératrice de la sainte Eglise! Si l'Eglise nous invite à entrer dans son sein, comme dans un asile de liberté, sachons bien qu'il ne s'agit point pour nous d'une prison, mais d'une citadelle de refuge. On peut adresser à chacun et à tous ce que disait autrefois si gracieusement saint Ambroise : « Ne crains point l'hameçon de saint Pierre, ô bon et cher poisson! Il ne tue pas; il sanctifie et il consacre. Ne crains point les filets de Pierre, à qui Jésus a commandé d'avancer en pleine mer et de jeter ses filets; il ne les jette pas à gauche, mais à droite, selon l'ordre du Christ. Ne crains point le giron de

¹ Sermon prêché à Paris, en 1864, à la fête de la Dédicace.

Pierre; car c'est à lui qu'il a été dit : « Désormais tu porteras la vie aux hommes ¹. » Toujours vivant dans ses successeurs, saint Pierre, chef de l'Église, est le Vicaire du Libérateur éternel; il condamne et veut briser toutes les servitudes, toutes sans exception; et la barque de Pierre qui porte l'Église a seule le droit de porter d'une manière absolue cette glorieuse devise : LIBERTÉ.

Dans sa bouche, liberté veut dire salut, sainteté, bonheur; sur les lèvres du monde moderne, liberté veut dire folle indépendance et révolte.

XII

Des préjugés déplorables qui courent le monde contre l'amour de l'Église pour la liberté.

Par ses Papes, par ses Évêques et par tous ses disciples, le Fils de Dieu répand dans le monde la vie et la liberté : par ses suppôts de tous genres, Satan contredit sans cesse et combat cette action bienfaisante; et, à force de calomnies, à force de mensonges, il est parvenu à faire croire à un nombre infini d'honnêtes gens,

¹ Hexœm., l. V, cap. vi.

que la Papauté, que l'Église est l'ennemie intime de la liberté; que partout où elle règne, elle en fait litière; qu'elle ne connaît, qu'elle ne prêche que l'autorité brutale, et que, pour être bon catholique, il faut mettre au sac toute liberté, intellectuelle, morale, politique. Depuis un siècle surtout, depuis les mensonges effrontés et permanents de la secte voltairienne, ce préjugé s'est enraciné profondément dans les esprits. C'est là un odieux mensonge.

• Parmi les hommes qui s'en vont aujourd'hui, cherchant en dehors de l'Église et même contre l'Église, des solutions aux maux présents, combien de cœurs généreux, combien d'esprits sincères séduits par des préjugés, trompés par des chimères! Dès leur enfance, on leur a présenté l'Église comme la cause de tous les malheurs sociaux. En leur enseignant l'histoire, on leur a présenté la Papauté comme l'ennemie des rois et des peuples, et toutes les institutions catholiques, les Ordres religieux, la plupart des Saints, les bons Souverains, tout ce qui était catholique, comme rétrograde, ami de l'ignorance, ennemi de la science, de la civilisation et du progrès; au contraire, tous les hérésiarques et tous les sectaires, tous les ennemis de la Papauté et de la foi leur ont été montrés comme des esprits généreux, précurseurs des émancipateurs modernes, des gens

d'intelligence et de cœur, amis des peuples, ennemis de la tyrannie et des ténèbres. Qu'on ose le nier ! n'est-ce point là la quintessence de l'histoire, telle que l'ont faite le protestantisme, le césarisme, la Révolution ; de l'histoire, telle qu'on l'enseigne encore aujourd'hui dans la plupart des chaires et des livres universitaires ? C'est une formidable conspiration contre la vérité.

Méconnaissant ainsi le véritable rôle de l'Église dans le monde, nos générations modernes se sont tout naturellement laissé prendre à ces allégations. Elles ont cru, elles continuent à croire que l'Église est, sinon la cause unique, du moins la complice responsable des tyrannies et des abus de tout genre qu'elle-même n'a jamais cessé de combattre. La liberté est leur idéal : on leur a dit que l'Église était l'ennemie de toute liberté.

L'Église, ennemie de la liberté ! N'est-ce pas elle, elle seule qui, dans tous les siècles, a maintenu avec une inébranlable fermeté, enseigné avec l'inflexibilité du dogme, la grande doctrine de la liberté de l'homme, base et source nécessaire de toute liberté ? Les fausses religions, la plupart des hérétiques et presque tous les rationalistes sont plus ou moins fatalistes ; le matérialisme d'aujourd'hui est la négation radicale de la liberté. Cette obser-

vation tranche la question; l'Église seule est *libérale*.

L'Église, ennemie de la liberté! N'est-ce pas elle, elle seule qui l'a rétablie dans le monde? N'est-ce pas elle qui l'a ramenée dans le cœur de l'homme en brisant les chaînes du péché et le joug de toutes les passions? L'Église, ennemie de la liberté! N'est-ce pas elle qui a rétabli la liberté de la famille, en renversant le triple despotisme du père, du mari et du maître? N'est-ce pas elle qui a introduit la liberté dans l'Etat, en niant le pouvoir absolu de César, et en lui disant en face qu'il vaut mieux obéir à DIEU qu'aux hommes?

N'est-ce pas la Papauté, n'est-ce pas l'Église catholique qui a formé, élevé, constitué ces nations chrétiennes qui possèdent incomparablement plus de liberté que toutes les civilisations antiques, si vantées par nos païens modernes? L'Église ne leur a-t-elle pas donné, avec les principes oubliés de la justice, du droit et de la fraternité humaine, le modèle de sa propre constitution; merveilleuse hiérarchie où tous les droits sont respectés, où tous les devoirs sont définis, et qui renferme tant de vraie liberté, qu'aucune constitution politique n'en pourrait supporter pareille dose? Enfin, en luttant à la fois comme elle le fait, contre le césarisme moderne et contre cette

volonté populaire qui, depuis un siècle, veut s'ériger en maîtresse suprême, source de toutes les lois et de tous les droits, n'est-ce pas encore pour la liberté, que l'Église combat, et ne la défend-elle pas, au péril de son existence, contre l'ennemi le plus terrible peut-être qui l'ait jamais menacée?

Non-seulement l'Église n'est point l'ennemie de la liberté, mais elle en est la vraie mère, la plus fidèle gardienne, la seule protectrice efficace; elle n'est l'ennemie que du mal. De grâce, qu'on la juge sur ses actes, sur ses actes véritables, et non sur ses actes supposés ou falsifiés. Au lieu de la haïr sans la connaître, qu'on l'étudie de bonne foi; et l'on apprendra à la respecter, à l'aimer, à la servir.

XIII

De la vraie notion de l'autorité.

L'autorité, telle que Dieu la veut, telle que l'entend l'Église, telle que les hommes sensés la réclament, est une délégation divine et un don plus parfait encore que la liberté. On pour-

rait la définir « la puissance déléguée par DIEU à certains hommes pour protéger, aider et activer la liberté des autres. »

L'autorité est une puissance déléguée par DIEU. En effet; « toute puissance vient de DIEU, » dit saint Paul; directement ou indirectement, peu importe; mais elle vient toujours de DIEU et par conséquent du Christ, qui est DIEU incarné. La raison de cela est très-simple: JÉSUS-CHRIST est le seul Seigneur, le seul souverain Maître des hommes et du monde; pour qu'un homme devienne légitimement seigneur et maître, il faut qu'il reçoive ce qu'il n'a point et ce que le Christ seul possède: l'autorité, le droit de commander et de diriger. Dans l'ordre religieux, dans l'ordre civil, dans l'ordre domestique, l'autorité est une délégation divine; elle a le pouvoir d'obliger la conscience de ceux sur lesquels elle est appelée à s'étendre; et elle-même est au premier chef, pour celui qui en est revêtu, une affaire de conscience extrêmement sérieuse, dont Notre-Seigneur demandera un compte rigoureux.

Le but de l'autorité est le règne du Christ et le bien public. La liberté est la puissance, donnée à chaque membre d'une société, d'atteindre sa fin et d'accomplir les volontés divines; en d'autres termes, la puissance de faire le bien: l'autorité est la puissance, donnée aux chefs de

cette société, de faire faire le bien ; ou, ce qui revient au même, de sauvegarder et de servir avec dévouement la liberté de chacun. L'autorité, soit religieuse, soit civile, soit domestique, est pour la liberté, et non la liberté pour l'autorité ; c'est un service public, un *ministère* sacré, qui fait participer l'homme au caractère du divin Seigneur Jésus, lequel, tout Seigneur, Roi et souverain Maître qu'il était, a dit solennellement : « Je ne suis point venu pour être servi, mais pour servir. » Le Pape, l'Evêque, le prêtre, les *ministres* de l'Eglise, tout revêtus qu'ils sont de l'autorité divine de JÉSUS-CHRIST, n'en sont pas moins les serviteurs de DIEU et des âmes ; les rois et les magistrats, tels que les a faits le christianisme, sont les serviteurs des peuples, et ils savent que les peuples ne sont point faits pour eux, mais bien eux pour les peuples. Enfin, dans la famille chrétienne, telle que DIEU l'a constituée et reconstituée, le père n'exerce son autorité que pour le bien de la mère, des enfants et des serviteurs ; et la mère également, sous la direction du père. Le père et la mère sont pour la famille, et non la famille pour le père et la mère. On le voit : l'égoïsme, l'orgueil, l'arbitraire sont absolument étrangers à la notion chrétienne et véritable de l'autorité, force essentiellement bonne et sainte, qui conserve entre les mains de la créature son

caractère divin; de justice, de bonté, d'amour, de sacrifice.

L'autorité a une double mission, par rapport à la liberté des sujets : d'abord elle doit la respecter et la laisser se développer dans toute sa belle énergie; l'étouffer serait un crime; et si, pour remplir la mission qu'elle tient de DIEU, elle est obligée de donner des règles à l'exercice de la liberté, ces règles doivent toujours être inspirées par l'intérêt général et par le vrai bien de la société; appréciation qui n'est point laissée aux caprices du chef, mais que règle l'enseignement infailible de la sainte Église. L'Église est, en effet, au milieu des hommes la gardienne de toute justice, et de toute vérité, même dans l'ordre naturel; il est de foi qu'elle est l'infailible interprète du droit naturel comme du droit surnaturel.

En second lieu, l'autorité a pour mission, et par conséquent pour devoir proprement dit de faire faire le bien; elle ne doit pas se contenter d'empêcher le mal et de laisser les gens faire le bien s'ils le veulent; elle *doit*, dans la mesure du possible et selon les circonstances, s'employer tout entière, avec un zèle infatigable, à aider, à fortifier, à exciter la volonté de chacun et de tous, afin que JÉSUS-CHRIST règne le plus parfaitement possible, et dans l'ordre directement religieux, et dans l'ordre civil et

politique, et dans l'ordre domestique et privé. Ce caractère actif de la mission de l'autorité est fort méconnu aujourd'hui ; il est cependant le plus brillant fleuron de sa couronne. C'est une si grande et si sainte chose que de faire faire le bien aux hommes !

XIV

Il est vrai que l'autorité est l'ennemie de la liberté.

L'Église, disions-nous plus haut, a pour devise : LIBERTÉ. Mais à côté de cette devise, elle en a une autre qui la complète ; c'est la grande parole qui effarouche si fort tous nos libres-penseurs : AUTORITÉ.

Esprits peu éclairés, et confondant l'autorité avec la tyrannie, ils croient bonnement que l'autorité et la liberté sont ennemies l'une de l'autre, et que l'une exclut l'autre. C'est justement le contraire qui est la vérité : l'autorité, avons-nous dit, est la puissance divinement déléguée à certains hommes, afin d'aider les autres à conserver intacte la puissance que Dieu leur donne pour qu'ils atteignent leur fin, et pour qu'ils accomplissent sa sainte volonté.

« Ce n'est pas s'opposer à un fleuve, dit Bos-

suet, ni bâtir une digue en son cours pour rompre le fil de ses eaux, que d'élever des quais sur ses rives, pour empêcher qu'il ne se déborde et ne perde ses eaux dans la campagne; au contraire, c'est lui donner le moyen de couler plus doucement dans son lit, et de suivre plus certainement son cours naturel¹.»

L'autorité est donc le quai dont la force protectrice empêche le débordement du fleuve de la liberté. Elle est le garde-fou, le parapet du pont : ce garde-fou n'empêche personne de passer ; il est seulement là pour empêcher les gens de tomber à l'eau.

La liberté est la vie ; l'autorité est l'ordre qui règle et protège la vie. Loin qu'il y ait antagonisme entre la vraie liberté et la vraie autorité, il existe entre elles, au contraire, une union intime, tellement intime, que l'une appelle l'autre.

Si la liberté est la puissance d'atteindre notre fin par les moyens qui conviennent, l'autorité est la puissance, également instituée de DIEU, destinée à nous faire atteindre cette fin, à nous aider à l'atteindre, à nous en faciliter les moyens ; en un mot, à aider, à protéger notre liberté.

L'autorité est à la liberté ce qu'est la co-

¹ Sermon pour la vêtue d'une Postulante bernardine.

quille d'un œuf au petit oiseau qu'elle renferme : elle ne le renferme pas pour l'étouffer, mais au contraire pour protéger sa faiblesse, pour le faire vivre, pour lui faire atteindre sans péril le jour de l'éclosion. Sans la coquille, pas d'oiseau : l'union des deux constitue l'œuf, et réalise ainsi la volonté de DIEU, créateur de ce petit oiseau.

Notre coquille en ce monde, la force protectrice qui nous permet d'arriver vivants au jour bienheureux de notre naissance à la vie éternelle, c'est JÉSUS-CHRIST, notre grand et doux Sauveur ; par lui-même ou par ses délégués et représentants, il nous apprend à connaître ce que DIEU veut de nous ; il nous donne les moyens et l'ordre de l'exécuter ; il nous fait faire le bien ; il nous fait atteindre notre fin par les moyens qui conviennent ; en d'autres termes, loin de détruire en nous la puissance de la liberté, il la protège, la développe et la conserve jusqu'au bout.

Cela doit s'entendre non-seulement de l'autorité directe de Notre-Seigneur, mais de l'autorité de tous ceux qu'il délègue pour nous faire faire le bien, pour nous empêcher de faire le mal, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre domestique et individuel. Le dépositaire, quel qu'il soit, de l'autorité du Seigneur, est toujours, comme dit

saint Paul, « le ministre de DIEU pour le bien, *Dei minister in bonum*¹, » et nous devons lui obéir comme à DIEU même, avec respect et amour. Et ainsi, loin de gêner notre liberté, l'autorité en est la sauvegarde, la protectrice et le salut.

Oh ! que nous devons donc, nous, enfants de la liberté véritable, aimer et vénérer la véritable autorité sous toutes ses formes ! L'autorité, ou la loi qui en est l'expression, ne nous lie que pour nous délier, dit gracieusement saint Augustin. L'autorité n'est pas moins digne d'amour que la liberté : l'une et l'autre viennent de DIEU par JÉSUS-CHRIST, et ont un seul et même but, souverainement bon, souverainement désirable, à savoir, de nous faire réaliser, le plus parfaitement possible, notre destinée sur la terre.

XV

De la liberté de l'esprit humain dans la foi catholique.

Ici vient se poser tout naturellement la fameuse question de la *liberté de penser*. C'est la

¹ Ad Rom., XIII, 4.

formule favorite de l'incrédulité moderne : « L'Église enlève à l'homme la première de ses libertés, la liberté de penser ! »

L'Église n'enlève rien à l'homme. Qu'on applique à son autorité doctrinale et infaillible ce que nous venons de dire de l'autorité en général, et l'on verra immédiatement que, dans sa soumission à l'Église, la pensée humaine n'est ni détruite, ni gênée, mais simplement guidée dans la voie de la vérité, éclairée d'une lumière plus pure, et préservée des erreurs qui pourraient la déshonorer.

Par suite des négations impudentes qui, depuis trois siècles, et surtout depuis le siècle dernier ont été jetées à la face de l'Église, les intelligences se trouvent aujourd'hui tellement déchristianisées, que beaucoup d'esprits sérieux et sincères croient voir un antagonisme radical entre la liberté de l'esprit humain et la soumission de la foi catholique. Ils s'imaginent que, pour croire, il faut abdiquer sa raison, et qu'au point de vue de la science, de la philosophie et de la liberté intellectuelle, la foi est pour le catholique ce que la cage est pour l'oiseau : une prison. Ce préjugé est au fond de bien des têtes, et il importe d'en montrer la fausseté.

Avant tout voici un fait, brutal et inexorable, comme tous les faits : « Vous avez entre les

maines les écrits de nos grands hommes catholiques; de saint Augustin, par exemple, de saint Thomas, de saint Bernard, de Suarez, de Bossuet, de Fénelon, de Pascal et de tant d'autres. Dites-moi, ces hommes-là étaient-ils, oui ou non, des hommes de génie? Étaient-ce, comme on dit aujourd'hui, des *penseurs*, de profonds penseurs? La foi a-t-elle gêné l'essor de leur magnifique intelligence? Ces grands hommes dédaignaient-ils la science, la science humaine, la philosophie, les sciences naturelles? Si, dans l'ordre de la pensée et du savoir, vous occupiez la place de l'un de ces beaux génies, vous croiriez-vous humilié? Et la cage qui leur a permis de déployer ainsi leurs ailes pour voler si haut et pour dépasser tous les autres hommes, cette cage vous semble-t-elle une prison pour l'intelligence?

Et sans remonter jusqu'à ces géants de la foi et de la science réunies, trouvez-vous que nous autres, chrétiens d'aujourd'hui, nous ayons beaucoup moins d'esprit que vous, moins de vrai savoir, moins d'intelligence philosophique, moins d'amour pour la vraie science, pour les arts, pour les lettres? Trouvez-vous que vous ayez plus de bon sens que l'Église? Trouvez-vous que vos théories de gouvernement valent les siennes? que vos professeurs valent nos Docteurs?

Nous avons plus de vrai savoir que vous ; nous aimons la vérité et la science plus que vous ; nous connaissons mieux que vous les grands monuments du génie humain dans les siècles passés, et nous les admirons avec enthousiasme ; nous puisons dans les lumières de la foi une force merveilleuse pour soutenir et pour éclairer les travaux de notre raison, pour discerner et démasquer vos erreurs ; nous nous sentons libres, forts et joyeux dans l'atmosphère divine dont l'Église nous enveloppe. Que venez-vous donc nous dire : « La foi étouffe la raison ? » Vous parlez de ce que vous ignorez.

L'immutabilité des vérités de la foi ne gêne pas plus la liberté de l'esprit humain, que l'immutabilité des axiomes de la géométrie ne gêne la liberté des raisonnements mathématiques. Bien plus, la fixité de ces axiomes est tout le secret de la force irrésistible du raisonnement qui les prend pour point d'appui. Notre foi aide notre raison, bien loin d'en paralyser l'essor ; elle la délivre de l'ignorance et du doute, bien loin de l'asservir. La vérité *délivre* toujours.

L'expérience l'a démontré mille fois : en dehors des lumières de la foi catholique, la science arrive promptement aux incertitudes, au doute, et va se perdre dans les abîmes du scepticisme. C'est l'état de la science allemande ;

c'est l'état où en sont réduits bon nombre de nos esprits forts, philosophes, médecins, astronomes, mathématiciens, chimistes. « Je ne crois plus à rien, » disait un jour amèrement l'un d'eux. A ce point de vue, le protestantisme et le voltairianisme ont tué la science.

Le préjugé que nous combattons ici est vraiment inexplicable. Depuis quand une plus grande lumière, ajoutée à une petite, a-t-elle empêché un homme d'y voir clair? La lumière naturelle de la raison, tout excellente qu'elle est, toute nécessaire que la proclame l'Église, est à la lumière surnaturelle de la foi, ce qu'est la lumière d'une lanterne à la lumière du soleil. J'ai ma lanterne à la main, aussi lumineuse aussi brillante que vous voudrez la supposer; je marche à sa lumière; mais je ne vois pas loin devant moi, autour de moi, derrière moi, et quel que soit son éclat, l'espace qu'elle éclaire est toujours bien restreint. Vienne le jour : à la lumière terrestre de ma lanterne, que la lumière du soleil n'éteint pas, j'ai le bonheur de voir se surajouter une lumière céleste, mille fois plus parfaite, mille fois plus claire; à une lumière inférieure est venue s'adjoindre une lumière supérieure; ma marche n'en est que plus assurée; car je vois bien plus clairement la voie que je dois suivre, les obstacles que je dois éviter; mon horizon s'est grandement

élargi. Parce que je suis plus éclairé, je suis plus libre, plus fort, plus sûr de moi-même, plus heureux. Tel est l'esprit humain quand il marche à la lumière de la foi : Il garde toute sa liberté, et même il la décuple.

« Mais, dira-t-on, si la science, et principalement la géologie, l'astronomie, la physique venaient à faire quelque découverte qui fût en contradiction avec les enseignements de la foi, est-ce que la foi ne nous empêcherait pas de l'admettre ? Et cependant, dans l'hypothèse, cette découverte serait une vérité. La foi, dès lors, ne serait-elle pas manifestement l'ennemie de la vérité, l'ennemie de la science ? » — En effet, si la science humaine faisait une découverte, une découverte absolument certaine, indubitable, évidente, qui fût *évidemment* opposée aux données de la foi, nous serions acculés dans une impasse, et nous verrions, chose absurde, une vérité contredisant une vérité. Mais de quel droit fait-on une semblable hypothèse ? Supposer l'absurde est-ce raisonner ? Une vérité astronomique a-t-elle jamais détruit une vérité géologique ? Une vérité géologique a-t-elle jamais contredit une vérité historique, une vérité mathématique, etc. ? N'ayez pas peur : il n'arrivera pas davantage qu'une vérité scientifique quelconque vienne jamais contredire une vérité révélée.

Depuis dix-huit siècles, la science profane fait le possible et l'impossible pour trouver en défaut la doctrine révélée et pour mettre en contradiction la Bible et les sciences naturelles, la foi et la raison, et elle n'aboutit qu'à des déceptions. Il n'y a pas de siècle où elle ne chante victoire trois ou quatre fois; dans le nôtre, ç'a été le système de la Place, le fameux zodiaque de Bénérah, la génération spontanée, les hiéroglyphes de l'Égypte et de l'Inde, les fossiles, etc., etc.; pendant deux ans, trois ans, cinq ans, ils ont cru en avoir fini « avec le Galiléen; » ils ont dit avec Renan: « Pour le coup, il est enterré! » Et un rayon de vraie science a suffi pour mettre à néant ces prétendues découvertes, contraires à la parole de DIEU¹.

Il est impossible que les sciences naturelles fassent des découvertes réelles, réellement opposées à la foi, parce que la nature comme la foi viennent toutes deux du même auteur, du DIEU de vérité, du DIEU de lumière, du DIEU des sciences. Quoique inférieures par leur objet, les vérités naturelles n'en sont pas moins des vérités, filles de DIEU; et lorsque la VÉRITÉ in-

¹ Voir, pour de plus amples détails, un résumé de ces prétendues découvertes avec une courte réponse, dans un petit traité que j'ai publié tout exprès, sous ce titre : *la Foi devant la science moderne*. — Voir encore le beau livre du cardinal Wiseman : *les Sciences naturelles dans leurs rapports avec la religion révélée*.

carnée est apparue au milieu du monde sous le nom adorable de JÉSUS, la raison comme la foi, la nature comme la grâce, ont eu à l'adorer comme leur principe unique et comme « la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. » La lumière naturelle est le rayonnement de JÉSUS-CHRIST, auteur de la nature; la lumière surnaturelle est le rayonnement de ce même Christ, auteur de la grâce: entre elles deux, il y a distinction mais union, union mais subordination; jamais de contradiction. Donc, *a priori*, l'hypothèse en question est impossible, absurde, chimérique, contradictoire dans les termes, et c'est une des raisons pour lesquelles, *a posteriori*, elle ne s'est jamais réalisée, et risque fort de ne se réaliser jamais.

Terminons, en faisant remarquer que les enseignements de la foi nous venant directement de DIEU par l'Église, ne sont pas seulement plus clairs, plus lumineux que tous les autres, mais de plus qu'ils sont absolument certains et infaillibles. Nous pouvons, nous devons les prendre pour des points de départ immuables, de la vérité desquels nous sommes totalement sûrs; il n'y a là matière à aucune hésitation, à aucun doute. Aussi sommes-nous forts de la force même de la vérité dans notre logique chrétienne; et c'est précisément cette force qui donne à notre esprit une magnifique liberté. Pendant

que les autres, à la lueur de leur lanterne géologique, astronomique, chimique, scientifique, tâtonnent et hésitent, nous autres, au grand soleil du Christ qui brille au firmament de l'Église, nous avançons, fiers et joyeux, sans crainte et sans hésitation, comme de vrais enfants de la lumière et de la vérité.

Donc l'esprit humain est admirablement libre dans la foi catholique. Il n'est pas indépendant, mais il est libre.

XVI

Comment les prescriptions de l'Église, si astreignantes en apparence, ne font que garantir notre liberté.

Le joug des prescriptions de l'Église paraît lourd quelquefois. L'ignorance et la tiédeur murmurent en présence de ces lois multipliées qui, chaque semaine, presque chaque jour, viennent s'imposer à la volonté, gêner ses mouvements et lui dire, avec l'autorité même de DIEU : Tu feras ceci ; tu ne feras point cela. Tu vas faire maigre ; tu vas jeûner ; tu vas laisser là ton travail, parce que c'est aujourd'hui dimanche, parce que c'est aujourd'hui fête d'obligation ; tu vas aller à la messe et sanctifier ce jour.

Voici Pâques qui approche : tu vas faire ton carême ; tu vas aller te confesser ; tu communieras au moins une fois l'an ; etc.

Ce n'est pas tout : l'Église entre bien plus avant dans le détail de notre vie de chaque jour. Semblable à une mère vigilante, bonne mais ferme, qui veille de près non-seulement à la nourriture de ses enfants, mais à leurs vêtements, à leurs jeux et à leurs récréations, à leurs lectures, à tout ce qui les touche, l'Église veille de même au salut et à la sanctification de ses enfants et, pour les préserver du mal, qu'elle connaît et qu'ils ne connaissent pas assez, elle leur défend tout ce qui pourrait nuire à leur foi, à leurs mœurs et à leur véritable bien. Elle leur défend de lire tels et tels livres, tels et tels journaux ; de se livrer à tels et tels plaisirs dangereux, auxquels les mondains s'abandonnent tout à leur aise. Elle leur ordonne de ne pas fréquenter cette compagnie, amusante mais corruptrice ; de ne pas lire ce roman, quoiqu'il soit fort à la mode ; de ne pas faire de la nuit le jour et de ne pas s'exposer follement aux séductions du monde, comme un papillon à la flamme qui dévore. Elle lui impose une quantité de lois, soit positives, soit prohibitives ; et il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours commode d'observer ces lois.

Est-ce là de la liberté ? se demandera-t-on

peut-être. Quelle vie ! les mondains ne sont-ils pas bien plus libres et partant bien plus heureux ? Cette sujétion n'est-elle pas pénible, et même humiliante ?

Pénible, cela se peut ; mais humiliante, mais ennemie de la liberté, non.

L'obéissance catholique est pénible parfois, parce qu'elle est un combat opiniâtre, une lutte de tous les jours. L'Église, qui n'est pas une idéologue comme la Révolution, nous prend tels que nous sommes, et non pas tels que nous devrions être ; elle nous prend avec nos concupiscences et nos passions, dont le Baptême ne détruit pas le germe et qui subsistent en nous ici-bas, comme punition de la déchéance originelle et comme épreuve de la vertu chrétienne ; elle sait que ces concupiscences et ces passions, de connivence avec la perversité du monde, nous empêcheraient infailliblement d'atteindre notre fin dernière, et par conséquent le bonheur : elle vient donc à nous, avec sa grande et maternelle charité, avec le courage que donne l'amour, et nous impose tout un ensemble d'observances dont le but unique est de nous rappeler sans cesse à nous-mêmes, de nous empêcher d'oublier JÉSUS-CHRIST, l'éternité, le salut, les grandes réalités de la vie ; de nous rappeler la nécessité de la pénitence, la nécessité de la prière ; la nécessité de vivre d'une

autre vie que de la vie de la terre ; en un mot, de nous rappeler incessamment que nous sommes chrétiens et que nous avons une âme à sauver.

Minutieuses en apparence, ces observances catholiques sont en réalité très-importantes et très-sensées. Elles ne sont pas seulement utiles, elles sont nécessaires : elles sont aux commandements de DIEU et aux vertus chrétiennes, ce que sont aux organes de notre corps les os du squelette. Les os ne sont que de la chaux, matière insipide et sans vie ; et cependant ne sont-ce pas les os qui soutiennent tout le corps ? Sans eux, nos organes les plus délicats, nos muscles, notre chair ne seraient plus qu'un amas informe. Le squelette, dur et inflexible, est comme le soutien de toute la vie organique et la raison d'être des formes, du mouvement et de la beauté du corps. Lui aussi, il impose une certaine contrainte à tous les organes qu'il soutient ; car il les maintient chacun à sa place.

Tel est le rôle bienfaisant des prescriptions de l'Église au milieu de l'organisme de la vie et des vertus chrétiennes. Prescriptions matérielles et tout extérieures, elles semblent aux esprits peu éclairés être non-seulement inutiles, mais fatigantes, mais nuisibles ; prescriptions intellectuelles et morales, elles semblent n'être

que de la servitude : il n'en est rien. Elles n'entravent en réalité que les révoltes du vieil homme ; elles ne lient et n'empêchent que la licence ; elles ne retranchent que ce qui est mauvais ou du moins dangereux ; elles apportent à l'âme la liberté, bien loin de la courber sous un joug.

Aussi un vrai catholique, bien loin de rougir de son obéissance à l'Église, s'en fait-il gloire ; et presque toujours, il faut le dire, il n'en est que plus estimé des impies eux-mêmes. J'ai connu quatre ou cinq étudiants en droit, chrétiens dans l'âme, qui, les jours maigres, allaient exprès prendre leurs repas dans les restaurants les plus fréquentés par leurs camarades ; ils y demandaient, haut et ferme, des aliments maigres et faisaient leurs beaux signes de croix avant et après le repas. « Jamais, me disait dernièrement l'un d'eux, jamais personne ne nous a rien dit ; au contraire, tous nous respectaient ; et, comme nous n'étions pas précisément les plus bêtes, notre fermeté donnait du courage à beaucoup d'autres. »

Et puis, il en est, pour nous, de l'autorité de l'Église, comme de l'autorité de Notre-Seigneur : par un effet de la grâce divine, nous l'aimons, nous la voulons, nous l'acceptons spontanément et librement comme le plus grand bien qu'il nous soit donné de recevoir

ici-bas ; nous la vénérons, parce qu'elle est divine ; et nous savons qu'elle ne nous commande jamais rien que de sage, de juste et de bon ; nous obéissons à l'Église, comme des enfants à leur mère. Aussi, ne voit-on jamais un bon et vrai chrétien murmurer contre les saintes prescriptions catholiques. Ceux-là seuls se plaignent et murmurent qui n'ont pas le courage de les observer ou qui ne veulent pas les comprendre. Pauvres esclaves du respect humain ou de l'ignorance !

XVII

**De la fausse autorité, qui est l'ennemi mortelle
de la liberté.**

Ce que nous venons de dire s'applique exclusivement à la vraie autorité, à l'autorité légitime, qui s'exerce légitimement et qui ne fait qu'accomplir les volontés toujours bienfaisantes de Celui de qui elle émane. Il en est tout autrement de la fausse autorité, qui n'est qu'une odieuse caricature de la véritable.

La vraie autorité vient de DIEU et mène l'homme à DIEU ; la fausse vient de l'homme et sacrifie l'homme à l'homme. La première est

un mandat sacré, où le dépositaire de la puissance divine ne commande aux hommes que pour obéir lui-même à Dieu ; et ainsi tous obéissent ; tous, chefs et sujets, gouvernants et gouvernés, accomplissent la volonté du souverain Maître de tous : la seconde, l'autorité fautive, est, ou bien un mandat sans valeur donné par des gens qui n'ont pas le pouvoir de le donner, ou bien une usurpation plus ou moins brutale ; le possesseur du pouvoir commande pour dominer ; il courbe l'homme sous le joug arbitraire de l'homme ; il se constitue le maître, le supérieur de celui dont il n'est que l'égal ; et quand même il commande le bien, il n'a pas le droit de le commander. Rien ne règle l'exercice de sa puissance ; et le droit de la force remplace la force du droit. C'est l'homme qui règne sans Dieu ; et non plus Dieu qui règne, qui gouverne par l'homme. La fautive liberté s'appelle la licence ; la fautive autorité s'appelle la tyrannie : elles sont abominables l'une et l'autre ; mais entre les deux, la plus abominable sans contredit et la plus sacrilège, c'est la tyrannie. Dans le plan divin du gouvernement du monde, l'autorité est, en effet, une puissance plus sainte encore, s'il se peut, que la liberté ; c'est un don supérieur ; la liberté n'est que la puissance de faire le bien, tandis que l'autorité est la puissance de le faire faire ;

l'une réalise un bien individuel ; l'autre, un bien public et universel. L'autorité est une force ajoutée à une force, une grâce ajoutée à une grâce ; voilà pourquoi sa corruption est un mal plus grave.

Nous constatons plus haut qu'en dehors de la foi, il ne pouvait point y avoir de liberté véritable, parce que seule la foi fournit à l'homme et à la société les éléments surnaturels qui constituent la vraie liberté. Il en est de même de l'autorité : en dehors de la foi, l'autorité ne peut pas connaître la fin suprême pour laquelle elle est instituée au milieu des hommes ; elle ne peut pas connaître les moyens de réaliser cette fin, qui, après tout, est surnaturelle ; enfin, elle manque de la force nécessaire pour écarter les mille obstacles qui se dressent devant elle ; et, pour conduire les hommes, elle ne dispose que de la force brutale ou de la séduction.

Le monde moderne ne connaît pour ainsi dire plus l'autorité chrétienne ; par son fatal principe de la séparation de l'Église et de l'État, de la foi et de la raison, de la révélation et de la science, de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel, il est sorti des voies de DIEU, et a perdu du même coup la vraie notion de l'autorité et la vraie notion de la liberté. L'axe de la société, telle qu'il la rêve, n'est plus en équilibre ; cet axe ne pose plus sur ses deux pivots nécessaires

et providentiels, l'autorité et la liberté véritables; et c'est pour cela que rien ne marche. Nous allons de Charybde en Scylla : d'un excès nous tombons dans un autre excès; d'une erreur, dans une autre erreur; l'anarchie, qui est la fausse liberté parfaite, nous rejette dans le despotisme, qui est la fausse autorité parfaite; et du despotisme nous retombons dans l'anarchie. D'un côté comme de l'autre, nous sommes dans le faux, et le démon se moque de nos angoisses. Quand donc les révolutions nous ouvriront-elles les yeux?

XVIII

**De la fausse autorité, et des abus de pouvoir
dans l'ordre religieux.**

La fausse autorité pénètre partout, comme la fausse liberté: c'est la tête et la queue du vieux Serpent. Avant tout, elle cherche à bouleverser la société religieuse, la plus sainte et la plus importante de toutes. Dans l'ordre religieux, la fausse autorité, c'est l'homme imposant, sans mandat divin, à d'autres hommes des vérités à croire, des devoirs à pratiquer, des règles arbitraires de conscience.

En matière de religion, Notre-Seigneur est, plus directement encore que dans le reste, le seul Hiérarque et le seul Seigneur, chargé par le Père céleste d'enseigner et de gouverner les hommes. Si le bon Pasteur communique son autorité sainte à certains hommes qu'il daigne choisir à cet effet entre tous, ce n'est point pour abdiquer, ni pour que ces hommes, faillibles et imparfaits, se substituent à lui; sa volonté expresse est, au contraire, qu'ils s'identifient à lui par une obéissance pleine et entière, et que ce ne soit plus eux, mais lui, lui seul, qui enseigne par eux les fidèles, qui les dirige dans les voies de la vérité et de la sainteté, qui les gouverne et qui leur fasse accomplir les volontés de son Père. « Je vis, non plus moi, mais le Christ en moi; » cette grande règle apostolique s'applique aux ministres de Dieu, plus intimement, plus totalement encore, s'il se peut, qu'aux autres chrétiens.

Jugez par là du rôle qu'assume le prêtre ou l'Evêque, qui, oublieux de sa mission toute divine, se substitue à Notre-Seigneur et se met à enseigner aux peuples autre chose que la doctrine de JÉSUS-CHRIST; qui parle en son nom propre, et non plus au nom du seul Seigneur et du seul Docteur; qui, foulant aux pieds la liberté des consciences, ose leur imposer ses pensées personnelles, ses doctrines, ses er-

reurs, ses volontés, son joug! Tels ont été tous les hérésiarques, depuis Arius, Nestorius, Eutychès, Photius, etc., jusqu'à Luther, Calvin et tous les modernes novateurs. Tels sont, de nos jours encore, les Evêques schismatiques et hérétiques d'Angleterre, de Russie, et des vieilles sectes dont les honteux débris couvrent l'Orient.

Tels sont tous ceux qui, en dehors de la sainte Eglise, se donnent à eux-mêmes la mission d'enseigner et de prêcher. Tous les ministres protestants, sans exception, qu'ils soient ou non de bonne foi; tous les papes russes, tous les prédicants schismatiques, tous les chefs de la franc-maçonnerie (qui est une véritable secte antichrétienne) pratiquent la fausse autorité en matière de religion. Ce sont des tyrans dans l'ordre spirituel. L'autorité qu'ils s'arrogent est fausse et nulle; loin de venir de Jésus-Christ, elle est contre lui; elle vient du démon, père du mensonge, docteur des hérétiques et ennemi acharné des véritables pasteurs de l'Eglise. A plus forte raison en est-il ainsi des chefs de sectes ou d'Eglises séparées; en Angleterre, en Russie, etc.

Mais, dans le sein de l'Eglise elle-même, la fausse autorité peut, du moins dans une mesure, se glisser dans le gouvernement spirituel du peuple chrétien; c'est le côté humain de la

Papauté, de l'Épiscopat et du Sacerdoce. Ce côté humain existera toujours; car toujours les Papes, les Évêques et les prêtres seront des hommes; mais l'autorité ecclésiastique, toujours sainte et parfaite en elle-même, réprimera, reformera incessamment ces abus; de sorte que, dans l'Église, les abus de la fausse autorité ne sont jamais très-considérables, ni surtout irrémédiables.

Le Pape, en tant que Pape et pour le bien général de l'Église, est divinement sauvegardé, par l'Esprit-Saint, des abus d'autorité dans l'enseignement de la doctrine et dans le gouvernement général de l'Église. Ce n'est pas, en effet, pour lui personnellement, mais bien pour nous, pour l'Église entière, pour tous les Évêques, pour tous les prêtres, pour tous les fidèles, même pour le monde non encore chrétien, qu'il est infallible. Par lui, Notre-Seigneur prévient ou réprime les abus d'autorité qui pourraient s'introduire dans l'administration des Églises particulières; chaque Évêque, en effet, peut faillir dans l'exercice, si difficile, si compliqué, de son autorité sacrée; il peut enseigner de fausses doctrines, ainsi que cela s'est vu dans tous les siècles; il peut abuser de son autorité pour maltraiter les prêtres, pour lancer d'injustes ordonnances et poser des règles contraires au droit canonique; il

peut diriger son clergé et son peuple dans des voies qui ne sont point celles du Siège Apostolique. Bien qu'ils soient revêtus d'une autorité aussi réelle que vénérable, nos Évêques ne sont point infallibles, et n'ont pas besoin de l'être : il suffit, en effet, d'un seul principe absolu de vérité, de justice et de sagesse, au centre de l'Église, qui a, pour premier caractère, l'unité.

Confirmé par l'infailibilité du Chef, chaque Évêque dans son diocèse surveille à son tour, réforme et réprime les abus de pouvoir que l'infirmité humaine suscite nécessairement de temps à autre dans les rangs du clergé : si un curé, un prédicateur, un prêtre quelconque abuse de l'autorité de son ministère pour enseigner quelque erreur, pour faire quelque chose de répréhensible au point de vue des mœurs ou de la discipline, l'Évêque intervient, rétablit le droit et remet toutes choses en place. Si la douceur ne suffit point, il sévit, et, semblable au divin Maître, il domine par la justice ceux qui refuseraient de se laisser diriger par la bonté et par l'amour.

Et ainsi, dans l'Église, les abus de pouvoir, les excès de la fausse autorité ont leur remède immédiat ; et le mal ne peut entamer la vie du corps entier.

Dans l'Église seule, par un effet de l'institu-

tion divine, fait positif qui s'impose au monde entier, JÉSUS-CHRIST a déposé la seule véritable autorité religieuse ; et, par cela seul, qu'un prédicant religieux quelconque n'est point catholique, il est certain *a priori* qu'il n'a aucune autorité légitime. Le degré d'erreur n'y fait rien : imans turcs, bonzes chinois ou japonais, lamas du Thibet, derviches et faux prêtres des Indes, fétiches des peuples sauvages, prêtres mormons, ministres anabaptistes, calvinistes, luthériens, anglicans, presbytériens, vaudois, protestants de toutes nuances ; évêques, prêtres et diacres russes ou grecs ; tous, quels qu'ils soient, du moment qu'ils ne sont point ministres de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, sont des loups, et non point des pasteurs ; leur autorité apparente n'est que tyrannie et despotisme religieux ; loin d'obliger la conscience, cette fausse autorité doit être pour tout fidèle, un objet d'horreur.

Rien n'est détestable comme le despotisme religieux.

XIX

**Du droit de chacun à la liberté dans le service
de DIEU.**

Nous n'avons pas le droit de servir DIEU comme nous l'entendons ; il veut être servi à sa façon, et non à la nôtre, qui est faillible et aveugle ; trop souvent la liberté de servir DIEU comme on l'entend soi-même, n'est autre chose que la liberté de ne pas le servir. L'autorité de l'Eglise nous est précisément donnée pour écarter le caprice de cette grande et souveraine chose qu'on appelle le service de DIEU. Tous et chacun nous devons servir DIEU comme DIEU veut être servi et comme l'Eglise nous prescrit de le servir. C'est dans cette vaste sphère de vérité et de bon ordre que s'exerce notre liberté en matière de religion : en dehors, ce ne serait plus de la liberté ; ce serait de la licence. Du moment que nous ne sortons pas de cette sphère, nous avons droit à une pleine et entière liberté.

L'Eglise étant la mère de cette sainte liberté, chacun de ses enfants est appelé, de droit divin, à en jouir, non-seulement dans sa vie

publique, mais encore, et avant tout, dans sa vie privée. Nous devons être libres dans le service de DIEU ; et l'autorité, soit religieuse, soit domestique, qui nous régit immédiatement, ne doit jamais comprimer, encore moins entraver l'essor de notre conscience.

Ici, comme partout, l'autorité et la liberté ont le même objet : l'autorité est instituée pour éclairer la liberté, pour l'empêcher de s'égarer, pour la protéger, et aussi pour l'activer, pour la faire avancer plus rapidement dans les voies de DIEU. Le rôle de l'autorité est un rôle essentiellement actif : c'est la force tutélaire qui fait faire le bien. La liberté est la force qui fait le bien sous la direction et la protection de l'autorité. L'une et l'autre sont mariées ensemble ; elles doivent demeurer très-unies, s'accorder pleinement et tendre au but unique de leur institution : le plein accomplissement des volontés de DIEU et la conquête de la fin dernière.

Or, il est beaucoup plus rare qu'on ne pense que, dans le service de DIEU, on jouisse pleinement de la liberté ; et cela, par la faute ou du moins par le fait de ceux qui ont en main l'autorité, et qui en abusent au lieu d'en user. On abuse de l'autorité, du moment que l'on en use selon son caprice, selon ses idées personnelles. Nous ne sommes pas les maîtres des directions que nous donnons à ceux que DIEU

a placés dans notre dépendance : cette autorité, quelle qu'elle soit, appartient en propre à Notre-Seigneur, et qui que nous soyons, nous n'en sommes que les dispensateurs. Or, la première qualité requise en cette dispensation, est qu'elle se fasse comme le veut Notre-Seigneur, ni plus ni moins; et cette volonté de JÉSUS-CHRIST, nous la connaissons certainement par les directions de l'Église, par les décrets du Saint-Siège, par les règles de la saine théologie, c'est-à-dire de la théologie catholique, apostolique, romaine.

Hélas ! hélas ! combien souvent l'ignorance ou le parti-pris, ou parfois quelque chose de pire encore, ne vient-il pas violer ce principe salutaire, protecteur de la liberté des consciences ! C'est une espèce de sacrilège ; car l'autorité dont on abuse et la liberté qu'on viole, sont toutes deux des choses saintes, éminemment sacrées. On en répondra bien sérieusement devant DIEU.

Combien de fois un bon enfant, attiré par la grâce de Notre-Seigneur, ne se voit-il pas contrarié, entravé de mille manières dans l'accomplissement de ce que DIEU demande de lui ! Le père, la mère, le maître ou la maîtresse, qui ont pour devoir de lui faire faire la volonté de DIEU, se posent devant lui et l'empêchent d'avancer. Il aimerait à prier, à aller à l'église :

on le lui défend, ou du moins on lui suscite mille difficultés. Il a quelque chose sur la conscience et il voudrait aller se confesser : on le remet aux calendes grecques, et sa pauvre petite âme reste ainsi en mauvais état. Par cet abus de pouvoir, on contrarie les meilleures inspirations de la grâce; on décourage cette piété naissante, et bientôt ce petit germe, que Notre-Seigneur destinait peut-être à devenir un grand arbre sur les rameaux duquel les oiseaux du ciel pourraient s'abriter un jour, se dessèche, s'atrophie et meurt. Pourquoi? Parce qu'on l'a privé de sa liberté. Quelle responsabilité!

Et les abus d'autorité de tant de maîtres à l'égard de leurs serviteurs? de tant de patrons à l'égard de leurs ouvriers ou de leurs apprentis? Je mets en fait què, parmi les petites gens, sur mille qui vivent loin de Dieu, plus des trois quarts ne l'auraient jamais abandonné, ou du moins reviendraient facilement à lui, si leurs Supérieurs leur en donnaient et la facilité et l'exemple. On a vu des régiments presque entiers remplir leurs devoirs religieux, dès qu'un colonel chrétien se trouvait placé à leur tête. On en a vu d'autres cesser toute pratique, sous la compression morale, quelquefois même devant des menaces d'officiers impies. Pauvres gens, que fait-on de leur liberté?

Ce que l'on en fait? On la détourne de son

but légitime, et on la convertit en une affreuse licence. Ces hommes, ces jeunes gens que l'on empêche, directement ou indirectement, de prier, de fréquenter l'église, d'assister à la messe et aux instructions religieuses, de se confesser et de communier, de suivre les appels de DIEU et les attrait de sa grâce, on leur laisse toute facilité pour mal faire ; liberté de penser, de dire à peu près tout ce qu'ils veulent, quand il ne s'agit que de DIEU, de JÉSUS-CHRIST, de la sainte Église, du Pape, des Évêques, des prêtres, des Religieux, de la foi, des choses saintes ; c'est cette liberté-là qu'on ose appeler la liberté de la conscience, et comme on la respecte profondément, on se garde bien d'y toucher. On a moins de respect pour les consciences et pour les convictions, du moment qu'il s'agit de politique : qu'un de ces *libres* essaye de dire le moindre mot contre le gouvernement, immédiatement l'autorité se dresse, et sait le mettre à la raison. En d'autres termes, liberté de servir le démon et non point de servir DIEU ; liberté de se perdre, et non point de se sauver : voilà l'état où en sont réduites aujourd'hui non des milliers, mais des millions de consciences ; cela crie vengeance au ciel.

La sainte liberté de la conscience, la liberté des âmes est le vœu le plus cher de l'Église, et son cœur maternel veut, exige que les dépo-

sitaires de l'autorité, quels qu'ils soient, protègent et favorisent toujours cette liberté sacrée. S'ils la violent ou l'entravent d'une manière quelconque, ils manquent au premier de leurs devoirs, et ils se perdent en perdant les autres.

Proclamons-le donc bien haut : dans les limites que l'Eglise nous trace de la part de DIEU, tout homme a un droit strict à la liberté de sa conscience, à toute sa liberté dans le service de Notre-Seigneur.

XX

De la fausse autorité dans l'ordre civil,

Dans l'ordre civil et politique, comme dans l'ordre religieux, la fausse autorité se résume dans la substitution de l'homme à DIEU ; c'est l'homme qui vient mettre ses volontés arbitraires et ses caprices, à la place de la volonté toujours bienfaisante du Roi des Rois, du Maître des maîtres, JÉSUS-CHRIST.

Par lui-même, l'homme n'est pas plus que l'homme ; dans l'ordre civil, aussi bien que dans l'ordre religieux, toute autorité vient de DIEU, et aucun homme n'a le droit de commander aux autres hommes, si ce n'est en

vertu d'une délégation divine. Dans la société civile et politique, cette délégation est indirecte, mais elle est réelle, aussi réelle que dans l'ordre religieux ; elle est indirecte, et se transmet soit par l'élection, soit par l'hérédité, suivant la constitution spéciale de chaque peuple. La forme des gouvernements n'y fait rien : qu'une société soit constituée en monarchie, en aristocratie ou en république, le pouvoir qui la régit légitimement n'est qu'une délégation directe ou indirecte de DIEU. De là uniquement il tire sa légitimité, son autorité, son droit de faire des lois qui obligent en conscience, son droit de diriger et de gouverner ses sujets.

La légitimité d'un pouvoir souverain, monarchique ou autre, est quelquefois évidente ; d'autres fois elle est douteuse. Elle est évidente, lorsqu'elle découle tout naturellement de l'ordre établi et de la constitution d'une nation : ainsi, à Rome, la légitimité de la souveraineté des Papes ; ainsi, en France, la légitimité de nos anciens rois. Elle est encore évidente dans le cas où un pouvoir sérieux ramasse l'autorité gisant à terre, sans possesseur, et qui, avec l'assentiment de la nation, rétablit l'ordre sur les débris de l'anarchie. Tel a été, en ce siècle, l'avènement de l'empereur Napoléon I^{er} et celui de Napoléon III.

D'autres fois, la légitimité est douteuse, et

alors, ce grand cas de conscience nationale doit être porté au tribunal du seul Juge, constitué au milieu des hommes et des peuples, pour leur apprendre ce qui est juste et ce qui est injuste, ce qui est selon la volonté divine, ou ce qui lui est contraire; au tribunal du chef de l'Eglise, du Vicaire de Dieu, gardien et dispensateur infailible de la morale publique et privée. Les peuples qui ne veulent point de ce tribunal, n'ont plus à leur service que la force du sabre et les sanglantes révolutions.

Tout pouvoir séculier qui ne présente point l'un de ces caractères de légitimité, est illégitime en soi; celui ou ceux qui l'exercent ne sont que des usurpateurs; ils ne sont point les mandataires ni les délégués de JÉSUS-CHRIST, et la conscience des sujets n'est point liée. Les qualités personnelles de l'usurpateur ne changent rien à ce caractère illégitime; et s'il arrive qu'on marche d'accord avec lui, c'est uniquement pour éviter un plus grand mal, et en attendant des temps meilleurs. C'est ainsi qu'agit l'Eglise avec les pouvoirs de fait, que ces bons rapports sont bien loin d'absoudre et de légitimer.

Telle est, dans l'ordre civil et politique, la fausse autorité considérée en son origine.

XXI

Des abus de pouvoir dans l'ordre civil et politique.

L'autorité légitime peut s'exercer d'une manière fort illégitime; de là les abus de pouvoir de tout genre, les tyrannies, les caprices qui désolent les sociétés et les familles.

Le plus effrayant exemple de cet abus d'un pouvoir légitime en soi a été donné au monde pendant trois siècles, par les Césars païens; car, en dehors de l'Église, il y a des sociétés et des pouvoirs légitimes qui, bien que purement naturels, relèvent, comme nous le dirons plus tard, de l'ordre surnaturel, et lui doivent être unis. Enivrés de puissance, les empereurs romains ne se servirent de leur pouvoir que pour imposer au monde entier toutes les folies qui leur passaient par la tête; ils centralisèrent tout l'empire dans leurs mains, et cette centralisation insensée a pris leur nom: le *césarisme*.

Le césarisme est l'abus suprême de l'autorité. Avec des apparences plus brillantes, il est peut-être plus délétère encore que l'anarchie. Il tend à annihiler toutes les forces vives d'une nation, à asservir ou à détruire tout ce qui ne

dépend pas de lui personnellement, l'Eglise en tête; son argument suprême n'est point la justice, mais la force; aussi l'âme d'un gouvernement césarien est-elle l'armée; divinité nouvelle qui, en son unité brutale, présente une trinité bien connue : infanterie, cavalerie, artillerie.

La formule du césarisme est ce blasphème antichrétien, antinational : « l'Etat, c'est moi ! » Plus un Souverain est puissant, plus il risque de verser de ce côté, et de commettre le crime de l'asservissement de son peuple, de la destruction des libertés légitimes, et avant tout de la liberté religieuse.

Il n'y a que la foi et l'obéissance à l'Eglise qui puissent empêcher pleinement un Souverain d'abuser de son pouvoir. Seule, en effet, l'Eglise lui apporte la lumière totale sans laquelle il ne peut gouverner selon Dieu, et la force surnaturelle sans laquelle il ne peut dominer l'orgueil du commandement, remplir tous ses devoirs de Souverain, réprimer le mal, et favoriser le bien. Le premier devoir d'un Souverain, c'est d'être chrétien, très-chrétien, plus chrétien que les autres. Sans cela, je le répète, l'abus du pouvoir est là, toujours prêt à entrer.

Toute loi contraire à la doctrine ou au bien de l'Eglise, toute loi contraire à la volonté de

DIEU et, par conséquent au bien public, est un abus de pouvoir, un acte illégitime et nul en soi, de quelque forme légale et solennelle qu'on ait pris soin de le revêtir. La loi n'est pas, en effet, comme l'ont rêvé les idéologues de 89, l'expression d'une volonté purement humaine; elle doit être avant tout l'expression de la volonté du souverain Maître des hommes, de Celui que nous appelons par excellence Notre-Seigneur.

Qu'on juge par là des abus de pouvoir de tout genre qui, depuis trois ou quatre siècles surtout, encombrant nos histoires nationales ! Avec la renaissance des théories païennes et du droit païen, avec les révoltes protestantes, d'où est sorti le gallicanisme parlementaire et politique, et plus encore avec l'omnipotence militaire, le césarisme a peu à peu remplacé dans le monde la monarchie chrétienne, la monarchie baptisée et soumise au Christ et à son Église. Mortel à la vraie autorité non moins qu'à la vraie liberté, cet odieux système tend partout à prévaloir. Que **DIEU** daigne écarter ce péril, par quelque coup inespéré de Providence, et qu'il ne permette pas que des nations chrétiennes s'affaissent sous ce joug abrutissant ! L'Église n'a pu le briser que par de longs siècles de lutte, de tortures, de sacrifices de tout genre.

Et qu'on ne s'imagine pas que l'abus du pou-

voir infecte seulement les monarchies : les républiques, les aristocraties, les pouvoirs les plus parlementaires et constitutionnels ne sont pas à l'abri de ces petites faiblesses ; témoin chez nous les extravagances de 89, les horreurs de la Convention ; témoin tout ce qui se pratique sous nos yeux en Italie, en Espagne, en Belgique, en Suisse, en Autriche, au Mexique, aux États-Unis, un peu partout. Au lieu d'un grand vampire public, personnel et responsable, vous en avez une collection de petits, plus ou moins enragés, plus ou moins distingués, suivant votre mérite ou vos capacités : voilà tout. Si cela ne s'appelle pas du césarisme, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas de Césars ; au fond, cela ne vaut pas mieux ; le résultat est le même : c'est du despotisme délayé, qui pèse presque autant sur l'Église, sur les familles, sur les vraies libertés ; c'est de la tyrannie plus ou moins déguisée ; c'est de l'arbitraire. Ce n'est plus cette chose sainte et bienfaisante qu'on appelle l'autorité.

XXII

**De la fausse autorité et des abus de pouvoir dans
la société domestique.**

Le bon DIEU ne donne au père de famille son autorité sur la mère, les enfants et les serviteurs ; à la mère son autorité sur les enfants et les serviteurs, et enfin aux enfants leur part d'autorité sur les serviteurs, que pour régner sur eux tous et sanctifier, les uns par les autres, tous les membres de la famille. La même hiérarchie se retrouve dans les trois ordres, avec le même but final : dans l'Église, le Pape, l'Évêque, le prêtre, le fidèle ; dans l'État, le Souverain, les pouvoirs et influences secondaires, les sujets ; dans la famille, le père, la mère, l'enfant, le serviteur. Tout cela est voulu de DIEU, et n'est institué que pour le bien de tous, pour le bien surnaturel et pour le salut éternel de tous, au moins comme but suprême.

Le père de famille abuse de l'autorité et fausse sa mission sainte, lorsqu'il donne à son épouse de mauvais exemples, de mauvaises directions ; lorsqu'il l'oblige ou à faire ce que

DIEU défend, ou à ne pas faire ce que DIEU ordonne ; quand, d'une manière quelconque, il la détourne du devoir. Si par négligence, il ne la soutient pas et de la parole et de l'exemple dans la bonne voie, il pêche négativement ; il manque à son devoir de chef de famille, et ne remplit pas dignement le poste d'honneur et d'autorité qui lui est confié. Notre-Seigneur lui en demandera compte ; car, nous l'avons vu, l'autorité n'est pas seulement donnée pour empêcher le mal, mais encore pour protéger et faire faire le bien.

Le père et la mère de famille abusent de leur pouvoir, lorsque, d'une manière ou d'une autre, ils font du mal à leurs enfants et à leurs serviteurs, au lieu de leur faire du bien ; quand ils leur commandent, quand ils leur conseillent quelque chose de contraire à la volonté de Notre-Seigneur ; quand ils les exposent à perdre la foi ; quand ils les détournent d'une vocation sainte ; quand ils approuvent, ou même quand ils tolèrent, dans le sein de la famille, des scandales, des abus qu'ils ont pour mission d'empêcher. Que d'enfants perdus, sinon par la faute proprement dite, du moins par le fait de leurs parents ! Que de femmes détournées du service de DIEU par leurs maris ! Que de pauvres domestiques, que d'ouvriers gênés, pour ne pas dire tout à fait empêchés

dans l'exercice de leur liberté religieuse, la plus sacrée de toutes les libertés !

Les père et mère abusent encore et d'une manière très-grave de leur autorité, lorsqu'ils confient l'éducation et l'enseignement de leurs enfants à des maîtres, à des maîtresses sans religion, plus indignes encore qu'incapables d'élever ces enfants comme DIEU et l'Église veulent qu'ils soient élevés. Ainsi, c'est un abus flagrant de l'autorité paternelle que de mettre un enfant en pension dans ce lycée, dans ce collège, dans cette école où sa pauvre petite âme fera presque infailliblement naufrage. On ne doit pas compter sur des miracles de préservation, et l'on est responsable devant DIEU des chutes dont on a soi-même posé la cause. Cet abus d'autorité est malheureusement ce qu'il y a de plus commun aujourd'hui; la plupart des maisons d'éducation dirigées par des laïques étant des écoles d'immoralité, des manufactures de libres-penseurs et de petits révolutionnaires en herbe.

Et quelle responsabilité pour les maîtres, pour les professeurs ! La pauvre jeunesse qu'ils enseignent est comme livrée aux bêtes : autrefois, c'étaient des coups de dents et de griffes ; aujourd'hui ce sont des coups de langues, des blasphèmes, les plus pernicieuses erreurs. C'est encore pis ; car maintenant ce sont les âmes

qui périssent, et c'est toute la société que l'on corrompt et qu'on ruine par la base.

Telle est, en abrégé, la fausse autorité ; tels sont les abus de l'autorité légitime : dans la société religieuse, civile, domestique, c'est la violation la plus détestable de l'ordre providentiel ; c'est la violation de la liberté humaine à tous les degrés. Aussi, la sainte Écriture nous déclare-t-elle « qu'un jugement très-rigoureux attend ceux qui ont autorité sur les autres¹. » Autant le bon usage de l'autorité prépare une couronne magnifique dans le ciel, autant les abus de l'autorité préparent des châtimens terribles.

XXIII

De la fausse liberté que le démon cherche à substituer à la véritable.

Nous avons vu ce qu'est la vraie liberté et ce qu'est la vraie autorité. Nous venons de voir en quoi consiste la fausse autorité, ainsi que les abus de l'autorité véritable. Un mot maintenant sur la fausse liberté, et sur les bouleversements qu'elle engendre.

¹ *Judicium durissimum his qui præsumt, fiet. (Sap. vi, 6.)*

L'homme n'a rien de plus cher que sa liberté : la liberté, c'est son salut ; c'est la loi fondamentale de sa destinée, et par conséquent de son bonheur. L'amour, l'amour passionné de la liberté, est comme un besoin instinctif du cœur humain. Le vieux Serpent le sait bien, lui qui a perdu pour toujours le bonheur, avec la puissance d'atteindre sa fin dernière ; il a perdu la liberté et le bonheur ; et, dans sa rage jalouse, il veut nous la ravir à nous-mêmes. Mais comment faire pour enlever à l'homme son cher trésor ?

Il n'a pas osé l'attaquer en face : s'il lui eût dit que la liberté était mauvaise, qu'il fallait la rejeter, il n'aurait eu aucune chance de succès. Il a été plus habile : il s'est présenté à l'homme sous le masque et avec le nom magique de la liberté elle-même. La pauvre humanité s'y est laissé prendre ; elle s'y laisse prendre aujourd'hui plus que jamais ; et elle lâche la proie pour l'ombre.

Qu'il y ait une fausse liberté, une liberté menteuse et purement apparente, c'est ce qui résulte de la parole de l'Évangile : « *Si le Fils de DIEU vous délivre, vous serez vraiment libres*¹. » « Le Fils de DIEU ne nous dirait pas qu'il veut nous rendre *vraiment* libres, si, en nous

¹ Ev. Joan., III, 36.

faisant espérer une liberté véritable, il n'avait dessein de nous faire entendre qu'il y en a aussi une fausse ¹ ? »

Or, quelle est cette liberté fausse ? C'est tout simplement l'esprit *d'indépendance* ou, pour parler plus nettement encore, l'esprit de révolte contre l'autorité légitime ; c'est le fameux *Non serviam*, que le démon transmet à l'homme. « Cette affectation de l'indépendance, c'est la liberté de Satan et de ses rebelles complices qui ont voulu s'élever eux-mêmes contre l'autorité souveraine. Loin de nous une liberté si funeste, qui a précipité ces esprits superbes dans une servitude éternelle ². »

La vraie liberté se résume dans l'accomplissement fidèle des volontés de DIEU sur nous : l'indépendance, la liberté fausse, est la révolte contre DIEU et contre tous ceux qui le représentent ici-bas ; de sorte que, au lieu que l'une nous fait atteindre notre fin, l'autre nous la fait perdre. La liberté vénère et aime l'autorité, parce qu'elle voit en elle sa protectrice dévouée ; l'indépendance déteste l'autorité, la méprise et cherche à s'en débarrasser comme d'une ennemie personnelle. La liberté fausse crie instinctivement : « A bas l'autorité ! » et dans sa bouche impie, le cri de :

¹ Bossuet ; sermon pour une vêtue.

² Ibid.

« Vive la liberté ! » si fort à la mode depuis trois siècles, ne veut pas dire autre chose que : « Plus d'autorité ! vive l'indépendance ! » C'est ce que Bossuet appelle la liberté des rebelles.

Ce que les protestants, les savants incrédules, les rationalistes et les politiques modernes appellent liberté n'est pas autre chose. Leur liberté, à eux, n'est que le voile de leur esprit de révolte. Ce n'est qu'un masque, creux et menteur comme tous les masques. Je ne veux pas dire que tous les sectateurs de la liberté fausse soient des impies : non certes ; il y a parmi eux une foule innombrable de pauvres égarés, dont l'ignorance s'est laissé prendre aux apparences. Comme il est naturel, ils aiment d'instinct la liberté ; et, croyant que ce que Satan leur présente est la liberté, ils s'y attachent ; ils poursuivent cette chimère avec ardeur et, ne connaissant pas la vraie liberté, ils s'indignent contre nous qui faisons la guerre à leur prétendue liberté, et ils nous accusent de tyrannie et de bassesse d'âme. Pauvres esclaves ! que le démon a réduits en captivité en leur promettant la liberté, et qui s'imaginent que nous leur apportons la servitude.

Au fond, et malgré ses beaux airs d'impartialité et de modération, la fausse liberté, la liberté telle qu'on la prône aujourd'hui, est au

service du mal, comme la liberté véritable, telle que l'enseigne l'Église, est au service du bien. L'une donne à toutes les erreurs et à toutes les passions toute facilité pour triompher, aux dépens du bien : l'autre met au service de la vérité et du bien toutes les forces des créatures, et assure ainsi le règne de Notre-Seigneur sur la terre ; or, ce règne, c'est la paix et le bonheur du monde.

La vraie liberté a, comme nous l'avons dit, pour loi suprême la vérité, la justice, la charité : la fausse, qui met sur la même ligne la vérité et l'erreur, le bien et le mal, repose sur la négation du devoir, lequel consiste essentiellement à aimer et à faire le bien, à n'aimer, à ne faire que le bien. La fausse liberté n'a pas, comme il convient, l'horreur du mal, c'est-à-dire de l'hérésie, de l'incrédulité, de l'impiété, de l'indifférence, etc. Elle ressemble à la fausse mère du jugement de Salomon ; elle consent volontiers au partage de l'homme entre l'Église et le monde, entre JÉSUS-CHRIST et le démon.

La fausse liberté est le suicide de la vraie liberté, comme la fausse autorité est le suicide de la vraie autorité, comme la fausse science, les fausses religions, les faux principes, etc., sont la mort et le suicide de la vraie science, de la vraie religion, des vrais principes.

Méfions-nous extrêmement des hommes et

des livres qui, sous prétexte de tolérance, prônent cette liberté menteuse, fille de la renaissance païenne, du protestantisme et de la Révolution : qu'ils le veuillent ou non, qu'ils soient ou non de bonne foi, ils n'en sont pas moins « *ces faux frères qui s'insinuent parmi les fidèles pour surprendre notre liberté, la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, et pour nous réduire en servitude*¹. » Et quelle servitude, grand DIEU ! celle de l'erreur, celle de l'indifférence religieuse, celle du père du mensonge, plus délétère mille fois que la servitude des esclaves proprement dits.

Il y a quatre siècles, la fausse liberté, drapée à l'antique, s'est appelée *la renaissance* ; un peu plus tard, elle s'est faite protestante et s'est appelée *le libre examen* ; au siècle dernier, pour mieux en imposer au vulgaire, elle a pris le nom emphatique de philosophie ; de nos jours, elle s'appelle la science, la libre-pensée, l'esprit moderne, le libéralisme. Naturalisme, césarisme, libéralisme, voilà les trois grandes erreurs du dix-neuvième siècle.

* Ad. Gal. II, 4.

XXIV

que la fausse liberté bouleverse tout, et est un mal universel.

La liberté, la vraie, la bonne, s'étend à tout, comme nous l'avons indiqué en la définissant. Pour la conscience, pour chacune de nos facultés, pour la vie privée comme pour la vie publique, pour toutes les œuvres de Dieu, elle est la puissance de réaliser la volonté du Seigneur, et de prendre les moyens d'atteindre la fin pour laquelle elles existent. La vraie liberté est donc un bien universel.

Par contre, la fausse est un mal universel, qui s'étend également à tout et qui s'insinue dans la vie publique et privée, comme l'eau qui mine un édifice s'insinue entre toutes les pierres, dans les jointures, dissolvant peu à peu les murailles, préparant insensiblement et certainement la ruine. Analysons-la dans quelques-unes de ses applications plus pratiques, et nous acquerrons la certitude de la réalité de l'immense danger qui menace aujourd'hui l'Eglise et la société.

Ce qu'il y a de plus intime en chacun de nous, c'est la conscience. La vraie liberté de la con-

science, nous dit l'Église, c'est pour chaque homme, quel qu'il soit, le pouvoir de connaître, de servir et d'aimer JÉSUS-CHRIST, le seul vrai DIEU; de n'être pas gêne dans l'exercice quotidien de ce droit et de ce devoir; de pouvoir sanctifier et sauver éternellement son âme. Voilà ce que c'est que la liberté de la conscience ou la liberté religieuse. — Ce n'est pas vrai, répond la fausse liberté. La liberté religieuse, la liberté de conscience, c'est la faculté laissée à chaque homme de servir DIEU comme il l'entend, et même de ne pas le servir du tout; d'être, à son gré, catholique, hérétique, déiste, rationaliste, incrédule, athée; de croire, non ce que DIEU veut qu'on croie, mais ce qu'il plaît à chacun de croire. La liberté religieuse, c'est la libre-pensée.

L'autorité religieuse, dit l'Église, est la puissance, le droit et le devoir donnés par le Christ, seul vrai DIEU, aux Pasteurs légitimes de l'Église de faire connaître la loi divine à tous les hommes et de la leur faire pratiquer le plus exactement possible, ainsi que le Saint-Siège l'a formellement défini : « Toute créature humaine est soumise, sous peine de damnation, au Pontife Romain¹, » c'est-à-dire à l'autorité du

¹ Voy. la Bulle *Unam sanctam*, de Boniface VIII. — Les théologiens gallicans et césariens ont osé, de leur autorité privée, supprimer cette Bulle dogmatique, qui fait partie du

Chef de l'Église, qui est l'autorité même de JÉSUS-CHRIST : « Tous les Souverains chrétiens doivent être soumis au successeur de Pierre, au Vicaire du Christ, au Pontife Romain, comme à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui-même ¹. » — Cela n'est pas vrai, s'écrie la liberté fautive : il n'y a pas d'autorité religieuse légitime ; le Pape et les Évêques se mêlent de ce qui ne les regarde pas ; le droit qu'ils veulent exercer sur nous n'est que la tyrannie des consciences.

L'Église dit encore : Dans l'ordre temporel et civil, la liberté est la puissance donnée à tous et à chacun d'atteindre la fin de la société civile, qui est la paix, l'ordre et la protection de tous les vrais intérêts publics et particuliers. Or « la fin que doit se proposer *principalement* le Souverain, soit pour lui-même soit pour ses sujets, c'est la béatitude éternelle ; ce bien étant supérieur à tout autre bien, il doit être le mobile principal du gouvernement du Souverain ². »

~~droit catholique et qui se trouve dans toutes les éditions du Corpus juris, sauf celles imprimées en France depuis les révoltes des parlements et du gallicanisme. Cette Bulle est une règle de foi, comme toutes les déclarations authentiques du Saint-Siège.~~

¹ Successori Petri, Christi Vicario, Romano Pontifici omnes reges populi christiani oportet esse subditos, sicut ipsi Domino nostro JESU CHRISTO. (S. Thom., De regimine principum, l. I. c. XIV.)

² Finis ad quem principaliter, rex intendere debet in seipso et in subditis est æterna beatitudo... Et quia ista est per-

Cet enseignement fait partie du dépôt de la révélation; il a été constamment rappelé aux princes de la terre par les Souverains Pontifes, par les Conciles et par les Pères; et tout récemment encore par Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX⁴. Aussi le gouvernement des peuples et l'exercice du pouvoir, législatif, judiciaire et exécutif, doivent-ils se faire conformément à la loi de DIEU, conformément à l'enseignement et à la haute direction morale du Pape et des Évêques, qui, de droit divin, sont chargés de veiller à ce que rien sur la terre ne vienne s'opposer au règne de JÉSUS-CHRIST, à la pratique de sa loi et au salut des

fectissimum bonum, maxime debet movere regem, ut hunc finem subditi consequantur. (S. Thom., De regimine princip., l. III, cap. III.)

⁴ *Haud possumus, quin pro Nostri muneris ratione omnes summos principes, aliosque populorum moderatores vehementer in Domino obstestemur, ut aliquando intelligant, ac sedulo considerent gravissimum, quo tenentur, officium curandi, ut in populis religiosis amor cultusque augeatur, ac totis viribus impediendi, quominus in iisdem populis fidei lumen extinguatur. Væ autem illis dominantibus, qui obliviscentes se esse ministros DEI in bonum, præstare id neglexerint, cum possint ac debeant, et ipsi vehementer paveant et contremiscant, quando sua præsertim opera pretiosissimum destruunt thesaurum catholicæ fidei, sine qua impossibile est placere Deo. Namque ante tribunal Christi durissimum subeuntes iudicium, videbunt quam horrendum sit incidere in manus DEI viventis, ac severissimum ejus experiri iustitiam. (Alloc. in die 29 octob. 1866.) — Debes incunctanter advertere regiam potestatem tibi, non ad solum mundi regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse collatam. (S. Leo, epist. III ad Leonem Augustum,)*

âmes. Un peuple n'est libre qu'à cette condition. — Non, mille fois non, s'écrie la fausse liberté : la liberté civile, c'est l'indépendance totale de la société temporelle vis-à-vis de l'Église ; c'est la séparation totale de l'Église et de l'État ; plus de subordination, comme jadis ; plus même d'union : séparation, séparation radicale du divin et de l'humain, dans les institutions sociales ! L'État, ajoute-t-elle, l'État, tel que l'a formé le progrès des lumières et de la civilisation, n'a d'autre loi que sa volonté, qui est toujours souveraine ; il a la haute main sur la nation, sur l'enseignement et l'éducation, sur la famille, le mariage et la propriété, sur la direction du mouvement social ; dans l'État moderne, la politique et les institutions sont indépendantes de toute autorité religieuse ; l'Église elle-même est dans l'État, inférieure à l'État, subordonnée à l'État. Ne pas se soumettre aux lois de l'État, quelles qu'elles soient, c'est un crime, une trahison.

L'Église dit : Dans l'ordre domestique, la liberté consiste, pour chacun des membres qui composent la famille, à pouvoir exercer tous ses droits et remplir tous ses devoirs ; droits et devoirs qui découlent soit de la loi naturelle, soit de la loi religieuse, soit de la loi civile, et dont l'Église est la gardienne et l'interprète suprême. Le père et la mère doivent pouvoir élever ou faire

élever leurs enfants selon les préceptes de la Religion ; leur faire observer, ainsi qu'aux serviteurs, les commandemens de DIEU et de l'Église, en faire de bons chrétiens, d'honnêtes gens et des citoyens utiles. — Ce n'est pas ainsi que je l'entends, réplique la liberté fausse : le père et la mère ont le droit, si cela leur convient, d'élever leurs enfants et de diriger leur maison sans que personne ait à s'en mêler. L'enfant appartient à ses parents, qui peuvent le façonner à leur guise ; que s'il appartenait à quelque autre, ce serait à l'État, à l'État seul.

On pourrait pousser bien loin ce parallèle, et l'appliquer, par exemple, à la liberté de la presse, qui nous est présentée comme la puissance légitime d'imprimer et de publier tout ce qu'on veut ; tandis que, selon la vérité, selon l'Église et selon le bon sens, la presse doit être, comme toutes les forces d'ici-bas, appliquée exclusivement au service de la vérité, en quelque ordre que ce soit : religion, science, histoire, littérature, poésie, etc. La vraie liberté de la presse est le pouvoir donné aux auteurs, aux imprimeurs et aux libraires, de publier, sous le contrôle suprême de l'autorité religieuse et séculière, toutes les vérités et découvertes utiles. Également, la vraie liberté d'enseignement est le pouvoir donné à chacun d'enseigner, sous la haute surveillance des Pasteurs de

l'Église et, en un sens, des magistrats séculiers, toutes sortes de vérités qu'il croit utile à ses semblables. Elle n'est pas du tout la faculté laissée à chacun et à tous d'enseigner indistinctement la foi ou l'hérésie, la vérité ou l'erreur, la sagesse qui sauve ou la folie qui perd.

« Devant Dieu, dit saint Jérôme, il n'y a d'autre liberté que de ne pas se mettre au service du péché¹. » C'est ce que fait la liberté qu'enseigne et propage l'Église, la liberté telle que nous l'exposons ici; dans l'ordre religieux, civil, domestique, dans l'ensemble et dans le détail, elle est notre délivrance vis-à-vis du péché; elle expulse l'erreur et le mal partout où elle le rencontre, soit dans l'individu, soit dans la société; et tandis que les fausses libertés crient toutes, à qui mieux mieux, comme les Juifs du prétoire : « Nous ne voulons plus que JÉSUS-CHRIST règne sur nous²; » la véritable répète au contraire sa grande profession de foi et d'obéissance : « Je veux que JÉSUS-CHRIST, je veux que l'Église de JÉSUS-CHRIST règne sur le monde entier; je veux détruire tous les obstacles qui l'empêchent de régner sur les consciences, d'éclairer les intelligences, de purifier et de sanctifier les cœurs, de diriger les volontés; de maintenir les rois

¹ Ep. xiv, ad Celantiam.

² Nolumus hunc regnare super nos. (Luc. xix, 14.)

de ce monde, les magistratures et les lois dans la vérité et dans la justice de l'Évangile ; d'illuminer la science, de protéger tous les faibles, d'empêcher toutes les tyrannies ; de sauvegarder les droits de chacun et de faire marcher toutes les créatures dans la voie qui les conduit à leur fin dernière. Je veux que JÉSUS-CHRIST règne librement sur chacun et sur tous, parce que seul il est pour tous et la vraie vie et le vrai bonheur. »

La liberté que prêche l'Église s'applique à tout, pénètre tout pour remettre tout dans l'ordre, et par conséquent dans la paix ; la fausse, que prêchent l'hérésie et la Révolution, et qui n'est qu'une renaissance détestable de l'État social païen, veut tout envahir pour tout bouleverser ; elle pénètre partout pour tout ruiner et pour tout perdre. C'est une gangrène universelle.

XXV

**Combien la fausse liberté, telle qu'on entend la
pratiquer aujourd'hui,
est absurde et immorale en elle-même.**

Dans sa forme la plus modérée, la liberté, telle que l'entend le monde moderne, n'a pas ce caractère d'impiété formelle et agressive ;

elle est plutôt l'indifférence systématique de l'autorité à l'égard de la vérité et de l'erreur, à l'égard du bien et du mal, surtout en matière de religion.

Au point de vue catholique où nous nous plaçons, ce système d'indifférence est jugé : il est impie, hérétique, condamné par le Vicaire de DIEU. Même au point de vue du simple bon sens, il est inadmissible.

En effet, je le demande avec assurance à tout esprit sincère et honnête : est-ce une chose morale, légitime, que de mettre sur le même pied la vérité et l'erreur ? de traiter avec la même bienveillance le bien et le mal ? Est-il moral, est-il raisonnable de rester indifférent au *oui* et au *non*, dans les questions les plus graves, qui intéressent directement et pratiquement le bonheur des hommes, sur la terre et dans l'éternité ?

Or, telle est la notion falsifiée de la liberté, qui, après trois ou quatre siècles de lutte, tend à prévaloir dans le monde. La liberté, telle que l'entendent les libres-penseurs de la renaissance païenne, du protestantisme, du voltairianisme et du libéralisme moderne, n'est pas autre chose que le respect du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur ; elle met sur le même pied ce qui perd les hommes et ce qui les sauve ; et, tout en se prétendant parfois

chrétienne, catholique et évangélique, elle se prostitue, avec des complaisances spéciales, à tous les ennemis de la foi, depuis Luther et Calvin jusqu'aux athées, aux affreux matérialistes, qui depuis un siècle escortent partout la Révolution.

Hypocrite autant qu'illogique, la liberté moderne qu'on oppose à la liberté chrétienne, prétend tenir une juste balance entre Pie IX et Garibaldi, entre l'Eglise catholique et les sectes protestantes, entre les chrétiens et les francs-maçons ; elle veut que tout le monde vive, prospère, règne, à la lumière de son soleil : le Christ et les ennemis du Christ, l'Eglise et les ennemis de l'Eglise, la foi et l'incrédulité, l'affirmation et la négation, l'ordre et le désordre.

Est-ce raisonnable ? Est-ce moral ? Cela a-t-il le sens commun ? N'est-ce pas supposer évidemment qu'il n'y a pas de vérité objective absolue, ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre domestique ? N'est-ce pas détruire par la base la distinction du bien et du mal ? N'est-il pas clair comme le jour que si la vérité et le bien existent, ils doivent être acceptés, aimés et pratiqués, à l'exclusion du mal et de l'erreur ? Au fond, qu'on en soit bien convaincu, c'est la foi qui manque. Ce qu'on appelle le monde moderne, c'est le monde sans la foi.

Ce système d'indifférence serait repoussé sans examen, si on voulait l'appliquer aux détails journaliers de la vie, dans l'ordre purement naturel. Et il deviendrait admissible en matière d'organisation sociale et de religion, c'est-à-dire en ce qu'il y a de plus grand, de plus important, de plus universellement pratique dans la vie individuelle et dans la vie sociale! Il est impossible qu'un homme sensé le pense et ose le soutenir.

C'est cependant là ce que nous voyons autour de nous; et c'est sur cette base impossible, également réprouvée par la raison, par le bon sens et par la foi, que l'on prétend reconstruire le monde bouleversé. C'est ce qu'il y a au fond du grand principe protestant du *libre examen*, lequel ayant grandi avec le temps, est devenu la *libre-pensée*, le principe doctrinal de la Révolution. C'est l'âme des fameux principes de 89, de la plupart de nos lois et institutions modernes, de la politique, etc.

La notion libérale de la liberté repose sur l'ignorance, volontaire ou non, ou du moins sur l'oubli pratique de la fin dernière de l'homme et de la société; et par conséquent sur l'ignorance des voies qu'il faut suivre pour atteindre cette fin, pour arriver au bonheur. Chez les libéraux honnêtes, elle n'est qu'ignorance et oubli; chez tous les autres, elle est un cri de

révolte contre l'autorité divine; un blasphème qui outrage à la fois la loi religieuse, la loi de la vie humaine et la loi fondamentale de toute société.

Aux yeux de la foi, elle est détestable et impie; aux yeux de la droite raison, elle est absurde, illogique, immorale.

XXVI

Que l'Église a condamné et condamne la fausse liberté sous toutes ses formes.

Les esprits entichés des idées modernes diront tout ce qu'ils voudront, la doctrine de la fausse liberté est, au fond, une apostasie qui veut soustraire l'homme et la société au souverain domaine de Notre-Seigneur Jésus-CHRIST. Sous prétexte de droits naturels, de distinction entre la nature et la grâce, de mouvement social et de progrès, on sépare ce que Dieu a uni: la raison et la foi, la nature et la grâce, l'État et l'Église, le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique, la paternité temporelle et la paternité spirituelle; de là, la grande erreur dominante qui menace la foi, le salut des âmes et le salut des peuples en ces

temps-ci. Il était impossible que l'Eglise, Mère et gardienne du peuple chrétien, ne stigmatisât point ces erreurs pernicieuses : elle l'a fait à diverses reprises depuis trois siècles, et, avec une énergie toute spéciale, dans ces dernières années.

Elle l'a fait par la bouche du Pape Grégoire XVI, qui, en 1832, a flétri et condamné la fausse liberté dans ses deux applications les plus chères aux aspirations modernes : *la liberté de conscience*¹, et *la liberté de la presse*. Le Chef de l'Eglise déclare que ce sont là des folies, sorties du vœu de l'abîme ; il appelle la première « une doctrine absurde et erronée, ou plutôt un délire, une erreur des plus pernicieuses ; » et l'autre, « une liberté délétère, détestable, qu'on ne saurait trop réprouver². » Et le Pape rappelle la célèbre

¹ Ne pas confondre avec la liberté de la conscience, que l'Eglise et la droite raison n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais de réclamer pour tous les hommes, sans exception.

² Ex hoc putidissimo indifferentismi fonte absurda illa fluit ac erronea sententia, seu potius deliramentum, asserendam esse ac vindicandam cuilibet libertatem conscientie. — Deterrima illa ac nunquam satis execrata et detestabilis libertas artis librariæ ad scripta quælibet in vulgus. (Encyclique *Mirari vos*.) — Les *Encycliques* pontificales sont une manifestation officielle de la vraie doctrine catholique, sur tel ou tel point controversé. Elles ne diffèrent des *Bulles* dogmatiques que par la forme ; elles n'en diffèrent pas au point de vue de la conscience. De part et d'autre, il y a obligation *sub gravi* de soumettre son entendement et de croire ; seulement,

sentence de saint Augustin : « La pire des morts pour les âmes, n'est-ce pas la liberté de l'erreur¹? » Or, toutes les nuances de la fausse liberté ne sont que la liberté de l'erreur : en religion, en philosophie, en politique, en éducation, etc.².

Le Souverain Pontife Pie IX a stigmatisé la fausse liberté d'une manière plus complète encore. En 1864, il a élevé sa voix de souverain Docteur et de Pasteur suprême, pour signaler au peuple chrétien le péril qui le menaçait. Sous le nom de *naturalisme*, il a signalé et condamné tout ce système de folle indépendance, toutes ces révoltes perfidement déguisées, qui ébranlent aujourd'hui la foi et l'obéissance catholique, dans un nombre incal-

après la Bulle, si l'on refuse de se soumettre, on est hérétique formel; tandis qu'après l'Encyclique, on n'est coupable que de témérité, d'erreur, de désobéissance, etc. Mais là aussi, il y a matière à péché mortel contre la foi.

¹ Quæ pejor mors animæ quam libertas erroris?

² Il ne sera peut-être pas inutile de faire observer ici que les fausses doctrines qui tournent aujourd'hui tant de têtes (je ne parle pas des cœurs), au sujet de la liberté et de l'autorité, ne sont que les filles très-légitimes des erreurs du malheureux abbé de la Mennais. De part et d'autre, c'est la tentative impossible, formellement réprouvée par le *Syllabus* de 1864, de réconcilier ce qui est irréconciliable, le mensonge avec la vérité, la Révolution avec l'Église. La condamnation de M. de la Mennais frappe à la tête toutes ces doctrines, qui se disent libérales. Sans s'en rendre compte, elles sacrifient l'Église à la Révolution : la Révolution ne veut rien céder; l'Église ne peut rien céder; et les concessions qu'on a coutume d'appeler libérales sont toutes aux dépens de l'Église et par conséquent des âmes.

culable d'esprits, en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Amérique, partout. Le Vicaire de Dieu réproouve entre autres l'erreur de ceux qui prétendent que « la liberté de conscience et des cultes est un droit qui appartient à tout homme, et que ce droit doit être proclamé et affirmé dans toute société bien constituée; que tout citoyen a droit à une entière liberté, d'exprimer publiquement, de vive voix, par la presse, ou autrement, tout ce qui lui vient à l'esprit, et qu'aucune autorité, ni ecclésiastique, ni civile, n'a le droit de restreindre cette liberté; enfin que l'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise. Ce sont là, dit le Saint-Père, des opinions erronées, fatales à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qualifiait de *délire* ¹. »

Il déclare, en outre, que ces condamnations

¹ Libertatem conscientie et cultuum esse proprium cujuscumque hominis jus, quod lege proclamari et asseri debet in omni recte constituta societate, et jus civibus inesse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiastica, vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptus quoscumque sive voce, sive typis, sive alia ratione palam publiceque manifestare ac declarare valeant.... Haud timent erroneam illam fovere opinionem, catholicæ Ecclesiæ animarumque saluti maxime exitialem, a rec. mem. Gregorio XVI, Prædecessore Nostro *deltiramentum* appellatam. (*Encycl.*) — Ecclesia a statu, statusque ab Ecclesia sejungendus est. (*Syllabus*, LV.)

et décrets du Saint-Siège, « ne peuvent être méprisés par un chrétien, sans une insigne audace; que nul ne peut leur refuser son assentiment et son obéissance, sans commettre un péché et sans manquer à ce qu'exige la profession de la foi catholique¹; » enfin le Souverain Pontife déclare formellement qu'il veut « que tous les enfants de l'Eglise catholique repoussent absolument ces doctrines et les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées². »

Le Saint-Siège a donc condamné la fausse liberté. L'épiscopat tout entier a uni sa voix à celle de son Chef; de sorte que personne ne peut plus, par un faux-fuyant quelconque, éluder cette condamnation, ni en escamoter les conséquences pratiques. C'est une obligation de conscience qui urge sous peine de péché grave : non pas encore de péché d'hérésie proprement dite, puisque cette note n'a pas été formellement infligée par l'autorité suprême, mais sous peine de témérité, d'erreur, de désobéissance formelle à l'enseignement de l'Eglise et de révolte ouverte contre le Saint-Siège,

¹ *Silentio præterire non possumus eorum audaciam qui,.... contendunt : illis Apostolicæ sedis judiciis et decretis,.... posse assensum et obedientiam detrectari absque peccato et absque ulla catholicæ professionis jactura.*

² *Ab omnibus catholicæ Ecclesiæ filiis, veluti reprobatis, proscriptas atque damnatas omnino haberi volumus et mandamus.*

contre le Docteur de la vraie foi. N'oublions jamais que la première règle de bien vivre, c'est de bien croire, et que toute piété qui ne repose pas sur la pierre ferme de l'obéissance catholique est une piété fausse et illusoire.

La malheureuse impossibilité où nous nous trouvons depuis longtemps de faire prévaloir la doctrine de la vraie liberté chrétienne, ne change rien à la vérité de cette doctrine, ni aux devoirs qui nous incombent à tous de l'affirmer avec une sainte énergie, de la défendre, d'en rien retrancher, de faire tous nos efforts pour la faire prévaloir en nous et autour de nous, chacun selon la mesure de son influence. C'est là ce que Notre-Seigneur demande de nous, pour l'honneur de son saint nom, pour la prospérité de son Église, pour le bonheur de tous les peuples, pour le salut de notre âme et pour le salut de tous nos frères.

Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin de vérité : on ne prône, on n'aime la fausse liberté que parce qu'on ne la connaît pas ; on ne repousse la véritable que parce qu'on ne la connaît pas non plus. Souvent on est de bonne foi dans cette double ignorance, qui est alors un grand malheur, mais non pas un péché ; trop souvent, hélas ! on y est de mauvaise foi, et cela pour bien des raisons : c'est l'orgueil qui ne veut pas se soumettre ;

c'est la folie de l'enfant prodigue qui rejette le joug, doux et léger cependant, de la foi, de l'ordre et de l'autorité paternelle; c'est la manie de l'indépendance qui tourne tant de têtes, surtout dans la jeunesse; c'est la crainte de l'impopularité; c'est l'instinct d'une âme peu généreuse, qui a peur de compromettre sa position, son avenir temporel, sa réputation, ses petits succès; en un mot, ce sont mille et une misères qui n'excusent pas devant DIEU.

De grâce, ne nous laissons pas emporter par le courant vraiment redoutable de cette grande erreur de la fausse liberté. Ayons tous un cœur profondément docile à l'égard du Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Aimons d'un même amour et la vérité, et la justice, et la charité, et l'autorité, et la liberté. Qu'il plaise à la bonté de DIEU d'augmenter chaque jour, en chacun de nous, le sentiment intime de la divine grandeur de la liberté véritable! En l'aimant, c'est JÉSUS-CHRIST que nous aimons; en la défendant, c'est la cause de JÉSUS-CHRIST que nous défendons; et si, en vrais catholiques, nous sommes prêts à tout souffrir et à mourir pour elle, c'est que nous savons qu'en souffrant et en mourant pour la vraie liberté, nous souffrons, nous mourons pour JÉSUS-CHRIST.

XXVII

Des illusions que nourrissent encore certains catholiques au sujet de ces erreurs et de ces condamnations.

Malgré les actes si formels du Saint-Siège, et en particulier malgré l'*Encyclique* et le *Syllabus* de 1864, un certain nombre de catholiques ont cru et croient encore pouvoir en conscience admettre et professer les principes du libéralisme. Leur cœur est catholique, personne n'en peut douter; mais en est-il de même de leur esprit, de leur jugement? En d'autres termes, y a-t-il en dehors du libéralisme condamné, évidemment condamné, un libéralisme catholique, sinon approuvé, du moins toléré par le Saint-Siège? Qu'il y ait des catholiques-libéraux chers à l'Église et gracieusement accueillis à Rome, cela est évident; mais sont-ils bien reçus parce qu'ils sont catholiques-libéraux, ou quoiqu'ils soient catholiques-libéraux? L'accueil courtois qu'on leur fait, et qu'ils méritent réellement, les compliments dont le Saint-Père récompense leur zèle et leurs travaux, peuvent-ils passer pour une approbation doctrinale? Les sympathies que leur témoigne

le Saint-Siège s'étendent-elles à leurs idées, à leurs tendances libérales? La question ne paraît guère douteuse.

Ce qui est certain, c'est que ces chrétiens qui s'intitulent et que tout le monde appelle catholiques-libéraux, ont une antipathie peu déguisée contre les grands actes pontificaux de Grégoire XVI et de Pie IX. On dirait qu'il s'agit là pour eux d'une question personnelle. Ce qui est certain, c'est que, pour éluder la portée de ces condamnations dogmatiques, les catholiques-libéraux sont tous obligés de recourir à des subterfuges, à des tours de force d'interprétation, à une sorte d'escamotage de la vérité; cela va parfois jusqu'à faire douter de la bonne foi de plusieurs d'entre eux.

Ce qui est encore très-certain, c'est qu'ils traitent en adversaires, en vrais ennemis, les catholiques tout court, qui, ne voulant pas avoir plus d'esprit que le Saint-Esprit, ni plus de sagesse que le Chef de l'Eglise, acceptent purement et simplement les doctrines proclamées par l'autorité infaillible du Souverain Pontife, les professent hautement et les prennent pour règle de leurs jugements et de leur conduite.

Tout dernièrement, quelques bons catholiques de Belgique, rédacteurs d'une revue tout à fait romaine, s'émurent de cette attitude

du libéralisme catholique, et s'adressèrent au Saint-Siège. « Pour traiter les questions politiques et sociales qui préoccupent le plus les esprits, spécialement dans notre patrie, écrivirent-ils au Pape, nous avons toujours pris pour guide le flambeau de l'Eglise enseignante, et les décisions émanées de votre infaillible autorité.

« Le caractère que nous avons imprimé à notre publication a attiré sur elle, Très-Saint Père, de nombreuses contradictions, non-seulement de la part des ennemis de notre foi, mais souvent aussi de la part de *plusieurs catholiques, qui, tout en conservant un attachement sincère et dévoué à la cause de la Religion, n'entendent la servir et la voir servir que par des procédés plus indirects, et supportent avec une certaine impatience l'exposition et le développement des majestueuses sévérités de la doctrine.* (Voilà bien, si je ne me trompe, les catholiques-libéraux de tous les pays et de toutes les nuances.)

« Nous avons eu à nous défendre, contre leurs critiques, du reproche de troubler l'uniformité de l'influence chrétienne sur les affaires publiques en soutenant des opinions isolées et impopulaires. » — N'est-ce pas là ce dont ils nous accusent, ici comme en Belgique, comme partout? A les entendre, nous sommes des exagérés, des imprudents; nous perdons tout.

Voici ce qu'a répondu le Souverain Pontife, dans un Bref Apostolique en date du 4 novembre 1868 :

« Pie IX, Pape.

« Chers fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Des opinions équivoques et captieuses ont été introduites, il y a longtemps, par une fausse philosophie et propagées par les charmes trompeurs de la liberté. Répandues davantage et fortifiées par une suite continuelle d'événements désordonnés, elles n'ont pas seulement ouvert à l'impiété et à la révolte une large voie, mais, *ce qui n'est peut-être pas moins affligeant, elles ont envahi aussi un grand nombre d'esprits pieux. Ceux-ci, ne soupçonnant rien de fallacieux ou de pernicieux dans ces opinions; bien plus, les déclarant le mieux appropriées au progrès actuel des peuples, dont elles semblent découler naturellement, s'en sont faits les champions et les propagateurs, dans la pensée que les solutions conformes aux vues de tous doivent être préférées à tout autre moyen de rétablir dans l'ordre les choses troublées.*

« Ils savent, cependant, que cette conception est un objet de dérision pour les auteurs mêmes

du trouble ; ils savent que ces opinions ont été souvent réproouvées par Nos Prédécesseurs, et frappées par Nous d'une condamnation plus claire encore ; mais, pleins de complaisance pour leur sens propre, ils estiment que les enseignements Apostoliques sont susceptibles d'une plus large interprétation, et jugeant que ces opinions, restreintes à des limites déterminées, ne répugnent nullement à la saine doctrine, ils proclament encore qu'en soi elles sont inoffensives, qu'elles sont même utiles.

« Ainsi, par leur exemple et leur autorité, ils amènent les autres à ces opinions, et développent les mauvais germes qui y sont cachés. Sans le savoir et sans le vouloir, ils sèment des divisions, et affaiblissent des forces qu'il faudrait diriger unanimes et réunies contre les ennemis communs.

« Nous nous réjouissons donc de ce que, dans le combat que vous avez entrepris contre les ennemis de la Religion et de l'autorité, vous avez pris pour règle de suivre fidèlement les enseignements de ce Saint-Siège et de les exposer dans la pureté de leur sens originare, afin que le peuple se pénètre de la vraie et saine doctrine, et apprenne à connaître la perfidie cachée des formules qui, plus qu'aux autres époques, flattent si insidieusement les penchants et les convoitises de no-

tre âge. Et nous vous félicitons de ce que, sans vous laisser abattre, vous souteniez un combat déjà long, dans lequel il faut lutter non-seulement contre l'ennemi, mais encore et souvent contre des frères.

« Nous ne nous étonnons pas que le progrès n'ait pas encore largement correspondu à vos travaux, puisque vous n'avez pas seulement à repousser des doctrines qui, par leur perversité révoltante, soulèvent facilement l'aversion des esprits honnêtes, mais qu'il vous faut aussi dissiper peu à peu *ces opinions qui, fardées des couleurs du droit, ont été par la plupart sucées avec le lait*. » — Le Saint-Père termine ce Bref

Pius P. P. IX.

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Ancipites illæ captiosæque opiniones, quæ libertatis illecebris obductæ, iamdiu a falsa philosophia inventæ fuerunt, ac per iugem incompositamque eventuum vicem vulgatæ magis ac confirmatæ, non modo latam pararunt impietati ac perduellioni viam, sed, quod non minus fortasse dolendum est, plurimorum etiam piorum mentes pervaserunt, qui nullam in iis fallaciam aut perniciem suspicati, imo accommodatissimas eas censentes, præsentì populorum progressui et veluti sponte inde manantes, propugnatores earum facti sunt et propagatores, rati a communi potissimum in eadem consensu commotarum rerum compositionem esse pariendam. Norunt equidem ipsi, cogitatum hoc suum irrideri a perturbationum artificibus; norunt, opiniones illas pluries a Decessoribus Nostris reprobatas fuisse et a Nobis etiam clariore damnatione confixas; verum proprio indulgentes placito, largiorem Apostolica scita interpretationem pati posse ducunt, et opiniones illas certis coercitas limitibus a sana doctrina minime abhorrere existimantes, eas adhuc per se innocuas

mémorable par des encouragements, des souhaits et une paternelle bénédiction.

Nous supplions le lecteur catholique qui se sentirait porté vers les idées libérales, de lire, de relire et de méditer l'une après l'autre toutes les paroles de ce grave document. Tout y est prévu; la vigilance pastorale du Saint-Siège a fermé tous les échappatoires.

Le principal a été jusqu'ici la différence entre la liberté illimitée et la liberté limitée. « La première seule est réprouvée, disait-on; la seconde ne l'est pas. » Et voici que le Pape déclare que cette distinction est chimérique au sujet des libertés proscrites.

prædicant, atque etiam utiles, aliosque sic exemplo et auctoritate sua in easdem inclinant, latentia in ipsis malorum semina foveant, et, præter mentem propositumque suum dissidia serentes, vires infirmant, quas unanimes coniunctasque in communes hostes converti oporteret. Gaudemus igitur, quod vos in certamine suscepto adversus religionis et auctoritatis osores hujus Sanctæ Sedis documenta fideliter sectari constitueritis, eorumque nativum ac sincerum sensum exhibere populo, ut vera sanaque imbuatur doctrina latentemque noscere discat fallaciam sententiarum, quæ tam insidiosè proclivitatibusque ævi præsertim nostri blandiuntur. Gratulamur autem vobis, quod infracti dirturnam iam sustineatis pugnam, in qua non cum adversariis dumtaxat, sed haud raro cum fratribus etiam confligendum est; nec miramur, proventum nondum copiose respondisse labori, ubi non ea tantum propulsanda sunt, quæ fœda ipsa nequitia sua facile a se honestorum animos averunt, sed ille etiam paulatim disjiciendæ opiniones, quæ legitimijuris colore fucatæ a plerisque cum lacte haustæ fuerunt.

Il fait toucher du doigt le principe des illusions libérales : la vaine complaisance dans l'esprit propre et dans les idées qu'on s'est forgées, ainsi que les préjugés d'enfance et d'éducation.

Le parti libéral accuse sans cesse les catholiques de semer la division parmi les frères, d'affaiblir ainsi des forces à peine suffisantes pour résister à l'ennemi commun, de compromettre la cause de la vérité, etc. ; et voici le Chef suprême de l'Église qui déclare que ces déplorables divisions sont le fait des libéraux.

Le Bref du 4 novembre est la rectification officielle de toutes les interprétations erronées ou du moins insuffisantes par lesquelles le parti libéral a tâché d'échapper aux condamnations du *Syllabus* et de l'Encyclique de 1864. On peut le dire : pour tout esprit droit, la cause est finie. La distinction entre *libérâtres* et *libéraux* n'est plus admissible ; et à moins d'avoir une de ces consciences insaisissables qui éludent les principes les plus évidents, il faut convenir qu'un catholique qui croit pouvoir encore professer le libéralisme est un phénomène inexplicable.

XXVIII

Du venin de schisme et d'hérésie, caché dans les doctrines modernes, dites libérales.

Les Souverains Pontifes ne cessent de nous en prévenir depuis plus d'un demi-siècle, et l'expérience montre chaque jour plus clairement la folie des sociétés et des gouvernements qui ne veulent point entendre leurs avertissements.

Le libéralisme est tout simplement du schisme et de l'hérésie en herbe. Je dis le libéralisme et non pas les libéraux ; je parle de la doctrine et non pas des catholiques, qui, par ignorance ou par préjugé, croient pouvoir soutenir cette doctrine. Le libéralisme serait ouvertement schismatique et hérétique, s'il était logique et s'il se laissait pousser aux conséquences évidentes de ses théories. Qu'est-ce, en effet, que le schisme, sinon le mépris pratique de l'autorité du Saint-Siège ? Et qu'est-ce que l'hérésie, sinon l'obstination à retenir des doctrines condamnées ? Or, un pas de plus, et le libéralisme moderne en serait là : j'entends le libéralisme de nos chrétiens modernes, et non le libéralisme des incroyants.

Il est difficile d'aller plus loin que bon nombre de ces libéraux dans la voie de l'esprit de parti. Le Saint-Siège a beau répéter sous toutes les formes que cette voie est non-seulement dangereuse, mais défendue; exhortations, avertissements, condamnations explicites ou implicites, Brefs, Encycliques, *Syllabus*, rien n'y fait; il semble que le Pape parle à des sourds. Est-ce là, je vous prie, l'esprit catholique? Est-ce là l'obéissance que la sainte Église a le droit d'attendre de tous ses enfants? L'un de ces chrétiens dévoyés, fort bon et fort aimable du reste, disait naguère à un Évêque: « Prenez garde; nous sommes une force. » Quelle force entendait-il, si ce n'est une force de résistance, de résistance au Saint-Siège? une force menaçante, avec laquelle il faut compter? C'est là le langage d'un sectaire; dans tous les siècles, les sectaires ont parlé de la sorte.

Et puis, que veut dire cette parole « nous, » quand elle ne signifie point tous les catholiques? « Nous? » Mais vous faites donc bande à part? Ce « nous, » qui ne veut pas dire « nous chrétiens, nous catholiques, unis au Pape par nos prêtres et nos Évêques, » c'est, comme le disait spirituellement M. de Maistre au sujet des gallicans, un solécisme en langage catholique.

Un autre jeune libéral me disait un jour, à

l'occasion de l'Encyclique de Grégoire XVI, confirmée et développée par celle de Pie IX : « Ne me parlez pas de cela ; cela m'agace à un point que je ne puis dire. » Quel langage encore dans la bouche d'un enfant de l'Église ! et quelle insoumission d'esprit, de jugement, de volonté cela ne révèle-t-il pas !

Un autre disait, toujours au sujet des condamnations de l'Encyclique et du *Syllabus* : « Après cela, il n'y a plus qu'à se cacher dans un trou. Mes amis et moi, nous allons désormais ne plus nous occuper que de pauvres et de chemins de fer ; il n'y a plus moyen de défendre la Religion. »

Un autre, allant encore plus loin, osa dire, avec le sang-froid de la conviction (je l'ai entendu de mes propres oreilles) : « Cette Encyclique, si l'on en retire les injures, que reste-t-il ? » Un catholique, parler ainsi de l'enseignement officiel du Chef de l'Église !

Un autre enfin ne rougissait pas d'ajouter avec dépit : « Quel malheur d'avoir à vivre sous Pie IX (!!!). » Et tous ces hommes fréquentent les sacrements ; ils mènent une vie régulière, édifiante, souvent dévouée aux œuvres de charité ; ils sont pieux, et ils tiennent ce langage impie ! Quelle inconséquence ! Mais voilà les abîmes d'aveuglement où descendent ceux qui, au nom d'une liberté menteuse, abandonnent

les voies de l'obéissance ! Ce libéralisme est-il catholique, je vous le demande ?

Il est évident que les catholiques-libéraux ne reçoivent pas de l'Église la doctrine à laquelle ils sont et veulent rester attachés ; ils passent par-dessus le Pape ou à côté du Pape pour aller chercher à une autre source leur manière de voir ; donc, sous ce rapport, ils pratiquent implicitement et sans s'en douter le principe fondamental du protestantisme, le libre examen.

Le libéralisme moderne, c'est la rupture totale des traditions, en tout ce qui concerne les rapports de l'Église avec le pouvoir séculier. Au fond, c'est la doctrine blasphématoire de la Révolution, mitigée, voilée, que l'on veut marier bon gré mal gré avec la doctrine catholique. Que veut la Révolution ? La séparation de l'Église et de l'État. Que veut le libéralisme, sinon cette même séparation de l'Église et de l'État, suivant une formule devenue célèbre : « l'Église libre dans l'État libre ? » Comme doctrine, c'est une seule et même chose ; l'intention seule diffère, et, disons-le bien haut, diffère du tout au tout. La Révolution veut séparer l'État de l'Église, par haine et par mépris pour l'Église, qu'elle anéantirait si elle le pouvait. Le libéralisme n'appelle cette séparation que par amour pour l'Église et parce qu'il s'imagine qu'il y va de l'honneur et

de la prospérité de l'Église. Des deux côtés, avec des intentions diamétralement opposées, on aboutit à la même conclusion. C'est ce qui explique ce mystère étrange, que la Révolution n'a point peur des catholiques imbus de ces doctrines, quelque zélés qu'ils soient d'ailleurs pour la cause de la Religion. Elle n'a peur que des catholiques purs, des catholiques romains, c'est-à-dire des hommes qui n'ont qu'un même esprit avec le Saint-Siège et avec l'Église. Pour la Révolution, ceux-là seuls sont l'Église.

Il y a, en effet, une secrète accointance entre toutes les erreurs. Les extrêmes se touchent, dit-on ; cela est vrai des erreurs qui ébranlent jusque dans ses fondements la société moderne. Le libéralisme, qui est la doctrine de la fausse liberté, donne la main à l'absolutisme, qui est la doctrine de la fausse autorité ; et nos sociétés modernes les plus libérales sont celles qui accueillent le plus aisément le régime du despotisme, surtout du despotisme militaire. Parce qu'elle n'est plus catholique, l'Europe moderne est à la fois libérale et césarienne, livrée à l'anarchie et au despotisme tout ensemble. C'est ce qui faisait dire spirituellement, le lendemain d'une de nos dernières révolutions : « L'anarchie est heureusement accouchée du despotisme ; la mère et l'enfant se portent bien. » A son tour, le despotisme a pour enfant très-légitime

time l'affreuse anarchie. Fausse liberté et fausse autorité, anarchie et despotisme, despotisme et anarchie : c'est le résumé de notre histoire depuis un siècle, et c'est la conséquence nécessaire, fatale, des doctrines libérales et révolutionnaires.

Que, dans sa miséricorde, Notre-Seigneur préserve tous ses enfants du poison subtil qui circule de toutes parts dans l'atmosphère où nous vivons en ce temps-ci ! Cette préservation est une grâce fondamentale, comme le venin qu'elle écarte est un danger fondamental. Semblables à ces fièvres tenaces que l'on gagne dans certains pays marécageux, les erreurs dont nous parlons influent sur l'esprit, sur le jugement, sur la volonté, sur toute la vie d'un chrétien ; rien n'échappe à cette influence malsaine. Le remède est dans une foi énergiquement obéissante et humble, dans une entière soumission du jugement à l'autorité infallible du Saint-Siège et de l'Église. Autrement, on glisse dans le schisme et dans l'hérésie, à genoux et le chapelet à la main.

XXIX

Que ces erreurs ne sont, au fond, que de l'idéologie.

Les doctrines modernes sur la liberté ne sont que de l'*idéologie*, une idéologie creuse et mal-faisante. Oui, tout révolutionnaire et, à un degré moindre, tout *libéral* est plus ou moins un idéologue. En fait de religion, de questions sociales et politiques, en fait d'éducation et d'enseignement, en fait de progrès, de civilisation et de directions à donner à la société, le libéralisme, comme la Révolution, ne prend pas les choses telles qu'elles sont. Il se forge *a priori* des théories qui ne sont ni selon la foi, ni selon les vrais besoins des sociétés, des familles et des individus, et il s'étonne naïvement de voir l'Église repousser les efforts qu'il fait pour appliquer ses théories. Le libéralisme est le fils cadet de Rousseau, l'idéologue par excellence.

L'Église seule donne des solutions absolument vraies aux grands problèmes religieux et sociaux qu'embrouille le libéralisme moderne, parce que, seule, elle a reçu de Dieu la mission

Il éclairer d'une lumière divine, infaillible et supérieure, les voies où doit marcher l'humanité pour atteindre sa véritable fin dernière et pour accomplir pleinement les volontés de DIEU. En éclairant les sociétés et les individus, elle leur apporte en outre les moyens surnaturels de demeurer dans la vérité et de surmonter les obstacles naturels de tout genre qui s'opposent ici-bas à la réalisation de ce grand dessein. Seule, l'Église est, à ce point de vue, dans le vrai, dans le positif.

Entre hommes instruits, bien élevés et indépendants, tels que sont la plupart des catholiques qui soutiennent les théories libérales, le danger serait certainement bien moindre, et l'on pourrait, avec quelque raison, compter sur la force intrinsèque de la vérité et sur la puissance d'une discussion loyale et sérieuse, pour faire triompher la bonne cause. Mais n'est-il pas évident que c'est là une minorité imperceptible, et que la grande masse des hommes ne peut être conduite par la voie de la discussion ? Les masses n'ont pas le temps de discuter, comme elles n'ont pas et n'auront jamais le temps de s'instruire suffisamment sur ces matières si complexes, si profondes, si difficiles.

Les lois qui régissent la société, soit religieuse, soit civile, doivent être faites et en

réalité sont faites pour tout le monde; elles doivent protéger et, quand on est dans le vrai, elles protègent les pauvres, les petits, les faibles, avec plus de sollicitude encore que les classes éclairées. Voilà pourquoi, miséricordieuse et juste, l'Église de DIEU fait reposer la société chrétienne avant tout sur le principe d'autorité. Elle prend les hommes, les sociétés, les gouvernants et les gouvernés, non pas tels qu'ils devraient être, mais tels qu'ils sont en réalité, avec leur mille et une faiblesses, avec leurs passions, avec leurs besoins réels. Elle vit avec eux sur la terre et non dans les nuages. connaissant la volonté de DIEU à cet égard, elle veut que l'autorité, sous toutes ses formes, se mette au service de DIEU et de sa loi et des âmes qu'il a rachetées; et dès lors elle a le droit et le devoir de demander à tous les dépositaires de l'autorité, religieuse, civile, domestique, de combattre et de faire disparaître le mal autant qu'ils le peuvent, de protéger, de servir le bien avec un dévouement infatigable et, comme le dit admirablement le Saint-Siège, « dans la mesure où le Prêtre de DIEU le veut et le permet¹. » Le pouvoir chrétien n'a pas d'autre règle, parce qu'en définitive il n'a pas d'autre

¹ Ad nutum et patientiam sacerdotis. (Bulle *Unam sanctam*.)

raison d'être : faire faire le bien, faire éviter le mal.

Saint Augustin, qui avait dû se repentir de quelques concessions faites aux ennemis de l'Église, dans les premières années de son épiscopat, expose la vraie doctrine d'une manière désespérante pour le libéralisme. Plusieurs de ses lettres sont consacrées à ce sujet. Dans l'une d'elles, adressée au gouverneur de la province de Carthage, il dit entre autres : « Ceux qui ne veulent point qu'on fasse de justes lois pour réprimer leurs impiétés, répètent sans cesse que les Apôtres n'ont pas réclamé de telles lois des princes de la terre. Mais ils ne considèrent pas que les temps sont changés, et qu'il y a un temps pour chaque chose.

« Alors, il n'y avait aucun prince qui crût en JÉSUS-CHRIST, et par conséquent aucun qui fût disposé à servir JÉSUS-CHRIST, en décrétant des lois pour favoriser la piété et réprimer l'impie.

« Alors s'accomplissait cette prophétie : *Pourquoi les nations ont-elles frémi ? Pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont élevés, et les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ.* Mais l'accomplissement de cette autre partie de la même prophétie n'était pas encore venue : *Et maintenant, ô rois, ayez l'intelligence ; vous*

qui jugez la terre, instruisez-vous, servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement.

« Or, de quelle autre manière les rois peuvent-ils servir DIEU avec crainte, si ce n'est en interdisant et en punissant avec une religieuse sévérité toutes les fautes qui se commettent contre les lois de DIEU ? Pour un Souverain, autre est la manière de servir DIEU comme homme, autre est la manière de le servir comme roi : comme homme, il le sert en menant, pour son propre compte, une vie conforme à la foi ; comme roi, il doit le servir, en outre, en donnant force de loi, à tout ce qui est juste, et en réprimant avec vigueur tout ce qui est injuste.

« Puis donc qu'au temps des Apôtres les rois ne servaient pas DIEU, mais qu'au contraire ils méditaient, selon les prophéties, de vains projets contre le Seigneur et contre son Christ, il est certain qu'on ne pouvait alors empêcher l'impiété par des lois, puisque au contraire c'était par les lois qu'on l'excitait. Mais maintenant, quel est celui, s'il n'a perdu l'esprit, qui peut dire aux rois : Ne faites rien pour que l'Église de votre DIEU soit plutôt servie que combattue dans vos royaumes ¹ ? »

* Ad Bonifacium, de Correctione Donatistarum, V.

Or, n'est-ce pas là ce que veut le libéralisme d'aujourd'hui, écho de ces vieilles erreurs d'autrefois? Il prétend qu'un Souverain, un gouvernement, une société peut et doit servir DIEU de cette façon-là. Pour lui, catholique-libéral veut dire catholique en religion, libéral en politique; d'un côté l'Église, de l'autre côté l'État; d'un côté la foi, de l'autre côté la raison et la science; d'un côté le chrétien, de l'autre côté l'homme; en d'autres termes, *séparation* de l'Église et de l'État, de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel; *séparation*, là où DIEU et son Église veulent qu'il y ait *union* et *subordination*; union et non point confusion ni absorption (comme le veut le césarisme); distinction et autonomie dans l'union; subordination de ce qui est de l'ordre naturel à ce qui est de l'ordre surnaturel, et non pas indépendance.

Voilà la vraie doctrine, voilà la grande voix de la tradition et du sens pratique. C'est à cette lumière qu'il faut juger les temps et les choses et, en particulier, notre société moderne. Elle ne peut plus porter la grande loi qui doit régir les institutions humaines : donc, elle est dans le faux. Son prétendu progrès n'est que la course d'un train de chemin de fer déraillé. Notre devoir le plus élémentaire est de réagir le plus possible contre la direction de ce mouvement, d'affirmer bien haut la doctrine de la vérité, de

montrer aux conducteurs et aux voyageurs la vraie voie qu'ils ont perdue, et de ne rien négliger pour aider, chacun dans la mesure de nos forces, le retour de la locomotive et des wagons sur les rails et dans le bon chemin. La locomotive, ce sont les principes, ce sont les lois, les institutions et les constitutions, les gouvernements, les magistratures publiques, en un mot, tout ce qui conduit les hommes; les wagons, ce sont les peuples. La force motrice de tout le train, ce doit être le Saint-Esprit, l'Esprit du Christ, l'Esprit de l'Église; depuis la renaissance païenne et les révoltes du protestantisme et de la Révolution, c'est l'Esprit mauvais. Et voilà le contre-sens.

XXX

De la séduction qu'exercent, principalement sur la jeunesse, les théories modernes sur la liberté.

Ces théories sont séduisantes au premier abord. Outre qu'elles flattent directement la soif d'indépendance que l'orgueil, la curiosité et les passions allument dans le cœur, elles présentent à l'imagination quelque chose de grand, de généreux, qui répond aux instincts.

de la jeunesse. Ne semble-t-il pas généreux et noble de laisser son ennemi s'armer tout à son aise de pied en cap, afin de le vaincre ensuite avec plus de gloire? La vérité n'est-elle pas bien puissante par elle-même? surtout la vérité catholique, qui vient de DIEU en droite ligne et à qui JÉSUS-CHRIST a promis définitivement le triomphe? Donc, disent-ils, liberté pour tous, liberté pour l'hérésie, pour l'incrédulité, pour l'athéisme, pour le matérialisme, d'élever la voix, de professer ses doctrines à côté de l'Église de DIEU et sur le même pied qu'elle! Liberté, pour l'immoralité, de se montrer en plein jour, en face de la chasteté chrétienne! Liberté, pour la presse, de tout imprimer, de tout produire! Liberté de réunion pour proclamer le socialisme, la démagogie et la Révolution!

Voilà ce qu'on leur dit, et voilà ce qu'ils répètent. Quand l'impie Renan édita son livre sacrilège, immédiatement anathématisé par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST et par tous les Évêques, une députation de jeunes catholiques, séduits par le libéralisme, poussa la logique et l'imprudence (pour ne pas dire plus) jusqu'à lui déclarer, dans une protestation fort énergique du reste, « qu'il avait eu le droit de publier son livre, et qu'on ne pensait point à le lui contester. » Le *droit* de publier des blasphèmes! le

droit d'ébranler, presque à coup sûr, la foi de milliers et de milliers de gens peu instruits ! Quelle aberration ! Et ces jeunes chrétiens faisaient cela de très-bonne foi.

Cette belle apparence de générosité recèle de bien tristes choses : c'est d'abord une ignorance profonde de l'enseignement de l'Église sur cette matière ; puis une présomption, une outrecuidance qui serait ridicule, si elle ne devait entraîner des conséquences si sérieuses ; puis enfin, une légèreté d'esprit qui compromet à chaque instant la sainte cause de la vérité.

Dans nos grandes villes surtout, où la jeunesse s'exalte plus facilement, cette présomption enfante parfois de vrais petits sectaires, qui s'entêtent dans leurs idées, qui ne veulent rien entendre, qui en savent toujours plus long que les hommes les plus doctes et les plus expérimentés. Du moment qu'on touche la corde du libéralisme, ils deviennent méprisants, aigres dans la discussion, prodigieusement injustes. Sous prétexte de ramener les mauvais (qu'ils ne ramènent pas et qui se moquent d'eux), ils font d'imprudentes concessions de doctrine ; pleins de suavités pour les ennemis de l'Église, ils sont pleins d'amertume pour ses amis les plus dévoués ; aux premiers, tout ce qu'ils ont de miel ; aux seconds, tout ce qu'ils ont de fiel.

Nos libéraux, principalement les jeunes, ont

encore un autre caractère qui les distingue éminemment : ils ne doutent de rien, et tranchent les questions les plus graves avec un aplomb imperturbable. J'en ai entendu un, âgé de vingt ans à peine, tenir tête, sans sourciller, à un savant Archevêque, à deux Évêques et à plusieurs ecclésiastiques, qui ne pouvaient en revenir. Un autre petit docteur de même force, encore sur les bancs du collège, stupéfiait et, disons le mot, scandalisait toute une conférence ecclésiastique, où l'on avait bien voulu l'admettre, à cause de sa réputation de piété : les arguments d'autorité, les arguments de raison et de bons sens, tout venait s'éteindre sur sa jeune cuirasse libérale.

Ces jeunes gens n'ont, après tout, qu'une seule flèche dans leur carquois : de même que toute l'argumentation des gallicans se réduit à invoquer le nom et le génie de Bossuet, génie très-réel et que personne ne songe à nier; de même, toute l'argumentation de nos jeunes gens se réduit à invoquer le patronage de trois ou quatre hommes éminents, dont tout le monde aime à reconnaître et le dévouement et le talent. Mais de même aussi que le gallicanisme ne s'appuie que sur ce qu'il y a de défectueux et même de coupable en Bossuet; de même, le libéralisme ne peut s'étayer de l'autorité des noms qu'il invoque que par leurs

côtés défectueux, signalés comme tels par le Saint-Siège.

Nous ne sommes pas d'ailleurs, nous autres catholiques, les disciples d'un homme, quels que soit son génie ou même sa vertu : nous sommes les disciples du Fils de Dieu, et nous n'avons d'autre chef, d'autre pasteur, d'autre docteur, que le Pape, le Chef de l'Église, Vicaire du Fils de Dieu, Évêque de nos Évêques eux-mêmes. « Je ne connais ni Paulin ni Méléce, écrivait jadis saint Jérôme au Pape saint Damase, au sujet d'une controverse envenimée par l'esprit de parti ; je ne suis le disciple de personne, si ce n'est de Votre Béatitude, parce que je sais que c'est sur vous que le Christ a bâti son Église. » « D'où viennent tous les schismes, ajoutait plus anciennement encore saint Cyprien, d'où viennent les hérésies, sinon de ce que l'on n'obéit point au Grand-Prêtre de Dieu ? »

Et nous non plus, catholiques du dix-neuvième siècle, nous ne connaissons ni celui-ci, ni celui-là ; nous ne connaissons que le Pape et les Évêques unis au Pape ; nous ne connaissons que le Chef suprême de l'Église : quiconque est avec lui est des nôtres ; quiconque se sépare de lui, nous ne le connaissons plus. Le talent, le dévouement, la science, le génie même peuvent s'allier avec l'erreur : l'Église seule est

immuable dans la vérité, et le Vicaire de Dieu est le seul Chef à la suite duquel on ne risque jamais de s'égarer. Voilà pourquoi, en bonne logique, il faut être catholique romain, purement, simplement, absolument.

On ne saurait croire jusqu'où l'on peut aller quand on se départ de cette grande règle de conduite. Il y en a qui descendent insensiblement jusqu'à une véritable apostasie. Un jeune avocat, chrétien pratiquant, déclarait naguère, à l'occasion de l'Encyclique, et cela dans une conférence publique devant des centaines de témoins, que ses convictions sur la légitimité des libertés modernes étaient tellement inébranlables, que si jamais l'Église venait à les condamner, il se séparerait de l'Église plutôt que de renoncer à ses convictions. J'espère pour ce jeune homme qu'il y avait dans ses paroles plus de fanfaronnade que de conviction; mais, fanfaron ou sincère, il tenait là un langage d'apostat. Pour conserver la foi, il faut être soumis, absolument, en tout, de cœur et d'esprit, à tout ce que l'Église et son Chef ont enseigné, enseignent et enseigneront.

Je ne conçois pas comment un jeune homme intelligent, comme il y en a tant parmi ceux que l'enseignement universitaire et la licence de la presse ont imbus des erreurs libérales, n'ouvre pas les yeux devant les conséquences

extrêmes, si cruellement et si évidemment logiques, des systèmes qu'ils ne cessent de prôner. Je ne sais ce qu'il pourrait raisonnablement répondre aux francs-maçons et aux rationalistes de toute nuance, qui ne font après tout que proclamer, eux aussi, les théories de la fausse liberté. La franc-maçonnerie, réprouvée plus hautement que jamais aujourd'hui par l'autorité de l'Église, n'est que la secte de la fausse liberté religieuse et sociale. Elle pousse le culte de la liberté jusqu'à tolérer et embrasser toutes les négations; pour la forme, elle dit qu'elle ne repousse point l'Église catholique; mais en réalité, elle la combat à outrance. Le libéralisme catholique lui prépare les voies, en minant dans l'esprit des générations nouvelles le respect sacré de l'autorité, et l'obéissance absolue que tout chrétien doit à la sainte Église.

Ce qui peut excuser devant DIEU et même devant les hommes un très-grand nombre de ces catholiques imprudents, c'est qu'ils ne se doutent même pas, comme dit le Bref cité plus haut, des abîmes cachés sous les fleurs artificielles des théories libérales; ils sont libéraux par sentiment, non par conviction. C'est en particulier l'excuse de presque tous les jeunes catholiques-libéraux, qui prennent l'indépendance pour la liberté. Pour eux, le libéralisme

n'est autre chose que de la générosité : ils se trompent du tout au tout.

XXXI

**Que les erreurs libérales cherchent à s'insinuer
jusque dans les rangs du clergé.**

Il y a des pays où des ecclésiastiques eux-mêmes s'y sont laissé prendre. En Italie, par exemple, malgré la solidité des traditions et des études, on assure que le vent du libéralisme a fait tourner près de quatre mille têtes dans les rangs du clergé ; sur quatre-vingts, ou quatre-vingt-dix mille prêtres, c'est peu, sans doute ; mais c'est encore trop¹. En Belgique, en Allemagne, en Portugal, en Amérique, on dit que le libéralisme moderne rencontre des sympathies, surtout parmi le jeune clergé. Enfin, il en serait de même sur quelques points de notre France, s'il faut en croire les espérances des ennemis du Saint-Siège. Ce qui est certain, c'est que, il y a trois ou quatre ans, le Souverain-Pontife exprimait hautement sa douleur de voir se répandre « dans les rangs de la jeunesse imprévoyante, et principalement de la jeunesse

¹ La plupart, éclairés par les excès du système, ont revenus, ou sont en train de revenir.

cléricale, ces doctrines fausses, erronées, impies, réprouvées par le Saint-Siège¹. »

Ce qui est également certain, c'est que, dans ces dernières années, deux fois des ecclésiastiques français ont tenté, avec beaucoup de modération dans la forme et dans une intention évidente de conciliation, de formuler les doctrines dites catholiques-libérales; et que le Saint-Siège immédiatement et officiellement a condamné leur travail².

On se demandera peut-être comment des prêtres peuvent tomber dans ces écarts. Il y a plusieurs causes qui le peuvent expliquer: d'abord les prêtres sont faillibles comme les autres hommes, et tous sont bien loin d'être des théologiens. Les quelques ecclésiastiques que l'on cite comme sympathiques aux idées libérales, sont presque tous des hommes de zèle et d'action, ou bien encore des philosophes ou des littérateurs, plutôt que des théologiens et des canonistes. Jamais un théologien, jamais surtout un canoniste sérieux ne sera la dupe des idées libérales.

¹ Erroneas, falsas, impiasque doctrinas ab hac Sancta Sede proscriptas, quotidie magis dominari, illisque improvidam præsertim juventutem, et juniores clericum misere infici et corrumpi. (Bref du 14 janv. 1864.)

² *Les Principes de 89 et la doctrine catholique*, par l'abbé Godard; et *la Liberté, adresse aux Evêques*, sans nom d'auteur. Ces deux publications ont été mises à l'Index.

Dans notre siècle, qui a dû relever tant de ruines, et où les fortes études ecclésiastiques ont été sacrifiées aux exigences de la vie active, la Constitution et les droits de l'Église se trouvent étrangement méconnus, ou du moins très-ignorés d'un certain nombre de prêtres, excellents d'ailleurs. Ils n'ont guère étudié le traité de l'Église qu'au point de vue théologique et extérieur, et ils ont eu le malheur de ne point être initiés au droit canonique, c'est-à-dire à la science des lois qui régissent l'Église dans son gouvernement intérieur, dans ses rapports avec les puissances temporelles, dans les rapports mutuels des divers membres de sa hiérarchie. Cette science, qui dérive des Constitutions des Souverains Pontifes, des décrets des Conciles et de la coutume, est aussi nécessaire à un ecclésiastique que la science du Code civil, du Code pénal, du Code de procédure, etc., est nécessaire à un magistrat. Ignorer le droit canonique, c'est ignorer la Constitution intime de l'Église et les droits que lui a conférés son divin Fondateur. De cette ignorance plus ou moins complète découlent la plupart des erreurs modernes, entre autres le libéralisme catholique : il ne saurait tenir devant les textes du droit ecclésiastique. Quand tous les prêtres, quand tous les catholiques instruits connaîtront bien leur Mère et sauront

l'étendue de ses droits et de sa puissance, un grand pas sera fait vers la solution des questions actuelles.

Une autre cause qui peut expliquer le libéralisme de certains hommes d'Église, c'est que la nuance libérale ne déplaît pas aux masses, encore moins aux gouvernements, soit libéraux, soit césariens; et les pauvres ecclésiastiques, à qui la faiblesse humaine donne du penchant pour la popularité, inclinent tout naturellement de ce côté.

Enfin, le souffle démocratique, qui agite aujourd'hui le monde entier, se fait inévitablement sentir, quoique de loin, dans les rangs du clergé et principalement du jeune clergé.

Si le libéralisme s'enracinait parmi nous, ce serait la ruine de notre France ecclésiastique : la sève de saint Pierre se tarirait bientôt dans cette belle et antique portion de la vigne du Seigneur; et, détachée, ou à peu de chose près, du cep, du Siège Apostolique, nos Églises tomberaient bientôt sous le joug de l'État. Un clergé libéral commencera toujours par des airs de fierté nationale et d'indépendance, surtout vis-à-vis du Saint-Siège; mais à mesure que s'élèvera ce plateau de la balance, singulièrement allégé par le défaut de soumission, l'autre plateau s'abaissera de plus en plus du côté de l'État, sous le poids très-aplatissant de ces

fameuses servitudes, qui, de 1682 à 1789, ont préparé si directement la ruine de la France catholique, de la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Il y a, en effet, une étrange affinité entre les erreurs libérales et les erreurs gallicanes : de part et d'autre, c'est, au moins en pratique, le mépris de l'autorité du Siège Apostolique et des traditions de l'Église sur les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. De part et d'autre, on s'insurge contre l'Église, et l'on finit toujours par s'abaisser devant l'État.

Les ecclésiastiques libéraux font souvent un genre de mal très-funeste et presque irréparable : comme ils sont ordinairement bien vus dans les différentes administrations de l'État, ils y portent l'expression, parfois peu mesurée, de doctrines, de sentiments, de récriminations qui ne peuvent qu'envenimer les relations, déjà difficiles, de l'Église avec des pouvoirs séculiers qui ont perdu le sens catholique. Et chose bizarre ! c'est nous, ce sont les ecclésiastiques catholiques-romains, qu'ils accusent de semer la zizanie dans ces mêmes rapports. Avec leur manie de conciliation entre les idées modernes et l'Église, entre le monde mobile du rationalisme et le monde immuable de la foi, ils paralysent les efforts incessants du Saint-Siège et de nos vénérables Évêques pour arrêter sur

le penchant de l'abîme nos sociétés dévoyées. Ils aigrissent ainsi le pouvoir contre Rome, et se chargent, peut-être sans le savoir, d'une grave responsabilité.

Chez la plupart, les tendances libérales n'existent qu'à l'état de sentiment vague, et n'arrivent point à des excès si regrettables. Néanmoins, elles sont toujours dangereuses, et il faut y prendre bien garde. Une fois qu'on s'est laissé fasciner et par ces illusions et par l'esprit de parti, il devient très-difficile d'en sortir complètement. J'ai connu un saint prêtre, plein de savoir, de droiture et de générosité, qui me disait que, dans sa jeunesse sacerdotale, toutes ces doctrines de liberté et de démocratie lui étaient apparues comme une aurore, comme une renaissance pour la Religion, et qu'il les avait embrassées avec autant de sincérité que d'ardeur ; mais plus tard, averti par l'attitude de plus en plus tranchée de Rome et de l'Épiscopat, ébranlé par de sages conseils et par des études plus approfondies, il avait rebroussé chemin. « Je suis resté plus de dix ans, ajoutait-il, à revenir à la saine doctrine, et je vous assure que ce retour est un rude labeur. »

Un autre prêtre, éminent en piété et blanchi dans l'étude, me disait cependant l'autre jour en quel sens il comprenait qu'un bon catholique, qu'un bon prêtre pût se dire libéral. « Entre

deux maux, disait-il, il vaut mieux choisir le moindre. En ce siècle, nous n'avons guère à choisir qu'entre le despotisme et l'anarchie ; or j'aime encore mieux l'anarchie que le despotisme : elle dure moins, et est moins puissante pour le mal. Voilà en quel sens moi, je suis *libéral*.

Pour le clergé comme pour les laïques, le préservatif des erreurs modernes, c'est l'humble obéissance au Chef de l'Église, non-seulement quand il ordonne, mais même quand il conseille. « Vous vous êtes dit, écrivait naguère un de nos Evêques les plus doctes et les plus courageux à un ecclésiastique qui venait de soumettre à Rome un important travail ; vous vous êtes dit avec un courage d'humilité qui vous honore, qu'un prêtre, quel qu'il soit, ne doit jamais être qu'un petit enfant vis-à-vis du Saint-Siège. Sous l'impression de ce sentiment, vous êtes allé demander conseil à cette ville des Papes que la vérité s'est donnée pour patrie sur la terre, et qui n'est assise sur les sept collines que pour envoyer de là des flots de pure lumière au monde. Noble exemple en ce siècle, où tant d'esprits, même ignorants ou frivoles, sont si tristement infatués de leur infailibilité personnelle, et traitent avec mépris les oracles du Vatican!... Vous vous efforcez de suivre non-seulement les décisions formelles, mais

aussi mentem S. Ecclesiæ Romanæ. Si tous les catholiques en étaient là, nous ne verrions pas subsister, après l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864, des nuances d'opinion que ces deux grands actes avaient pour but de faire disparaître. Au lieu d'atténuer la parole du Saint-Père dans sa vraie portée, par des interprétations purement habiles, on l'aurait acceptée dans son sens plein, dans son intention authentique et profonde, et maintenant nous n'aurions plus qu'une seule langue comme nous n'aurions qu'un seul cœur¹. »

Les bonnes études, l'amour des saintes traditions, un profond respect pour toutes les décisions du Saint-Siège, une humilité sincère qui écarte les illusions de l'ambition et de la popularité; voilà, ce semble, après la grâce du bon Dieu, ce à quoi nous devons nous appliquer avec un soin religieux, nous autres, hommes d'Église, dont l'influence est si déterminante pour la bonne direction du mouvement de l'esprit public. Ne l'oublions jamais : en cela, comme dans tout le reste, aujourd'hui comme toujours, le monde repose sur les prêtres; et c'est aux prêtres qu'incombe la grande mission de réformer et de sauver la société.

* Mgr Plantier, évêque de Nîmes, à M. l'abbé Philip, vicaire général de Perpignan.

XXXII

**Pourquoi, dans une discussion sérieuse sur la liberté,
le catholique-libéral ne pourra jamais
tenir ni contre le libre-penseur ni contre le
catholique.**

Parce que dans toute discussion sérieuse, on ne se paye ni de mots ni de belles phrases, on va droit au fond de la question, c'est-à-dire aux principes. Or, de deux choses l'une : ou le catholique-libéral peut formuler des principes, ou il ne peut pas. S'il ne le peut pas, la discussion est finie avant même d'être commencée ; on n'a pas devant soi un adversaire sérieux. S'il formule des principes, de deux choses l'une encore : ou il discute avec un catholique, ou il discute avec un libre-penseur. Dans le premier cas, il est immédiatement battu et convaincu d'erreur : ses principes sont condamnés par l'Église. Dans le second, il est battu aussi promptement et aussi évidemment : le libre-penseur lui dit, dès la première passe d'armes : « Les principes que vous émettez là sur la liberté, ce sont les miens ; seulement, moi je suis logique, et vous, vous ne l'êtes pas. »

Entre le catholique et le libéral, le catholi-

que-libéral, renié par l'un comme par l'autre, se trouve, comme on dit, par terre, entre deux selles. C'est sa faute; pourquoi abandonne-t-il le véritable terrain de la discussion?

Nous le disions en commençant : la foi catholique apporte sur la grande question de la liberté une solution surnaturelle, qui appartient exclusivement à la révélation et que les libres-penseurs repoussent ou du moins ignorent. Comme la solution de la question est là, et non point ailleurs, il faut avant tout engager la lutte sur ce terrain.

Or, par une générosité plus qu'imprudente ou par une ignorance trop fréquente de la stratégie, nos bons catholiques-libéraux sortent du camp retranché où ils occuperaient avec nous des positions inexpugnables, et sont assez simples pour suivre l'ennemi jusque dans ses propres retranchements. Là, ils sont facilement pris et battus. Comme les pauvres Curiaces, ils se laissent prendre à la ruse de leur ennemi, qui les attire là où il sait qu'il aura facilement raison d'eux.

Les Curiaces de la liberté ont beau suivre l'Horace de la libre pensée; ils resteront toujours des Albains et ne deviendront jamais des Romains. Pour l'Horace, le Curiace est toujours Curiace; pour le libre-penseur, le catholique, quelque libéral qu'il se montre, est toujours

un catholique, c'est-à-dire un ennemi. De plus, sur le terrain purement naturel où ils se sont engagés malgré l'Église, qui condamne énergiquement cette séparation de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, les catholiques-libéraux sont vaincus d'avance. Que veut, en effet, la libre-pensée ? En quoi consiste le point décisif de sa victoire ? N'est-ce pas précisément dans le principe de la *séparation* de l'Église et de l'État, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ? Or, ce principe, le catholique-libéral l'accepte de prime abord. Il accepte donc sa défaite.

Comme nous l'avons dit plus haut, le principe de la libre-pensée moderne est le même que celui du libéralisme soi-disant catholique ; il n'en diffère que par des nuances ou, pour mieux dire, par des subtilités. De part et d'autres, c'est le principe condamné par le Saint-Siège.

Quant aux intentions, c'est tout autre chose ; nous ne saurions trop le redire. Mais une discussion de ce genre n'est pas une affaire de sentiment ; c'est une affaire de vérité, une démonstration de principe. Le désir de faire du bien égare et perd les catholiques-libéraux, comme le désir de faire triompher Albe-la-Longue a égare et perdu les infortunés Curiaques. Le zèle de la cause catholique doit avant tout être catholique. Nous n'avons pas le droit de

défendre la vérité avec les armes de l'erreur, et la charité est une bien faible excuse pour expliquer l'inconséquence d'un homme qui trahit l'enseignement de l'Église, dans l'espérance de le faire triompher.

Dans les discussions sur la liberté, il faut être invariable sur les principes, et, tout en ménageant charitablement les personnes, leur bien faire comprendre que ces principes reposant sur une doctrine révélée et infallible, ne sont susceptibles d'aucun amoindrissement; qu'ils sont la vérité, l'immuable vérité, à laquelle il faut se soumettre, avec laquelle il n'y a pas à marchander. On a une raison pour raisonner, ou l'on n'en a pas; et cette raison doit être logique. Or, c'est la logique qui nous amène à reconnaître la divinité de Jésus-CHRIST et l'autorité infallible de son Église; dès lors, les principes que l'Église nous apporte de la part du Christ, sur la liberté comme sur tout le reste, sont la vérité; la souveraine sagesse des hommes et des sociétés consiste avant toutes choses à accepter ces principes purement et simplement, et à les pratiquer le mieux possible.

Tant qu'un libre-penseur n'est pas amené, par la force de la logique, sur le terrain catholique, une discussion sur la liberté est *à priori* impossible avec lui. Le catholique-libéral veut

faire autrement; et c'est pour cela qu'un adversaire quelque peu habile le mettra toujours et facilement au pied du mur.

Ici comme toujours, il n'y a de salut pour l'intelligence que dans la vérité, dans la vérité pure, dans la vérité totale; et elle ne se trouve que dans l'enseignement du Saint-Siège Apostolique.

XXIII

Quel est le caractère dominant et le grand écueil de l'école catholique-libérale?

C'est la manie des concessions, vis-à-vis des ennemis de l'Église.

Un des sophismes les plus répandus et les plus séduisants, surtout à l'époque où nous vivons, consiste à confondre la charité personnelle avec la concession doctrinale. On croit exercer véritablement la charité en immolant charitablement la vérité. Voilà dix-huit cents ans que la philosophie hétérodoxe dit à l'Église, avec la voix douceâtre du vieux Serpent: « L'Évangile est une religion de paix et d'amour; donc, accordez-nous la permission d'en retrancher ce qui nous déplaira. Pour l'amour de la concorde, abandonnez telle

ou telle doctrine qui nous irrite ; et nous nous précipiterons dans vos bras, dès que vous vous serez précipités dans les nôtres. »

A la faveur des négations accumulées par les enfants de Luther, de Voltaire et de Rousseau, un trouble étrange s'est répandu dans les domaines de l'esprit humain. La vérité a été repoussée d'abord ; puis on a perdu la notion même de la vérité. Après avoir abandonné les principes, on en est venu à oublier ce que c'est qu'un principe. Confondant les doctrines avec les simples opinions, on a demandé, on demande chaque jour aux catholiques de montrer plus de générosité, et de faire quelques petites concessions de doctrines ; que s'ils s'y refusent, ils seront évidemment « la cause de tout le mal. »

Il y a là un écueil pour le chrétien qui veut défendre sa foi au milieu du monde : c'est la tentation de céder sur certains points, dans l'intention, dans l'espérance d'attirer certaines personnes. La tentation de la complaisance, en matière de principes, peut éblouir le chrétien qui craint d'irriter, qui veut adoucir et qui glisse insensiblement dans la timidité. Il ne veut plus, par exemple, parler du *Syllabus*, des Encycliques de Pie IX et de Grégoire XVI, de la légitimité et de la nécessité du pouvoir temporel, de l'infaillibilité du Pape, de la définition

dogmatique de l'Immaculée-Conception, de la légitimité du tribunal de l'Inquisition, du pouvoir coercitif de l'Église, des condamnations de la franc-maçonnerie, de l'excommunication, des miracles, etc., etc. Toutes ces choses, et bien d'autres encore, épouvanteraient nos hommes rapetissés. On donne à cette faiblesse le nom de *charité*; on consent à diminuer le christianisme, et l'on se persuade que ce christianisme diminué aura plus de succès, sera mieux accepté.

Qu'arrive-il? Le christianisme attiédi par ces complaisances n'allume plus de flamme nulle part. En effet, une vérité n'est puissante que lorsqu'elle est complète et parce qu'elle est complète. La doctrine catholique est indivisible; il faut la recevoir tout entière, telle qu'elle est, telle que Dieu nous la présente par son Vicaire. Toute concession, loin de la rendre plus acceptable, produit l'effet directement contraire. J'ai connu un anglican converti qui me déclarait que s'il avait eu le malheur de rencontrer, au moment de sa conversion, un prêtre gallican, il ne se serait jamais fait catholique.

Le catholique-libéral qui glisse dans la timidité peut croire, dans la bonne foi de son âme, qu'il attire les hommes vers le christianisme; en réalité, c'est vers lui-même, c'est vers sa personnalité propre qu'il les attire. Les hom-

mes se rapprochent de lui, et s'éloignent du principe au nom duquel il parle. Ce qu'il prend pour un succès, c'est un échec suprême ; car l'échec suprême en pareil cas, c'est de faire accepter sa personne, au lieu de faire accepter sa doctrine.

Si nous le pouvons, faisons-nous aimer de nos adversaires, rien de mieux ; mais faisons-nous aimer à titre de chrétiens, à titre de catholiques ; faisons aimer notre foi, notre sainte et adorable religion, la vérité et le bien qui sont notre couronne. Toute autre tactique est non-seulement stérile, mais encore interdite : la doctrine catholique n'est pas à nous ; elle ne vient pas de nous ; et nul enfant de l'Église, fût-il prêtre, fût-il Evêque, n'a le droit d'en sacrifier un seul iota. Demeurons dans la vérité : là seulement est la vie et la force.

XXXIV

Si l'on peut être catholique en religion et libéral en politique.

Non. Quand on est catholique, il faut l'être en tout, partout, toujours, dans sa vie publique comme dans sa vie privée. La lumière de la foi étant une lumière supérieure à toutes les

autres, elle doit les dominer toutes, les compénétrer, les perfectionner.

On disait un jour au directeur d'un grand journal anticatholique : « Votre journal attaque chaque matin l'Église ; et vous allez à la Messe ! » Il répondit. « Mon journal est une affaire, et ma conscience une autre affaire. » — « Vous êtes catholiques, et vous voulez être libéraux ! » disent les libéraux révolutionnaires aux libéraux-catholiques ; et ceux-ci répondent : « C'est uniquement comme citoyens que nous sommes libéraux ; comme catholiques, nous ne le sommes point, et nous laissons notre libéralisme à la porte de l'Église. Entre la religion et la politique, il faut distinguer. Nous sommes des catholiques, et nous sommes des libéraux ; mais nous ne sommes pas des catholiques-libéraux. Pour nous, il n'y a pas deux manières d'être catholiques, parce qu'il n'y a pas deux catholicismes. L'un des caractères essentiels du catholicisme, c'est l'unité dans les croyances ; nous ne l'oublions pas. Mais comme il y a plusieurs manières d'être citoyen et de comprendre les intérêts politiques du pays, nous acceptons, nous réclamerions le titre de libéraux. »

N'est-ce pas en d'autres termes la réponse du journaliste catholique-libre-penseur ? Pour les catholiques et libéraux, la politique est une affaire, et la religion une autre affaire.

Malheureusement aucun trait d'union ne peut faire tenir ensemble le catholicisme et le libéralisme ; c'est comme l'huile et l'eau ; l'essence du catholicisme est incompatible avec l'essence du libéralisme, comme la nature de l'huile est incompatible avec la nature de l'eau.

En effet, comme chrétien, le catholique et libéral professe les doctrines catholiques ; comme citoyen, il professe les doctrines libérales, c'est-à-dire la séparation de l'Église et de l'État, l'Église libre dans l'État libre, la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté de la presse, etc. ; d'où il suit que, sur tous ces points, il doit professer en même temps le pour et le contre, croire et professer comme catholique ce qu'il réproouve comme libéral ; croire et professer comme libéral ce qu'il est obligé en conscience de réproouver comme catholique.

Et qu'il ne dise pas que, si les doctrines libérales sont condamnées par l'Église, elles le sont uniquement dans leurs applications à la société religieuse, et non pas dans leurs applications à la société politique. D'après cette distinction subtile, qui rappelle les beaux jours du jansénisme, l'Église ne s'adresserait qu'aux particuliers et se bornerait à leur rappeler qu'ils ne peuvent, sans se rendre coupables devant Dieu et devant elle, méconnaître son autorité spirituelle, embrasser une autre religion, atta-

quer dans leurs écrits sa doctrine, ses institutions, ses lois, etc. ; mais elle n'entendrait pas s'occuper de ce que font ou ne font pas sur tous ces points les sociétés politiques, ni leur refuser le droit d'établir chez elle, si cela leur convient, toutes les libertés modernes.

Les Encycliques sont là, avec le *Syllabus* et les Brefs Apostoliques ; il suffit de les lire, et personne ne s'y est trompé, les libéraux-catholiques pas plus que les autres, moins peut-être que les autres. C'est précisément comme libertés politiques et sociales que les libertés en question y sont réprouvées, et parce qu'elles supposent dans la société civile le droit de se soustraire à l'autorité spirituelle de la société religieuse ; elles y sont réprouvées parce que leur résultat inévitable est de séparer de plus en plus ce que Dieu a uni, la nature et la grâce, la société civile et la société religieuse, l'État et l'Église ; elles y sont réprouvées parce qu'elles tendent directement à soustraire la société humaine à l'autorité divine, en plaçant tout l'ordre politique et social sous l'empire d'institutions qui sont opposées au règne de JÉSUS-CHRIST, par cela seul qu'elles lui demeurent étrangères.

La prétention des catholiques et libéraux est une sorte de manichéisme, qui voudrait diviser l'homme et le chrétien, la société et la religion.

Il affirme que ce qui est faux, inique, funeste dans l'ordre spirituel, est vrai, juste et salutaire dans l'ordre temporel. Cela peut-il être ?

La liberté de défendre et de propager la vraie religion est un droit sacré et inviolable : la liberté de l'attaquer et de travailler à la détruire est-elle aussi un droit inviolable et sacré ? Le catholique *et* libéral affirme nécessairement le premier droit contre les libéraux révolutionnaires qui le nient : libéral, il affirme nécessairement le second contre les catholiques et l'Église qui le nient. C'est un juste milieu impossible.

Il n'y a donc pas de place, au soleil de la liberté, pour le catholique *et* libéral. S'il est vraiment catholique, il n'est pas vraiment libéral ; et s'il est vraiment libéral, il n'est pas vraiment catholique. A force de vouloir concilier deux termes aussi inconciliables, il finirait par ne plus être ni catholique ni libéral.

Donc on ne peut être catholique en religion seulement ; il faut l'être en toutes choses : en politique, en éducation, en enseignement, en doctrines sociales, etc., etc. JÉSUS-CHRIST a le droit de pénétrer tout, de régner partout. En politique, comme dans tout le reste, « *qui-conque n'est point avec lui, est contre lui.* »

XXXV

**Que le libéralisme catholique constitue la vraie force
des différents partis libéraux.**

Ce que nous avons le plus à craindre aujourd'hui, ce n'est ni le protestantisme, qui est décrépité et stérile, ni le gallicanisme, qui est mort, et que le Concile va enterrer, ni la Révolution, qui gronde et guette l'Europe comme sa proie, mais qui pour le moment lui fait horreur : le grand péril, la grande hérésie de l'époque actuelle, c'est le libéralisme, héritier du gallicanisme et du protestantisme, et précurseur de la Révolution, qu'il amène après lui.

Sans le libéralisme des classes éclairées, la démocratie solidaire et socialiste serait enchaînée facilement ; mais en écartant de tout l'ordre social l'autorité spirituelle de l'Église, il enlève à la société la seule force capable de museler la Révolution, qui devient alors inévitable.

En temps de calme, il est bien peu de révolutionnaires qui aillent jusqu'au bout de leur principe. Les disciples de Proudhon et de Maz-

zini, de Robespierre et de Danton, les admirateurs de la guillotine et de la lanterne, les dévots de la déesse Raison et du saint devoir de l'insurrection, sont rares encore. Mais aujourd'hui dans tous les pays catholiques, excepté Rome, les princes, les gouvernements, les ministres, les chambres, toutes les classes lettrées, toute la presse, sauf de rares exceptions, en un un mot, tout ce qui a pouvoir, influence, fortune, est dupe, esclave ou complice du libéralisme.

Le libéralisme contemporain est la plus grande force qu'ait jamais eue la Révolution; c'est la grande hérésie des temps nouveaux.

L'hérésie, comme l'indiquent la définition et l'étymologie du mot, est en effet la substitution d'une opinion humaine à la vérité divine enseignée par l'Église. La doctrine qui substitue explicitement et partout la discussion à l'autorité, et le règne mobile de l'opinion des hommes au règne éternel et immuable de la vérité chrétienne, est, dès lors, l'hérésie universelle. Les vrais libéraux nient en effet le Catholicisme tout entier en proclamant la libre-pensée. Les demi-libéraux croient encore à la Révélation, mais ils nient son action en séparant l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, la raison de la foi, l'État de l'Église, le prince du pasteur.

I

Sans doute, il y a des libéraux de bien des espèces : chez nous, autre est le libéralisme de *l'Opinion nationale*, autre celui du *Siècle*, autre celui du *Journal des Débats*, autre celui de la *Gazette de France*, autre encore celui du *Correspondant*. M. Havin, qui était libéral dans son journal et chrétien dans son village, ne l'est pas comme M. Guérault, l'adversaire franc et constant du christianisme. M. Guizot, qui admet la Révélation, défend le Pape, proclame le Catholicisme « une grande école de respect, » ne l'est pas comme l'était le philosophe Cousin ; et M. de Montalembert, l'intrépide défenseur de la liberté de l'Église, ne l'est pas à la façon de M. de Cavour, qui lui a pris la célèbre maxime : *L'Église libre dans l'État libre*. — Mais, pourtant, il faut bien qu'il y ait un certain principe commun à tous les partis libéraux, puisque le Saint-Siège condamne le libéralisme de toute couleur, aussi bien le libéralisme catholique que le libéralisme anti-chrétien.

Ce principe commun, c'est la séparation de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel.

De là les libertés modernes ; puis l'égalité

devant la loi civile de tous les cultes et de toutes les opinions; l'égalité de l'erreur et de la vérité, et l'égale admission de *tous* les citoyens à *toutes* les fonctions publiques; enfin, l'union fraternelle de tous les partis libéraux sur le terrain de la liberté et du droit commun.

L'État n'étant pas juge de la vérité, les catholiques en concluent qu'il doit la recevoir de l'Église; mais les libéraux soutiennent qu'il doit laisser tout dire et tout écrire, pourvu que l'ordre matériel ne soit pas troublé.

En vertu des principes de l'égalité combinée avec l'abolition de toute religion d'Etat, un Juif, un Arabe, un saint-simonien pourraient être, en France, Ministres de l'instruction publique et des cultes; et Sa Majesté Apostolique, l'empereur d'Autriche, a pris un protestant franc-maçon, le comte de Beust, pour ministre dirigeant, et l'a chargé de discuter le Concordat. En vertu de ce principe, la catholique et libérale Belgique acclama, en 1830, un roi protestant et franc-maçon; et le duc d'Angoulême, catholique et gouverneur de l'Algérie, posait la première pierre d'une mosquée.

Tout cela est la conséquence logique de la séparation de l'Église et de l'État, de l'égalité de droits de l'erreur et de la vérité, du christianisme et du naturalisme devant la loi civile.

Sans doute les catholiques-libéraux ne sont

pas des libres-penseurs, quoique la libre-pensée et la conséquence du libéralisme soient le droit à l'apostasie et à la séparation des deux ordres. Puisque les hommes ne s'unissent au Christ que par l'Église, et à Dieu que par le Christ, seul « médiateur de Dieu et des hommes, » le libéralisme conduit logiquement au naturalisme, et le naturalisme à l'athéisme et à l'idolâtrie. « Qui vous méprise me méprise ; qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé, » a dit le Christ à ses Apôtres ; et, de fait, 1789 a suivi 1682, et 93 a suivi de près 89.

Sans doute, la raison répugne aux excès de 93 ; mais l'homme déchu n'écoute pas plus la raison qu'il n'écoute la foi ; il préfère les ténèbres à la lumière, parce qu'il est enclin au mal dès sa naissance.

II

Le libéralisme, aujourd'hui, se partage en deux écoles opposées : l'école antichrétienne et l'école chrétienne.

L'école antichrétienne, à son tour, se subdivise en deux partis hostiles, mais qui toujours se coalisent contre l'Église : d'un côté, les libéraux révolutionnaires ; de l'autre, les con-

servateurs libéraux ; d'un côté, le panthéisme et l'humanitarisme ; de l'autre, le déisme et le rationalisme.

L'école chrétienne, elle aussi, se subdivise : d'un côté, les libéraux politiques ; de l'autre, les catholiques-libéraux ; d'un côté, les indifférents ; de l'autre, les *cléricaux*.

Les aspirations de ces diverses écoles sont très-différentes.

Pour le révolutionnaire, le libéralisme est une simple étape qu'il faut franchir avant d'arriver à la pure Révolution ; une machine de guerre qui sape le trône et l'autel, la famille et la propriété, en attendant que la Révolution achève la besogne. C'est un masque transparent que l'on prend dans les États constitutionnels pour éviter l'amende et la prison. Au fond de l'âme, le révolutionnaire méprise souverainement le libéralisme. Brutus ou César, voilà l'idéal des révolutionnaires libéraux. La liberté exclusive de l'erreur et l'oppression de l'Église est l'idée qu'ils poursuivent sous le masque libéral. En Italie, par exemple, Garibaldi et Mazzini sont plus francs que Cavour et Rattazzi, sans être plus hostiles.

Les libéraux rationalistes ne vont pas aussi loin. Ils veulent la Révolution, mais une Révolution conservatrice et modérée, pure des excès de 93. Il leur faut des annexions sans garibal-

diens, et des révolutions par les seuls *moyens moraux*. Ils repoussent la foi, mais ils voudraient conserver la raison, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas intolérante et sache s'incliner devant l'opinion, reine du monde moderne, et devant le fait accompli qui leur profite.

Les deux écoles libérales antichrétiennes ont la même haine du Catholicisme ; mais les uns veulent « l'étouffer dans la boue, écraser l'infâme, exterminer la vermine sacerdotale ; » les autres attendent patiemment sa mort. Ils se bornent à enfermer le prêtre dans la sacristie, et à lui enlever toute action sociale, toute indépendance, tout moyen d'existence.

L'école libérale antichrétienne, tant révolutionnaire que conservatrice, est fort peu nombreuse ; car elle implique une apostasie formelle qui fait horreur aux moins dévots ; mais elle dispose de l'enseignement supérieur et de la presse, et par le moyen des Loges maçonniques elle pénètre dans tous les gouvernements.

Grâce à ces puissants moyens d'action, grâce à leur activité, à leur persévérance satanique, une poignée de sectaires tient sous le joug les nations catholiques. Mais sans l'aveugle concours des chrétiens et surtout des catholiques-libéraux, il nous serait facile de retrouver l'ordre et la paix, et d'échapper à la Révolution qui nous menace. Le salut serait dans nos mains. Quand

les gouvernements feront remorquer le fragile vaisseau de l'État par la barque insubmersible de Pierre, la Révolution sera réduite à l'impuissance.

III

Mais les classes libérales et éclairées, bien que la très-grande majorité soit chrétienne, s'obstinent à repousser l'aide du Christ. « Son royaume, disent-elles, n'est pas de ce monde, » et son Église n'a rien à voir dans la politique.

Cet aveuglement des libéraux chrétiens fait la force de la Révolution.

Sans doute, en théorie, les libéraux chrétiens diffèrent grandement des libéraux rationalistes. Les uns admettent la Révélation : les autres la nient. Les uns, trop indifférents sur la question religieuse, ne se préoccupent, pour ainsi dire, que de la question politique : pour les autres, pour les rationalistes, la question politique est l'accessoire ; ils veulent, avant tout, détruire l'Église, tandis que les libéraux chrétiens se contentent de l'annuler en pratique et ne demanderaient pas mieux que de réconcilier la civilisation moderne avec l'Église, si elle voulait s'y prêter et adopter le droit nouveau dans ses États.

Les libéraux qui sont chrétiens ne voient dans les principes de 89 que la fin de l'ancien régime. 89 est pour eux la destruction de la monarchie pure au profit de la monarchie constitutionnelle, la destruction des deux premiers Ordres au profit des classes moyennes ; l'abolition des biens de main-morte au profit des cupides ; l'effacement des traditions nationales au profit d'une opinion mobile et qu'on dit progressiste, parce qu'elle est toujours subordonnée à l'intérêt du moment. Sans hostilité systématique contre l'Église catholique, les libéraux chrétiens lui donneraient volontiers place au soleil si elle secondait mieux l'ambition des classes moyennes et la cupidité des annexeurs. Ils disent à l'Église : Marchez avec nous, et nous vous donnerons l'Europe ! tandis que les libéraux antichrétiens veulent une civilisation purement humaine et la souveraine indépendance de la raison.

Mais, si diverses que soient les pensées et les intentions des deux partis, ils arrivent tous les deux au même résultat : la ruine de la civilisation catholique.

Les libéraux rationalistes et les libéraux politiques forment ce grand parti conservateur qui ne veut ni de la réaction, ni de la révolution, ni des mazziniens, ni des cléricaux.

Les libéraux rationalistes s'allient à la Révo-

lution en haine de l'Eglise et des dynasties catholiques, et aux politiques libéraux chrétiens en haine de la Révolution, quand elle menace leurs intérêts.

Dans les moments de crise, et quand les démocrates orient dans la rue : A bas le capital ! à bas les riches ! à bas la propriété ! à bas les gendarmes ! à bas la famille ! à bas la religion ! *Dieu, c'est le mal ! la propriété, c'est le vol ! Révolution, c'est justice !* aux armes, citoyens ! les libéraux conservateurs, soit chrétiens, soit déistes, serrent leurs rangs et inscrivent sur leur drapeau : Liberté ! Ordre public ! Liberté sous la loi ! Religion ! Propriété ! Famille ! On l'a vu en 1830, en 1848, en 1854.

Tous disent pieusement : « Je crois en Dieu ; » mais ce Dieu n'est pas notre DIEU. Ce n'est pas le DIEU vivant qui a donné au Christ, son Fils et son Envoyé, toute puissance au ciel et sur la terre. C'est un Dieu solitaire qui règne et ne gouverne pas, un Dieu dont la religion est sans prêtres et sans sacrifices, sans dogmes et sans mystères, et que chacun adore à sa guise, ou n'adore pas du tout. Quand le socialisme gronde, les rationalistes s'allient aux chrétiens libéraux, mais à la condition de renfermer les cérémonies religieuses dans le temple et le prêtre dans la sacristie. A ce prix, ils défendront la religion quand ils auront peur.

Les libéraux conservateurs, soit rationalistes, soit chrétiens, veulent aussi conserver la famille. Ils repoussent l'union libre, mais sous la condition que Dieu et l'Église n'aient pas à se mêler de l'union conjugale. Il leur faut une famille formée par la loi seule et dont l'existence viagère finisse à la mort des époux, par suite du partage forcé, substitué aux dispositions des parents.

Enfin, quand le socialisme menace « le capital et les oisifs, » les libéraux proclament bruyamment le droit sacré de propriété, mais un droit privé qui ne protège ni la fortune des princes déchus, ni les biens du clergé, et qui n'apporte aucun obstacle à l'annexion des États catholiques convoités par leurs amis.

Les classes libérales et éclairées sont formées en immense majorité de catholiques qui reculeraient devant l'apostasie. A leur honte, elles se mettent à la remorque de quelques apostats qui exploitent leur indifférence et leur vaniteuse ambition.

On conçoit les libéraux révolutionnaires, on conçoit les libéraux rationalistes ; ils ont un principe net, un but qu'ils poursuivent avec persévérance et pleine connaissance de cause. Mais que les libéraux chrétiens suivent comme des moutons, voilà ce qui aurait droit de surprendre, si la chute originelle n'expliquait ces

aveuglement tout à la fois naturel et volontaire, que l'Eglise seule peut guérir. En repoussant l'union de l'Eglise et de l'Etat, et l'autorité spirituelle de l'Eglise sur les nations, les libéraux chrétiens se mettent à la merci de leurs adversaires antichrétiens

IV

Malheureusement, ils peuvent invoquer pour leur justification l'exemple et les leçons des catholiques-libéraux, qui assument la responsabilité des erreurs modernes en les encourageant.

Nous rendons pleine justice au courage, au caractère, au talent, au dévouement, aux intentions de leurs chefs, et nous reconnaissons hautement les éclatants services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Nous ne pouvons oublier leurs combats sous la monarchie voltairienne de 1830, et nous savons qu'après Dieu et l'Episcopat, nous devons en grande partie à leurs courageux efforts la liberté des conciles, des synodes et de l'enseignement. Nous ne pouvons oublier les discours et les ouvrages de M. de Montalembert, les admirables conférences et les œuvres du P. Lacordaire, le ministère de M. de Falloux, l'appui déterminant donné par M. Berryer au fameux discours de M. Thiers pour

la défense du pouvoir temporel. Et pourtant, qu'ils le veuillent ou non, les dangers qu'ils font courir à la civilisation chrétienne dépassent les services qu'ils lui ont rendus ; car le libéralisme qu'ils patronnent est la négation radicale de l'autorité *sociale* de l'Église, unique fondement de la civilisation chrétienne. Les catholiques-libéraux sont toute la force du libéralisme. Ce sont eux qui endorment la conscience catholique, malgré les avertissements répétés des Papes et de l'Épiscopat.

Il est donc d'une importance extrême de savoir ce que veulent les catholiques libéraux.

Croient-ils *tout* ce qu'enseigne l'Église ? Condamnent-ils *tout* ce qu'elle condamne avec Pie VI, Grégoire XVI et Pie IX ? Le libéralisme catholique est-il seulement la condamnation de l'ancien régime et l'amour de la liberté chrétienne ? Dans ce cas, nous n'aurions qu'un reproche à leur faire : ce serait d'avoir un langage équivoque, de prendre un nom flétri par l'Église, et sans même qu'ils aient le droit de s'en parer.

Acceptent-ils les libertés modernes comme un mal qu'il faut subir, comme *un fait* qui est la conséquence de notre état social et sans en faire un *principe* ? S'il en était ainsi, ils ne seraient pas plus libéraux que le Pape et l'Église. Être libéral, ce n'est pas aimer la liberté

vraie, cette liberté sainte et pure que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST nous a rapportée des cieux et que nous présente son Église; ce n'est pas non plus user des libertés modernes, afin de combattre autant que possible les maux qu'elles entraînent : être libéral, c'est faire des libertés modernes non pas un expédient transitoire, mais un principe durable; c'est admettre sincèrement la séparation de l'Église et de l'État, et dans toute sa réalité la maxime de *l'Église libre dans l'État libre*, c'est-à-dire dans l'État indifférent sur les principes éternels de la justice et de la foi.

Être libéral, c'est proclamer l'égalité devant la loi civile de tous les cultes, de toutes les doctrines, pourvu que l'ordre public ne soit pas troublé; c'est faire descendre dans l'ordre politique la religion au rang de simple opinion, et se contenter pour elle de ce droit commun qui ne voit dans l'État que des opinions religieuses égales en droit.

Sans doute, les catholiques qui sont libéraux ne le sont pas à la façon des rationalistes et des indifférents. Ils veulent être, dans l'ordre spirituel, des fils soumis à l'Église leur Mère; ils combattent même pour la conservation de ses droits temporels, tout en lui demandant de faire des concessions à l'esprit du siècle. Pour eux, l'égalité des cultes, l'égalité des droits

qu'ils concèdent à l'erreur comme à la vérité, n'est pas une égalité intrinsèque, mais elle est purement civile et légale. S'ils demandent la liberté religieuse, la liberté de la presse et de l'enseignement, c'est dans l'espoir de faire triompher le Catholicisme par la discussion et la liberté : leur vie entière témoigne de ces intentions.

Il n'est pas moins vrai que s'ils sont vraiment libéraux, et non pas seulement des libéraux de nom et de circonstance, c'est-à-dire s'ils adoptent en *principe* la séparation de l'Église et de l'État et les libertés modernes, la France n'est plus pour eux la monarchie très-chrétienne ; l'Église n'est plus la nourricière des rois et des nations ; ils la privent du droit divin d'enseigner les nations, comme les gallicans l'avaient privée du droit divin d'enseigner les rois. Les rois et les peuples chrétiens n'ont plus la gloire de propager le règne et la justice de Dieu, et ils descendent au rang des Gentils.

Si les catholiques-libéraux veulent sincèrement et sans arrière-pensée les libertés modernes ou l'égalité de droits pour l'erreur et pour la vérité, pour le Catholicisme et le naturalisme ; s'ils veulent le droit commun pour toutes les doctrines, sans faveur, sans préférences, sans répression ; s'ils substituent la discussion à l'autorité ; s'ils sont libéraux de prin-

cipe et non pas de nom et d'occasion, qu'ils le disent, car ils sont nos plus dangereux adversaires. Il faut les combattre énergiquement; comme il aurait fallu combattre énergiquement, sous l'ancien régime, les catholiques gallicans, malgré leur foi, leurs intentions et l'éclat de leurs services.

Les catholiques-libéraux ne sont pas, en effet, plus illustres que Louis XIV et Bossuet, plus dévoués à l'Église que la maison de Bourbon et l'ancien Épiscopat; et ils sont plus dangereux que les catholiques gallicans, car ils achèvent la séparation commencée par le gallicanisme.

Si, au contraire, les catholiques-libéraux ne veulent que la liberté chrétienne; s'ils veulent la liberté par la vérité; par la vérité préparée, il est vrai, par la discussion, mais assurée par l'autorité de l'Église, laquelle, par ses jugements, termine les discussions; oh! alors ils sont nos amis! Alors, mais seulement alors, unissons-nous contre l'ennemi commun, dans l'immortelle devise de l'Église: *Unité dans les choses nécessaires; liberté dans les choses douteuses; en toutes choses charité.*

J'ose recommander ces conclusions pratiques à la conscience du lecteur. Il y a là des abîmes redoutables, où viennent se perdre une quantité d'honnêtes gens.

XXXVI

**Comment la liberté de tous est sauvegardée par l'union
et la subordination des trois pouvoirs.**

Tout chrétien appartient de droit et simultanément à sa famille, à son pays, au bon DIEU ; bon gré mal gré, il fait partie de la société domestique, de la société civile et de la société religieuse. A ces trois titres, il a des devoirs et des droits spéciaux, tout à fait distincts, voulus de DIEU et que personne n'a le droit de violer. Ces droits et ces devoirs ne sont, au fond, que sa liberté : sa liberté religieuse, sa liberté civile, sa liberté domestique et individuelle.

Comment concilier entre eux et ces droits et ces devoirs ? De la part de Notre-Seigneur, l'Eglise, gardienne et de la liberté et de l'autorité, nous l'apprend de la manière la plus précise.

Elle nous enseigne d'abord que chacune des trois sociétés à qui l'homme appartient est une société distincte, parfaite en soi, et, comme on dit aujourd'hui (où l'on ne sait plus le grec), une société *autonome*. La confusion des trois pouvoirs est une doctrine réprouvée par l'Eglise, non moins que leur séparation.

Dans la famille, l'autorité doit être en tout unie et subordonnée à l'autorité de l'État, pourvu que l'autorité de l'État soit, comme c'est son premier devoir, pleinement unie et subordonnée à l'autorité spirituelle et surnaturelle de l'Église. Tel est l'ordre providentiel qui doit régir toute la grande société humaine.

Lorsque l'autorité de l'État n'est pas pleinement catholique, comme cela a lieu chez nous; lorsqu'elle viole ainsi la règle divine, la famille ne doit lui demeurer unie et subordonnée que dans les points où la loi de l'État n'est point en désaccord avec la loi de l'Église. En effet, l'Église, qui est la lumière, la vie et le salut éternel de toute l'humanité, doit toujours passer la première, ainsi que l'ordonne expressément Notre-Seigneur : « *Cherchez AVANT TOUT le royaume de DIEU et sa justice.* » Dans toutes les questions mixtes, qui intéressent également le chrétien, le citoyen et l'homme, l'intérêt spirituel et éternel doit primer tous les autres; et comme l'Église seule est chargée par Notre-Seigneur de faire connaître et de faire pratiquer ce qui concerne directement cet intérêt suprême, c'est sa loi qui doit dominer et régler toutes les lois. Au point de vue de la conscience et devant DIEU, toute loi humaine opposée à une loi de l'Église est de nulle valeur.

L'Église a le droit et le devoir de diriger, dans

les choses spirituelles, toutes les sociétés, toutes les familles, tous les individus. Saint Thomas nous fait comprendre ce rôle bienfaisant de l'Église par la comparaison d'une escadre, composée d'un nombre considérable de navires et cinglant vers le même rivage. En tête de l'escadre s'avance le vaisseau-amiral, qui porte le commandant en chef et que tous doivent suivre. La subordination de chacun des navires à la direction qu'il reçoit du vaisseau-amiral l'empêche de dévier, de sortir de la voie qui mène au port; mais elle ne gêne en rien l'autorité du capitaine qui le commande. Ainsi en est-il, dans le monde chrétien, de l'autorité salutaire de la sainte Église, par rapport à toutes les autres autorités : seule, elle connaît; seule, elle leur montre la voie qui mène à Dieu, la voie de la vérité, de la justice et du vrai bien; elle la leur montre de la part de Dieu même et infailliblement. Elle la leur montre avec une autorité divine; elle leur commande d'y marcher fidèlement et de ne s'en écarter en rien.

Chaque navire de l'escadre représente un des États qui composent le monde chrétien. Le commandant, c'est le roi, ou le pouvoir souverain. Et de même que, sur le vaisseau, l'autorité directe du commandant demeure pleine et entière, malgré sa soumission aux signaux du vaisseau-amiral; de même aussi, dans chaque

État, l'autorité du pouvoir souverain demeure pleine et entière, malgré sa fidélité à suivre les enseignements et les directions de la sainte Eglise de DIEU. En effet, les matières temporelles, purement temporelles, sont en dehors de la fin de l'Église, et par conséquent hors de sa sphère. D'où il suit que, dans ces sortes de matières, la société civile n'est nullement subordonnée à l'Église et en est totalement indépendante. C'est comme le pénitent, qui ne dépend de son confesseur que dans les choses où sa conscience est intéressée. Dans tout le reste, il conserve sa pleine et entière indépendance.

Une fois réservés les droits inaliénables de JÉSUS-CHRIST, le pouvoir séculier a la liberté de faire tout ce qu'il veut, tout ce qu'il juge utile au bien public ; il peut, à son gré, changer, modifier les institutions, prendre telle ou telle forme de gouvernement ; *a priori*, on peut être assuré qu'il ne fera rien de contraire à la justice, à la morale, à la foi, à l'honneur et au bonheur des familles, aux véritables intérêts du règne de JÉSUS-CHRIST sur la terre.

Il y a des gens qui, ne voyant pas plus loin que les frontières de leur pays, demandent pourquoi l'État doit être subordonné à l'Église : « Ce sont deux sociétés distinctes, disent-ils ; deux sociétés égales, autonomes ; pourquoi

l'une dans l'autre, et non pas l'une à côté de l'autre ? Pourquoi pas l'Église libre dans l'État libre ? et réciproquement. L'une s'occuperait du naturel, l'autre du surnaturel ; ne serait-ce pas mieux ? » Non-seulement ce ne serait pas mieux, mais ce serait impossible, absurde. Un gouvernement ne peut pas plus régulièrement vouloir se confiner dans l'ordre naturel, sans tenir aucun compte de l'ordre surnaturel, que la raison ne peut légitimement prétendre rester dans son domaine, sans s'occuper aucunement de la foi, appelée à la régler et à la perfectionner. Le corps et l'âme sont distincts : s'en-suit-il qu'ils puissent vivre séparés, à côté l'un de l'autre ? C'est toujours le grand mystère de l'union, où Dieu a déposé la source de la vie.

L'État doit être subordonné à l'Église parce que ce qui est moindre, quoique très-bon en soi, doit être subordonné à ce qui est plus grand et plus relevé ; ce qui ne regarde directement que la terre doit être subordonné à ce qui regarde directement le ciel ; ce qui ne concerne qu'un seul peuple, qu'un pays particulier, doit être subordonné à ce qui est universel, à ce qui est *catholique*, à ce qui embrasse tous les siècles, tous les peuples, tous les pays ; en un mot, l'État doit être subordonné à l'Église. Ce sont deux pouvoirs distincts, mais non pas égaux ; bien loin de là. L'État n'est

pas plus l'égal de l'Église, que la raison n'est l'égale de la foi ; la nature, l'égale de la grâce ; l'homme, l'égal de JÉSUS-CHRIST. La France est dans l'Église, et non pas l'Église dans la France ; la partie est dans le tout, et non pas le tout dans la partie. C'est clair comme le jour. Et puis, l'Église est plus ancienne que tous les États modernes : elle les a plutôt reçus qu'elle n'en a été acceptée. Ses droits sont donc antérieurs, outre qu'ils sont plus sacrés.

Il y en a d'autres qui croient que la subordination de l'État à l'Église est une abdication de l'État au profit de l'Église. C'est là une erreur grossière. Le Souverain et l'État chrétiens n'abdiquent pas plus leur autorité et leur liberté, que la famille n'abdique, en obéissant à l'enseignement, aux directions et aux conseils de son curé. Cette fidélité d'un père, d'une mère, d'une famille chrétienne à éviter ce que le prêtre lui signale comme mauvais ou dangereux, au point de vue de la conscience, et à faire le mieux possible ce qu'il lui montre comme voulu ou désiré par le bon Dieu, lèse-t-elle le moins du monde, je vous le demande, l'autonomie de la famille, l'autorité paternelle, la liberté et le bonheur de tous ? Elle empêche les écarts ; elle sauvegarde les droits de chacun ; elle éclaire et détermine tous les devoirs ; elle fait éviter le mal ; elle fait pra-

tiquer le bien ; elle fait que JÉSUS-CHRIST règne sur la famille ; voilà tout.

Ainsi en est-il dans l'État, lorsque le pouvoir qui le régit est soumis à JÉSUS-CHRIST et à son Église. Enseigné dans l'ordre spirituel, conseillé, dirigé par les Pasteurs de l'Église, le pouvoir séculier apprend à discerner ce que DIEU veut de lui, ce qui est conforme ou contraire au règne du CHRIST ; il a, pour se guider, non-seulement les lumières de la raison et de la sagesse naturelle, mais encore ce qui est absolument indispensable à des chrétiens, les lumières surnaturelles de la foi. La foi seule, nous l'avons vu, lui fait connaître sa fin surnaturelle et suprême, avec les moyens de l'atteindre, et seule elle lui apporte la force de les vouloir et de les pratiquer. Or la foi, c'est avant tout la subordination à l'autorité de l'Église.

Donc, dans le monde chrétien, les individus et les familles doivent être unis et soumis à l'autorité de l'État ; de son côté, l'État doit être inséparablement uni et fidèlement soumis à l'autorité surnaturelle de l'Église. En dehors de cet ordre, il n'y a plus que chaos, révoltes et révolutions. En dehors de cette subordination des pouvoirs, il n'y a plus de vraie liberté.

Quant au monde non chrétien, son premier devoir est de devenir chrétien. Jusque-là il est essentiellement hors de l'ordre ; et l'on ne fait

point de l'ordre avec du désordre. S'il applique, au profit d'une religion hérétique ou schismatique ou infidèle, les principes de subordination que nous venons d'indiquer, il fait un mal immense, en appliquant à l'erreur ce qui ne convient qu'à la vérité. Il applique à faux des principes vrais, et fait servir le bien au mal. C'est ce qui a lieu en Angleterre, en Russie, en Suède, en Turquie, et, en général, dans tous les pays où domine une autorité non catholique.

L'union et la subordination des pouvoirs réalisent la véritable notion de l'autorité, telle que nous l'avons donnée plus haut; elle est par conséquent la sauvegarde souveraine de notre liberté religieuse, civile, domestique, individuelle; l'autorité n'étant constituée de DIEU au milieu des hommes qu'en vue de la liberté. Par son Eglise, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST règne ainsi sur l'État; et par l'État, par l'État catholique et fidèle, il règne sur la famille et sur le chrétien. Or, son règne, c'est notre liberté.

XXXVII

Si le retour à l'État chrétien est vraiment une chimère,

L'État chrétien, c'est la grande organisation catholique de l'autorité et de la liberté dans le monde. C'est l'État uni et subordonné à l'Église, tel que nous venons de le montrer ; c'est la société civile et politique dans son état normal, sachant pourquoi elle existe, où elle doit tendre, dans quelle voie elle doit marcher, ce qu'elle doit faire pour rendre heureux tous les membres qui la composent.

« C'est là une chimère, dit-on ; c'est un beau rêve. » Non. L'État chrétien est un idéal ; mais c'est un idéal que tout chrétien, quel qu'il soit, doit contribuer à réaliser le moins imparfaitement possible. L'État chrétien est un idéal parfait, comme tout le reste de la morale chrétienne : comme la loi de l'amour de Dieu, comme la loi de l'humilité, de la patience, de la sainteté. Parce que toutes ces saintes lois nous montrent un idéal parfait, faut-il les appeler pour cela des chimères ? Les sociétés chrétiennes réalisent l'idéal de l'État chrétien, comme chaque chrétien en particulier réalise

les lois de DIEU et les maximes de l'Évangile : imparfaitement, mais réellement.

J'accorde encore et très-volontiers que jamais l'État chrétien n'a été pleinement réalisé, même dans les siècles de foi, les passions de toutes sortes étaient là qui combattaient l'action bienfaisante de l'Église ; mais enfin, dans ces temps-là, le monde chrétien était constitué sur ses vraies bases, et les désordres n'étaient qu'accidentels ; ils ne venaient point, comme aujourd'hui, de l'organisation sociale elle-même. Depuis trois ou quatre siècles, au contraire, les puissances de l'enfer, un moment enchaînées, se sont ruées avec fureur contre l'édifice social du christianisme, si laborieusement élevé par la Papauté ; elles l'ont si bien miné qu'il a fini par s'écrouler en 1789, avec la révolution française et européenne.

Sur ces ruines, le retour à l'État chrétien est-il encore possible ? « Non, dit-on généralement ; il faut que l'Église en prenne son parti. Elle s'arrangera, comme elle pourra, avec le monde nouveau. Les fleuves ne remontent point vers leurs sources. Les peuples ne retournent point en arrière. Vouloir changer l'ordre social établi par la Révolution, c'est une chimère, une folie à laquelle il ne faut pas même songer. »

Et pourquoi donc ? Qui peut plus, ne peut-il

pas moins? Lorsque saint Pierre est arrivé à Rome pour y établir la Papauté; lorsque saint Paul et les autres Apôtres ont prêché l'Évangile et l'ont scellé de leur sang, le monde païen n'était-il pas plus malade mille fois, et plus redoutable que le monde actuel? Qu'est-ce que la puissance de nos gouvernements modernes, en comparaison de ce colosse universel qui s'appelait l'empire romain? Le césarisme, l'esclavage couvraient le monde entier, et tous les vices, toutes les passions étaient divinisées. Les Apôtres, les Évêques, les chrétiens ont lutté pendant trois siècles, et chacun sait de quel côté est restée la victoire.

Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui? On se fait grandement illusion si l'on s'imagina qu'il faudrait trois siècles et neuf millions de martyrs pour venir à bout du monstre révolutionnaire. Les chrétiens qui disent cela *manquent de foi*.

Oui, il y a beaucoup à faire; oui, l'ennemi est puissant; mais il y a de toutes parts de tels éléments de résurrection, que, pour rétablir l'État chrétien, ou du moins pour faire faire un pas immense à cette grande question de salut public, il suffirait certainement d'un seul homme, d'une seule puissante volonté. Prenons pour exemple notre France, dont l'influence, bonne ou mauvaise, sur l'Eu-

rope et sur le monde entier, est si incontestable. Je l'entendais dire naguère à un homme politique éminent : Si, après la tourmente de 1848, si en 1851 et en 1852, l'empereur Napoléon eût compris davantage et son devoir et son intérêt; s'il eût eu le sens catholique et s'il eût continué à s'appuyer, comme il semblait le faire d'abord, sur l'élément chrétien de la société; s'il se fût entouré, comme il le pouvait certainement et facilement, de Ministres chrétiens, intelligents des véritables intérêts du pays, il est impossible de prévoir quel bien il aurait réalisé en dix ou douze ans et quelles plaies sociales il aurait cicatrisées. Il avait pour lui la plus puissante, la plus populaire, et en même temps la plus pure de toutes les forces humaines : la force religieuse, sans parler des bénédictions et grâces exceptionnelles qu'une politique chrétienne eût attirées sur son œuvre de régénération; il avait pour auxiliaire la Papauté, l'Épiscopat, le sacerdoce, tous les Ordres religieux, tous les gens de bien : et cela, non-seulement en France, mais en Europe, mais dans le monde entier.

A cette force morale, il aurait joint le prestige et la force militaires, attachés à son nom; il aurait mis au service de son idée sa volonté de fer et son étonnante ténacité. Ce qui

restait encore de puissances conservatrices et chrétiennes en Europe, déposant peu à peu leurs méfiances, se seraient jointes à lui, pour la grande œuvre de régénération. A l'intérieur, les institutions eussent été graduellement, prudemment améliorées; l'opinion publique (que l'on forme ou que l'on déforme, hélas! à si peu de frais) se serait profondément modifiée; encouragés et fortifiés, tous les bons se seraient vraiment rassurés et les méchants auraient vraiment tremblé. Je dis que tout cela eût été, non-seulement possible, mais probable, mais facile, plus facile qu'on ne pense.

Est-il trop tard aujourd'hui? Je l'ignore; je le crains. Le personnage politique que je viens de dire ne le pense pas. Mais il faudrait un changement radical dans le système et dans le choix des instruments. Les hommes ne manquent pas à qui les cherche tout de bon. Il faudrait commencer par là. Il n'y aurait presque rien à modifier dans les lois; mais il faudrait faire énergiquement exécuter celles qui favorisent la religion (et il y en a beaucoup), et aussi celles qui répriment le mal. C'est l'esprit qu'il suffirait de changer, et non point la lettre. Confiée à des Ministres, à des chefs de service, à des magistrats, à des préfets, en un mot à des fonctionnaires solidement chrétiens (et je le

répète, en en trouverait facilement), cette grande œuvre de transformation s'opérerait sans secousse et comme d'elle-même. On est si fort, quand on a pour soi la conscience et la vérité ! Il n'y aurait à persécuter personne, mais simplement à favoriser le bien, et cela ouvertement, sans broncher.

Ce qui est certain, c'est que, maintenant comme toujours, la grande force des méchants vient de l'inertie et de la peur des bons. Quand le pouvoir public les caresse, ils font les fiers et crient bien haut ; ils rentrent dans l'ombre dès qu'ils sentent devant eux une volonté énergique. Tout acharné qu'il est, le mal est lâche de sa nature. C'est surtout parce qu'on tremble devant lui qu'aujourd'hui il est si fort.

Je regrette d'être obligé de le dire : les catholiques-libéraux contribuent beaucoup à empêcher le retour de la société à sa forme normale et chrétienne. Ils découragent bon nombre de catholiques, en déclarant, comme ils le font, que le retour à l'état chrétien n'est plus possible, qu'il est inutile de lutter sur ce terrain-là, qu'il ne faut pas froisser l'ennemi, de peur de l'éloigner ; qu'il faut des conciliations et des réconciliations, etc.

« Hommes de peu de foi, pourquoi doutez-vous ? » Plus que jamais aujourd'hui, le salut est dans l'affirmation et dans l'amour

de la vérité totale. En face des négations totales de la fausse autorité et de la fausse liberté, il faut au monde l'affirmation totale, catholique, de l'autorité et de la liberté véritables. La résurrection est là et elle n'est que là. A la société éperdue, il faut JÉSUS-CHRIST, le seul Sauveur ; il lui faut l'Église, la seule Libératrice.

C'est une question de vie ou de mort. Sous une forme ou sous une autre (les formes importent peu), il faut que l'État, que le pouvoir public redevienne chrétien ; qu'il se fasse, comme il le doit, le serviteur de DIEU, le protecteur et le défenseur de la vérité, de l'ordre, du vrai droit, du vrai bonheur des peuples, de leur vraie liberté. S'il n'en arrive là, le monde est perdu, et son jugement approche.

Ce qui semble évident, c'est que le retour de la France et de l'Europe, et de la société, à la profession publique du christianisme ne peut avoir lieu que par un coup inespéré de Providence : je ne dis point par un miracle ; mais par une grâce tout à fait extraordinaire. Depuis trente ans, un saint Religieux, connu de toute la France par son zèle apostolique, demande chaque jour au bon DIEU qu'il daigne envoyer celui qu'il doit envoyer ; *Mitte, Domine, quem missurus es.*

Demandons avec lui au Sauveur du monde,

qu'il suscite quelque grand homme qui, par la puissance de sa foi, de son dévouement et de son génie, rétablisse l'empire de DIEU au milieu de nous, et réalise, dans la mesure où le permet l'infirmité humaine, le renouvellement de la société catholique. Ce ne serait, ni plus ni moins, que le retour des peuples prodigues à la maison paternelle.

XXXVIII

Des peuples prodigues, et de leur condition misérable.

Les peuples prodigues sont ceux qui se sont soustraits à l'autorité paternelle du Vicaire de JÉSUS-CHRIST et qui, par leurs institutions publiques, ont quitté la maison de DIEU, qui est l'Église Romaine. Ce sont les peuples qui ne sont plus *officiellement* catholiques.

Il est dit dans l'Écriture : « *Qu'il est douloureux et amer d'avoir abandonné le Seigneur son DIEU!* » Cette vérité ne s'applique pas seulement aux pauvres enfants prodigues qui abandonnent le service et la paix de DIEU, en se livrant au mal ; elle s'applique encore, et avec une terrible réalité, aux peuples prodigues qui ont aban-

donné, eux aussi, la maison de DIEU, JÉSUS-CHRIST et sa loi. A la place du plus doux des pères, à la place de JÉSUS-CHRIST et de celui qui le représente ici-bas, ils n'ont plus qu'un César, un maître capricieux, impérieux, souvent brutal; à la place de la maternité, si sage, si bienfaisante, de l'Église, ils n'ont plus que cette abstraction pompeuse, renouvelée du paganisme, que l'on appelle l'État; l'État, qui, dans notre pauvre monde moderne, domine, absorbe, écrase tout sous son talon de fer : conscience, religion, vérité, équité, famille, propriété, joie, bonheur; l'État, dont tous les caprices s'imposent sous le nom sacré de lois.

Les peuples prodigues sont livrés, comme de vils troupeaux, à la merci du premier venu, qui leur impose ses volontés, le sabre au poing; qui leur enlève, l'un après l'autre, les vestiges de leur ancienne opulence chrétienne; qui les méprise, qui les maltraite et les punit ainsi cruellement de leur folie.

En effet, à l'intérieur comme à l'extérieur, misère, problèmes insolubles, abîmes inévitables : misère dans les rapports mutuels des pauvres et des riches, des ouvriers et des patrons, des faibles et des puissants; misère dans l'organisation des institutions publiques et dans les rapports des gouvernements avec les peuples; misère dans les relations extérieures des

peuples et des États entre eux ; misère surtout au regard de la conscience et des grands intérêts du salut éternel. Misère partout, et misère incurable.

1. Misère dans les rapports mutuels des différentes classes de la société. Plus de principes de conscience, de justice et de charité ; plus rien que des notions matérialistes, des notions d'équilibre et de force, comme s'expriment les économistes, prophètes du monde nouveau ! On dit : « Ouvrier et patron, producteur et consommateur, chacun tirera de son côté, sans s'inquiéter des autres. Laissons-les faire : les plus habiles seront les plus heureux ; le riche ruinera le pauvre ; le plus fort écrasera le plus faible. Il y aura des pauvres en masse ; le paupérisme grandira peut-être jusqu'aux proportions de l'esclavage antique. C'est fâcheux sans doute ; mais qu'y faire ? Ce sont là les conditions inévitables de la liberté dans le monde nouveau. S'il y a des émeutes, le canon sera toujours là pour mettre les gens à la raison. » Tout ce système avait été formulé dans une de nos crises sociales, par des vers tristement comiques dont voici le début :

Liberté de mourir de faim,
Égalité dans la misère,
Fraternité de Caïn.

Ce sera vrai tant qu'on empêchera l'Église d'adoucir les rapports des pauvres et des riches, des pauvres entre eux, des ouvriers et des patrons, etc., et de verser sur les plaies du corps social l'huile bienfaisante de la charité chrétienne, de l'amour et du respect du prochain, des espérances éternelles et des consolations de la foi.

n. Misère dans l'organisation des institutions publiques. On dit : « Dans une constitution politique, tout se résume dans la pondération des forces et des pouvoirs. La nation est une machine à régler, une grande horloge; et le meilleur homme d'État n'est qu'un habile horloger. Le grand ressort du mécanisme, c'est la volonté populaire. Inventons des institutions qui en règlent le mouvement et tiennent lieu de balancier. Le pouvoir souverain est l'aiguille qui semble marquer l'heure qu'elle veut, tandis que, derrière elle, une force dont elle n'est point maîtresse la fait tourner. »

Le malheur de cette conception toute matérialiste, c'est qu'elle ne s'adapte point aux nations. Rien qu'en France, depuis cent ans bientôt, nous inventons, nous touchons, nous retouchons, nous travaillons et retravaillons le mécanisme de notre constitution politique et sociale; nous ajoutons, nous retranchons des rouages, des échappements, des régulateurs,

des balanciers, des ressorts ; et toujours la machine s'arrête ou se brise. Pauvres prodigues, nous allons de révolutions en révolutions.

III. Misère dans les rapports internationaux. Là encore le désordre et la confusion de Babel. On dit : « La paix et le bonheur publics, c'est l'équilibre européen. Avant tout, équilibrons ; les petits États disparaîtront pour le bien public ; tant pis pour eux. Les grandes agglomérations, armées jusqu'aux dents et brutalement centralisées, se tiendront en respect les unes les autres, toujours pour le plus grand bonheur des peuples. Les droits des faibles, la justice, l'équité la plus vulgaire, le droit des gens viendront après. Nous inventerons des principes de *faits accomplis*, de *non-intervention*, de *nationalité*, tout un système de droit nouveau. L'Église condamne le système ; le Saint-Siège sera mis à deux doigts de sa perte ; le monde entier sera sens dessus dessous ; les couronnes tomberont comme des feuilles ; des guerres sanglantes et gigantesques menaceront de mettre tout à feu et à sang. Que voulez-vous ? c'est le monde nouveau ; et si vous ne le trouvez pas prospère, c'est que vous êtes encore esclave des préjugés de l'ancien régime et du moyen âge. »

IV. Misère enfin pour les pauvres âmes, que tout cet ensemble de folies sociales et d'institu-

tions antichrétiennes perd par millions. L'influence des institutions est fondamentale pour le salut ou pour la perte des peuples. C'est comme un grand courant qui entraîne les masses ou vers la vie ou vers la mort. Quand elles sont bonnes et catholiques, elles sont le plus puissant, le plus indispensable auxiliaire de la sainte Église dans son ministère de salut et de sanctification; quand elles sont mauvaises, c'est-à-dire contraires à l'institution divine et au règne du Christ, elles sont, pour l'Église et pour les âmes, l'adversaire le plus redoutable. Les peuples prodigues sont dans la voie de la perdition; et si la foi se conserve dans leur sein, si l'Église y grandit et parvient à dominer le tourbillon, c'est par un véritable miracle de grâce.

Loin de la maison paternelle, l'enfant prodigue n'était plus couvert que de haillons, et il n'en rougissait point: loin de JÉSUS-CHRIST, hors de l'Église, ce grand prodigue qu'on nomme le monde moderne, n'est couvert que des haillons du paganisme, et il se drape là dedans, ne s'apercevant pas même de sa misère. Il méprise le monde chrétien, dont il a perdu jusqu'à la notion. Combien coupables ont été les séducteurs, couronnés et autres, qui, depuis trois ou quatre siècles, l'ont fait descendre jusque-là! Quel enfer doit être le leur!

Ces crimes-là ont des proportions plus qu'humaines.

Hélas ! quand donc viendra le jour où notre pauvre société dévoyée, et, en particulier, notre chère et noble France ouvriront les yeux et reconnaîtront leur misère ! En dehors de JÉSUS-CHRIST, en dehors de son Église, qu'elles le sachent bien, il n'y a point de remède, il n'y a point de résurrection possible. En dehors de la vie, on ne peut point vivre ; et JÉSUS-CHRIST l'a proclamé hautement ; il crie à tous les peuples, comme à tous les hommes : *« Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui ployez sous le fardeau : et moi, je vous relèverai. C'est moi qui suis la Voie, la Vérité et la Vie. Sans moi, vous ne pouvez rien. Quiconque ne recueille point avec moi, dissipe ! »*

Notre société prodigue dissipe, parce qu'elle ne travaille plus avec JÉSUS-CHRIST et pour JÉSUS-CHRIST. Elle est dans l'esclavage du démon et des pouvoirs humains, parce qu'elle n'est plus dans la Vérité, c'est-à-dire dans le Christ et dans l'Église du Christ. Il faut qu'elle y rentre ; son salut est là, et nulle part ailleurs ; elle ne retrouvera sa liberté, sa robe blanche, et son anneau royal, et sa noblesse, et sa paix, et son vrai bonheur que dans la maison paternelle où le père de famille ne se lasse point de l'attendre.

Veut-on savoir quels sont les grands criminels de notre temps? Ce sont les hommes qui, par la puissance du pouvoir public ou de l'enseignement ou de la parole ou de la presse, empêchent ou du moins retardent ce retour salutaire. Ils sont plus réellement scélérats que les assassins et les empoisonneurs qu'on guillotine.

XXXIX

De la thèse et de l'hypothèse, en fait de liberté.

On a fait fort à propos la distinction de la *thèse* et de l'*hypothèse* pour éclaircir la discussion sur la liberté. Mais les hommes de parti pris en ont immédiatement abusé; ne pouvant, n'osant nier les vérités dogmatiques contenues dans la thèse, ils se sont rejetés tout entiers dans l'hypothèse, sous prétexte d'être des esprits pratiques; et, dans les bras de l'hypothèse, ils ont, sans s'en apercevoir peut-être, complètement étouffé la thèse. Pour eux, l'hypothèse est devenue l'*antithèse*.

Dès lors ils sont sortis de la vérité, et ils se sont séparés de la conduite du Saint-Siège, qui *unit* toujours, sans jamais les confondre, la thèse et l'hypothèse, les principes et l'ap-

plication des principes. Les catholiques romains, c'est-à-dire les enfants dociles de l'Église, suivent, en cela comme en tout, les directions données par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, par le Pasteur et le Docteur de tous les fidèles.

Il ne sera pas inutile de résumer ici brièvement et la thèse et l'hypothèse, en ce qui concerne la liberté.

1. Ce qu'on appelle la *thèse* sur la liberté, c'est l'exposition dogmatique des principes qui régissent cette matière. La thèse suppose l'homme et la société dans leur état normal, tels qu'ils devraient être, tels que DIEU veut qu'ils soient; elle suppose par conséquent une société toute chrétienne, un pouvoir séculier chrétien, la subordination du temporel au spirituel. C'est un idéal; c'est la loi; ne l'oublions pas.

La thèse, c'est la liberté considérée en elle-même, dans son essence intime et abstraction faite des circonstances accidentelles qui peuvent se présenter dans certains cas donnés; c'est la liberté envisagée dans ses rapports absolus avec les lois du Créateur, avec la faculté du libre arbitre, avec la nature humaine, à qui cette faculté appartient, avec la société civile, dans laquelle la liberté s'exerce, avec l'autorité, qui peut et qui doit la diriger.

A ce point de vue, il est évident que l'homme n'a le droit de faire usage de sa liberté que pour s'attacher au bien et au vrai : si, dans l'état d'épreuve, il a en lui la faculté d'adhérer à l'erreur et au mal, ce n'est que par une imperfection inhérente à sa nature. La loi qui voudrait garantir à l'homme, d'une façon absolue et sans nécessités extérieures, l'exercice de son imperfection, serait souverainement irrationnelle, et, partant, ne serait pas une loi. Qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de l'usage ou plutôt de l'abus que l'individu peut faire de sa liberté, de sa liberté intérieure ; il s'agit de la liberté extérieure, de la *protection* que le pouvoir social devrait accorder, en pleine connaissance de cause, à chacun de ses sujets, afin de leur garantir la libre perpétration de l'*abus* de leur liberté.

Et qu'on ne pense pas que ce principe ouvre la porte aux caprices de la tyrannie : l'Église n'est-elle pas là pour définir le vrai et le bien ? et la première règle de l'exercice du pouvoir chrétien n'est-elle pas d'écouter l'Église et d'agir sous sa haute direction ? Or, comme l'Église ne peut faillir, le pouvoir qui l'écoute ne peut devenir oppresseur. Pour qu'une société soit dans l'état normal, il faut qu'elle réalise pleinement cette grande parole de saint Paul : le pouvoir souverain, quelle que soit sa

forme, est le ministre de DIEU pour le bien. Le pouvoir accomplit donc parfaitement son devoir en ordonnant la chose publique et extérieure de manière non-seulement à ne pas nuire au bien des âmes, mais à le favoriser, à le servir. La vie présente devient ainsi de fait ce que DIEU a voulu qu'elle fût : une préparation et un acheminement à la vie future.

Voilà la thèse, la doctrine universelle, conforme à la nature intrinsèque des choses, et par conséquent aussi à l'ordre établi par le Créateur. Appelez cet état de choses, si vous voulez, *état parfait, normal, idéal*, impossible à mettre pleinement en pratique : il n'en fut pas moins l'âme, la vie et nous ajouterons le légitime orgueil de la société chrétienne. Il fut la base de cette civilisation vraie, magnifique, dont notre ingratitude méconnaît aujourd'hui les bienfaits, et dont elle répudie inconsidérément l'héritage. Mais, ce régime fût-il même mort, comme on n'a pas hésité à le dire avec une satisfaction peu réfléchie ; dût-on renoncer à l'espérance de le voir ressusciter un jour, cela n'empêcherait pas qu'il soit l'état vrai et propre de l'homme social, de l'homme tel qu'il a été établi par DIEU et rétabli par JÉSUS-CHRIST.

Il y a plus : lors même que l'homme, après avoir repoussé ce régime parfait, serait arrivé jusqu'à en perdre l'idée, comme il paraît que

c'est déjà le cas chez certaines personnes, alors encore la vérité ne cesserait pas pour cela d'être ce qu'elle est. Les enseignements de l'Église resteraient invariablement les mêmes, et elle continuerait d'enseigner ce qu'elle enseigne depuis dix-huit siècles. Elle dira toujours : la liberté du mal et de l'erreur ne peut être que la honte et le malheur des nations chrétiennes.

II. L'hypothèse est l'application des principes de la thèse, *dans la mesure où le permettent les circonstances.*

On passe de la thèse à l'hypothèse chaque fois qu'on ne considère plus les choses en elles-mêmes, et telles que, dans le plan divin, elles doivent être, mais dans l'état où elles se produisent dans certains pays à la suite de circonstances parfois fortuites, souvent coupables, et toujours à déplorer. Alors, il arrive très-souvent que, dans tel cas donné, le principe universel, tout en restant vrai en soi, ne peut recevoir qu'une application partielle et très-imparfaite; dans tel autre cas, il n'en peut recevoir aucune.

Lorsque les peuples sont véritablement et universellement chrétiens, il ne peut y avoir pour eux de liberté extérieure et légale que pour le bien et pour le vrai. La faculté d'adhé-

rer au mal et à l'erreur est en effet un défaut et une imperfection ; et, loin de devoir être protégée, cette faculté doit être réfrénée par la loi, si l'on veut que la loi mérite ce nom. Mais si l'on suppose un peuple arrivé au point qu'une partie considérable de ses membres et ses gouvernants eux-mêmes n'ont plus une connaissance certaine du vrai et du bien, en religion, en politique, en éducation, etc. ; si l'on suppose (et ceci serait pire) que dans cette nation, le sens moral soit descendu si bas que l'on y professe le même respect pour le mal et pour le bien, pour l'erreur et pour la vérité ; dans cette hypothèse, il est indubitable que la disposition à protéger seulement ce qu'on prend pour le bien, deviendrait une tyrannie intolérable. Un tel gouvernement n'accorderait de fait d'autre liberté que celle d'obtempérer à ses caprices. Placés dans des conditions aussi tristes, les catholiques considéreraient assurément comme un avantage insigne l'établissement d'une liberté égale pour tous, sans distinction de bien ou de mal, de vrai ou de faux, et sans autre correctif que le respect des droits naturels de chacun dans les choses extérieures.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? En présence du danger de voir la liberté du culte public accordée aux seuls hérétiques et aux seuls juifs ; en présence du danger de voir la

presse devenir le monopole des seuls blasphémateurs, les catholiques doivent être heureux de voir leurs églises mises en parallèle avec les synagogues et avec les temples protestants, et de pouvoir publier l'*Imitation de Jésus-Christ* avec la même liberté dont jouit M. Renan pour outrager le christianisme dans ce tissu d'absurdités sacrilèges intitulé la *Vie de Jésus*. La liberté pour tous devient alors pour les catholiques un bien contingent, mais légitime. Et l'Église elle-même, tout en repoussant et en condamnant la source de ce désordre, et sans reconnaître au mal et à l'erreur un *droit* à la liberté qu'ils ne pourront jamais avoir, l'Église consent à ce qu'on en tolère l'exercice et la manifestation. Elle considère cette tolérance comme un *moindre mal*, ou, si l'on veut, comme un bien purement relatif.

Parmi les chrétiens qui s'appellent libéraux, il y en a beaucoup qui, oubliant ou ignorant la distinction qui existe entre un principe et son application, rejettent avec une espèce de dédain la doctrine de la thèse.

Ils ne voient pas qu'ils repoussent expressément ce que le Saint-Siège a tant de fois défini et enseigné. Sans vouloir s'occuper de la question de principe, qui forme le point capital du débat, ils se contentent de glorifier

comme excellent, absolument parlant, ce qui peut à peine être considéré comme un bien relatif. Considérer ainsi comme point culminant de la perfection un état de choses qui n'a pu devenir nécessaire et partant tolérable, que par suite de circonstances douloureuses et de volontés coupables, c'est s'exposer à juger injustement des actes et des personnes auxquels, en véritables catholiques, ils devraient, nous ne dirons pas indulgence, mais justice et respect.

Non, nous ne nous laisserons pas de le répéter : la liberté pour le mal comme pour le bien, nécessitée par la situation anormale d'un pays dans lequel, socialement parlant, l'on ne distingue plus l'erreur de la vérité, cette liberté peut bien être acceptée comme un moindre mal ; mais jamais un esprit raisonnable ne pourra désirer ce régime ni le considérer comme celui qui répond le plus dignement aux destinées temporelles et éternelles de la société chrétienne.

Ajoutons que, sous le régime d'une pareille liberté, le mal tend toujours à l'emporter sur le bien, qu'il y réussit souvent à la longue, et qu'il parvient d'autant mieux à ses fins que la force matérielle ne suffit jamais à le contenir. Dans les pays organisés selon les principes des libertés modernes, il n'est pas rare de

voir la liberté de la presse servir parfaitement à la diffusion du blasphème, alors que les Lettres pastorales des Evêques ne peuvent franchir le seuil des églises; — la liberté des cultes protéger souvent les rites soi-disant chrétiens des sectes hérétiques, alors qu'en son nom on pose des entraves aux prescriptions du seul culte catholique; — la liberté d'association ne pas suffire à assurer l'existence paisible des couvents, mais suffire pleinement à rendre inviolables les Loges maçonniques et les autres sociétés secrètes.

Et comment pourrait-il en être autrement? C'est bien vite dit : « Liberté égale pour le bien comme pour le mal ; » mais on devrait pourtant ne pas oublier que le mal a pour lui la phalange terrible des passions ardentes et déchainées; qu'il se sert en toutes choses de moyens iniques; et que, furieux de ne posséder aucun droit véritable, il se laisse facilement aller au soupçon, à l'envie et à la violence. Le bien, au contraire, est presque toujours porté à se croire suffisamment protégé par son droit; il n'a recours qu'à des moyens de défense d'une rigoureuse justice, et il ajoute rarement le secours des passions à l'appui qu'il trouve dans la froide raison; par sa fécondité même, il excite des haines et alimente des rancunes dans les âmes de ses adversaires.

Habitué que nous sommes en France, en Belgique, en Amérique, etc., à ce lamentable état de choses qu'on appelle l'hypothèse, nous ne sentons plus, comme nous le devrions, tout ce qu'il contient de décadence, surtout au point de vue de l'Église. Nés au milieu de ces ruines, vivant au milieu d'elles, ne connaissant qu'elles, nous perdons de plus en plus le sens de l'Église et même le sens de la véritable société. Nous nous accommodons de notre misère, et nous en arrivons jusqu'à ne plus la regretter, jusqu'à la trouver commode, bonne et légitime. Nous devrions ouvrir les yeux devant les hontes et les forfaits que l'application des mêmes soi-disant libertés enfantent de nos jours, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Autriche. Quel est le chrétien qui pourrait ne pas déplorer la condition misérable où l'Église est réduite en ces pays depuis que les libertés modernes y sont introduites ?

Résumons-nous : en tant qu'*hypothèse*, c'est-à-dire comme arrangements transitoires, conformes aux circonstances particulières de tel ou tel peuple, les libertés modernes peuvent être acceptées, et les enfants de l'Église peuvent les défendre et s'en servir le mieux possible dans l'intérêt de la Religion et de la justice. Comme *thèse*, c'est-à-dire comme question

de doctrine, en France comme à Rome, au dix-neuvième siècle comme dans tous les siècles, les théories connues sous le nom de libertés modernes sont des erreurs, des erreurs absolument condamnables ; un catholique ne peut les soutenir en conscience. Elles ont été condamnées maintes fois par les Souverains-Pontifes, et notamment par Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX¹.

En pratiquant l'hypothèse, tenons ferme à la thèse ; ne la perdons jamais de vue : c'est la boussole qui nous guidera et nous empêchera de nous perdre au milieu des bouleversements de la tempête.

XL

La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté religieuse.

Voici, en deux mots, la *thèse* catholique, seule vraie, touchant la liberté religieuse.

¹ Nous empruntons en grande partie ce que nous venons de dire sur la *thèse* et l'*hypothèse*, au travail si remarquable que la *Civiltà cattolica* a publié en 1863. Chacun sait l'importance de cette Revue, au point de vue spécial des doctrines ; elle est rédigée sous les yeux du Saint-Père, et nous arrive avec un caractère d'autorité tout exceptionnel.

La sainte Église catholique, apostolique, romaine, par cela seul qu'elle possède et professe la vraie religion, a seule droit à la liberté religieuse. Les fausses religions n'ont le droit ni d'exister ni de se propager. Les Pasteurs de l'Église ont un droit absolu et illimité à la liberté de leur ministère ; tout prince, toute société, tout individu qui attente, d'une manière ou d'une autre, à la liberté pastorale et apostolique du Pape, des Évêques et des autres ministres légitimes de l'Église, attente à l'honneur même et au règne du Christ.

En effet, les Souverains « ont reçu le pouvoir, non-seulement pour gouverner les choses de ce monde, mais encore et *surtout* pour protéger l'Église¹, » dit le Pape Pie IX, après Grégoire XVI, après saint Léon le Grand, après toute la tradition catholique. Saint Thomas d'Aquin, résumant cette tradition, déclare « que la vie présente ayant pour fin dernière la céleste béatitude, il appartient au Souverain de faire en sorte que son peuple vive chrétiennement et parvienne ainsi à cette béatitude du ciel. Il doit donc prescrire ce qui peut conduire son peuple à la béatitude céleste, et interdire,

¹ Regiam potestatem viris principibus non solum ad mundi regimen, sed maxime ad Ecclesie præsidium esse collatam. (Encyclique du Pape Pie IX, lors de sa prise de possession, en 1845.)

dans la mesure du possible, tout ce qui serait capable d'en détourner ¹. »

Bossuet témoin peu suspect en pareille matière, exposait la même doctrine au grand Dauphin, fils de Louis XIV. « La gloire de vos ancêtres, lui disait-il, est non-seulement de n'avoir jamais abandonné l'Église, mais de l'avoir toujours soutenue, et d'avoir mérité par là d'être appelés ses fils aînés, qui est sans doute le plus glorieux de tous les titres... Imitez, Monseigneur, un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. Recommandez-leur l'Église plus encore que ce grand empire que vos ancêtres gouvernent depuis tant de siècles. Que votre auguste maison, la première en dignité qui soit au monde, soit la première à défendre les droits de Dieu et étendre par tout l'univers le règne de JÉSUS-CHRIST, qui la fait régner avec tant de gloire². » Ainsi, bien que l'objet propre et direct du pouvoir civil soit le bonheur temporel de la nation, le service de l'Église et le zèle du règne de JÉSUS-CHRIST doivent

¹ Quia igitur vitæ, qua in præsentî bene vivimus, finis est beatitudo cœlestis, ad regis officium pertinet ea ratione vitam multitudinis bonam procurare, secundum quod congruit ad cœlestem beatitudinem consequendam, ut scilicet ea præcipiat, quæ ad cœlestem beatitudinem ducunt; et eorum contraria secundum quod fuerit possibile, interdicit. (*De Regimæ principum*, lib. I, cap. xv.)

² Discours sur l'histoire universelle.

être *principalement et souverainement* le but des efforts de toutes les autorités temporelles. Saint François de Sales dit qu'il y va de leur salut éternel.

Ajoutons que le Pape seul est le Juge suprême de ce qu'il est licite et opportun de faire ici-bas pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Aucune entrave ne doit être apportée à l'exercice du ministère catholique, ni par le pouvoir civil, ni par le pouvoir domestique.

La *liberté des cultes*, la *liberté de conscience*, comme on dit aujourd'hui, ne sont pas des *libertés* véritables, mais de détestables *licences*, condamnées par l'Église, par le bon sens et par l'expérience. Le pouvoir civil, aussi bien que le pouvoir domestique, ne doit tolérer la profession extérieure de l'hérésie que dans la mesure stricte où il ne peut l'empêcher. Il est obligé en conscience de prévenir ou d'extirper les scandales religieux autant qu'il le peut et autant que l'Église lui dit de le faire.

Telle est la thèse de la liberté religieuse pour l'Église enseignante.

Pour l'Église enseignée, c'est-à-dire pour tous les fidèles, la thèse, l'idéal de la liberté consiste dans la faculté pleine et entière de connaître et de servir Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, de la manière que l'enseigne l'Église ; c'est-à-dire dans le libre accès des sacrements, des

prédications saintes, et des autres sources du salut et de la sanctification chrétienne. Quand un chrétien peut ainsi servir le bon DIEU tout à son aise, sans aucune entrave, il jouit de la liberté religieuse.

L'hypothèse, c'est l'état, plus ou moins déplorable et navrant, dans lequel le malheur des temps, la folie et la malice des hommes, les révolutions successives ont placé le Pape, le clergé et les catholiques, dans tel ou tel pays, en tel ou tel siècle. Chez nous, par exemple, l'hypothèse, fait brutal qu'il faut subir et qu'il faut déplorer, c'est l'état où est réduite l'Église depuis ces derniers siècles, par suite des fureurs calvinistes, des guerres de religion et de la tolérance civile de l'hérésie, devenue nécessaire (peut-être) pour éviter de plus grands maux ; par suite du demi-schisme gallican et césarien de Louis XIV, avec la conséquence de ces servitudes ecclésiastiques qu'on a osé appeler les *libertés* de l'Église gallicane ; par suite surtout du bouleversement religieux et social de la grande révolution, lequel a fait regarder comme un bonheur le Concordat de 1801. Au lieu de diriger le mouvement politique et social de la France chrétienne, d'en vivifier les institutions, d'en éclairer et d'en sanctifier les lois l'Église de JÉSUS-CHRIST se voit réduite, chez nous

à une demi-servitude, aussi désastreuse pour le pays que désolante pour nos cœurs. Officiellement, elle est placée sur le même pied que les sectes hérétiques, que le judaïsme déicide et l'ignoble mahométisme : cruelle déchéance pour la grande reine. Officieusement, c'est encore pis : tout ce qui est contre elle jouit, sinon partout et toujours, du moins trop souvent et trop généralement, d'une bienveillance, d'une protection, d'une sympathie qui lui est refusée. On semble à tout propos se défier d'elle, et redouter son influence plus que celle des sociétés secrètes les plus perverses.

On comprime tant qu'on peut sa liberté d'action ; on veut la faire dépendre, en gros et en détail, du Gouvernement et des Ministres, et des Préfets et des Procureurs ; on prétend lui imposer des lois et des institutions qu'elle réprouve, telles que le soi-disant mariage civil, les articles organiques, l'abolition des immunités ecclésiastiques, l'incapacité à posséder, quelquefois même l'enseignement de doctrines erronées (des quatre articles de 1682, par exemple) ; etc. On voudrait faire passer ses Évêques et ses prêtres pour des fonctionnaires publics ; et l'on ose appeler salaire, l'indemnité misérable qu'on lui paye parce qu'on la lui doit ; on prétend que ses temples ne sont pas à elle, mais à l'État ; on la laisse bafouer, insulter de toute manière

et par la presse périodique, et dans les livres, et dans les chaires publiques. En un mot, l'État la traite en inférieure et en personne dangereuse, au lieu de la traiter avec le respect, la confiance et l'amour dus à une mère et à une mère divinement souveraine. — Telle est l'hypothèse.

Dans cet état de choses, que devons-nous faire ? Si nous sommes revêtus de l'autorité, nous devons, avec prudence sans doute, mais aussi avec énergie et persévérance, nous efforcer de ramener peu à peu l'esprit public, les lois, les institutions, les personnes aux vrais principes catholiques ; user du pouvoir et de l'influence qu'il nous donne, pour faire triompher nos idées, pour faire de bons choix, pour favoriser l'Église, les Évêques, les Ordres religieux, l'enseignement chrétien, la bonne presse, etc., dans la mesure du possible. Dans les nations qui ont été longtemps chrétiennes, il reste toujours plus de foi qu'on ne pense ; et le plus souvent il suffit de bien peu de chose pour réveiller cette foi, pour rallumer un feu plus couvert qu'éteint. Notre France en est un exemple frappant : on a beau faire depuis cent ans ; elle demeure chrétienne, catholique dans l'âme.

Si nous ne sommes que de simples soldats

dans la grande armée de la nation, il faudra nous en tirer comme nous pourrons : tolérer avec patience et douleur le mal que nous ne pouvons empêcher ; profiter le mieux possible de toutes les bribes de liberté que la Révolution n'a pu encore nous enlever ; professer bien haut et bien ferme les vrais principes et les pures doctrines, dont le retour serait le salut du gouvernement et de la nation ; faire *tout* ce que nous pouvons, suivant les circonstances, pour développer autour de nous le règne de JÉSUS-CHRIST ; rentrer par une porte quand on nous chasse par une autre ; tirer le meilleur parti possible et des hommes et des choses.

Notre ligne de conduite variera suivant les circonstances : elle sera tout autre sous un pouvoir généreux et loyal, que sous un pouvoir impie, ouvertement hostile. Sous une constitution libérale, elle sera presque l'opposé de ce qu'elle doit être sous une constitution césarienne. Le but sera toujours le même ; seuls les moyens de l'atteindre pourront varier. Mais toujours notre ligne de conduite devra s'inspirer des directions données par le Saint-Siège et par les Évêques.

Ne l'oublions pas : au milieu de ce chaos de l'hypothèse, il faut tenir d'autant plus aux principes de la thèse, qu'il sont plus ignorés ou méconnus. Nous pouvons, nous devons ré-

estimer la liberté de l'Église, parce que c'est la seule liberté religieuse véritable et légitime; nous ne pouvons pas, nous ne devons pas la demander pour l'hérésie, qui n'y a point droit, mais nous pouvons et même nous devons tolérer cette fausse liberté des cultes, dans la mesure où cela est nécessaire pour l'ordre public. En cela comme en tout, on tolère le mal que l'on ne peut empêcher; et on aime et on désire le bien qu'on ne peut réaliser. Rien n'est plus raisonnable, plus prudent que la conduite de l'Église, malgré l'immutabilité de ses principes.

XLI

La thèse et l'hypothèse, en fait de libertés civiles et politiques.

Par libertés civiles et politiques, il faut entendre les institutions qui donnent à tous les citoyens d'une nation la part légitime qui leur revient dans la direction des affaires publiques et dans le bon gouvernement de leur pays. Ce sont les institutions qui facilitent à une nation l'accomplissement de ses véritables destinées, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; ce sont, d'une part, les facilités données à tous les dé-

positaires du pouvoir, depuis le Souverain jusqu'au plus modeste fonctionnaire, de remplir leur mission dans l'intérêt du bien général ; et d'autre part, les facilités dont jouissent tous les citoyens pour exercer leurs droits légitimes et remplir les devoirs de leurs conditions respectives. Ces droits et ces devoirs varient à l'infini ; ils regardent la vie publique ou la vie privée. L'Église, gardienne et interprète inflexible du droit naturel, est chargée par Notre-Seigneur d'éclairer sur tout cela les gouvernants et les gouvernés, au point de vue du respect de la vérité et de la justice, c'est-à-dire du règne de DIEU sur la terre. C'est à elle, c'est à son Chef qu'il appartient en dernier ressort de régler la direction du mouvement social, parce que c'est elle qui en proclame les principes véritables, à la fois naturels et surnaturels, et qui empêche ainsi la société de sortir des voies de JÉSUS-CHRIST.

Il n'est pas moins défendu en conscience d'attenter, par la tyrannie ou l'arbitraire, aux libertés civiles et politiques d'une nation, que d'attenter à sa liberté religieuse. De part et d'autre, c'est violer la loi de DIEU.

Tel est l'idéal, l'idéal chrétien, de notre liberté, en tant que citoyens.

L'hypothèse est bien loin de la thèse, surtout depuis 89 : la centralisation unie à l'autocratie

plus ou moins militaire de l'État, absorbe de plus en plus, efface, réduit en poussière ce bel ensemble de libertés publiques que le christianisme avait suscitées en Europe. Dans les temps de foi, l'unité monarchique de l'État dominait, sans y toucher, ces mille et une institutions bienfaisantes, qu'on appelait libertés ou franchises municipales, libertés provinciales, etc.; elle unissait, sans les absorber, les libertés politiques des différents ordres qui constituaient la nation : clergé, noblesse, magistrature, tiers-état ou communes. Une admirable pondération régnait entre ces différentes forces vives, dont le roi était le chef, mais non pas le maître ; il y avait unité, il n'y avait pas centralisation. Chaque partie, chaque citoyen avait sa vie propre, occupait sa place, jouait son rôle dans la vie du corps entier ; le sol était vraiment la patrie ; il y avait des traditions, de la vraie vie, de la joie, du bonheur pour tous et pour chacun.

La brutalité révolutionnaire a passé sur tout cela ; elle a tout brisé ; à la place de ces libertés vraies, elle a créé des libertés factices et mensongères, qui s'accordent parfaitement avec tous les despotismes, qui ne donnent aucune force réelle aux communes ni aux cités, et qui, en somme, importent fort peu aux vrais intérêts et au bonheur de ceux qui les exercent.

La Révolution a transporté dans le chef seul la puissance d'initiative qui résidait et qui devait résider dans tous les organes, dans tous les membres ; à la place d'un corps vivant, sain et bien proportionné, elle a mis une tête énorme sur un corps amoindri et sans vigueur ; elle a fait de chaque nation une grande machine dont tous les rouages ne se meuvent que par l'impulsion de la grande roue. Il faut entrer dans l'engrenage, c'est-à-dire dans une dépendance qui ressemble fort à de l'esclavage, ou bien se résoudre à n'être plus rien dans l'ordre civil et politique.

Et, sauf des nuances, cela est vrai de tous les gouvernements que nous a donnés la Révolution. Monarchie militaire, monarchie constitutionnelle, démocratie royale et parlementaire, démocratie républicaine, césarisme libéral ; tous nos gouvernements modernes, sortis de la véritable voie, sont des centralisations bureaucratiques, qui absorbent tout, qui remplacent tout, et qui de plus en plus font tout marcher, comme une machine, par le télégraphe.

Que faire ? Là encore, il faut s'en tirer comme on peut ; il faut que chacun profite des circonstances favorables pour proclamer bien haut et pour faire prévaloir les vrais principes méconnus ; il faut du moins, par la parole,

par la plume et par tous les autres moyens légitimes d'influence, préparer l'esprit public à des institutions meilleures, faire comprendre le danger du système révolutionnaire, faire apprécier les avantages du système chrétien. Là où l'on meurt par excès de fausses libertés, il vaut mieux, pour parer au danger actuel, se rejeter du côté de l'autorité, même non chrétienne; là où l'on meurt asphyxié, étouffé sous la pression du despotisme ou de la fausse autorité, il vaut mieux se replier sous le drapeau dangereux, mais moins dangereux encore, des fausses libertés : entre deux maux, il faut choisir le moindre. Ce n'est pas là un remède radical, ce n'est qu'un palliatif; mais en attendant le remède, le palliatif a quelque prix.

Cette question est aussi complexe que difficile. La première qualité d'un homme d'État, c'est, aujourd'hui plus que jamais, d'être franchement et profondément catholique, afin de savoir avec certitude où est le mal et où est le remède. En attendant, l'influence individuelle doit suppléer, autant que faire se peut, au vice de l'organisation sociale.

Un chrétien peut parfaitement servir en conscience ces gouvernements si peu chrétiens dans leurs constitutions : il imite le Saint-Siège et les Évêques, qui traitent avec eux comme avec des pouvoirs de fait, approuvant ce qu'ils

ont et ce qu'ils font de bon, demeurant étranger à ce qu'ils font de mal et à ce qu'ils ont de contraire à la loi divine. Consulté à deux reprises sur ce point délicat, d'abord à l'occasion de la charte constitutionnelle de Louis XVIII, puis à l'occasion du gouvernement de juillet, le Saint-Siège a répondu que les catholiques et même les Évêques pouvaient prêter serment de fidélité à ces constitutions bâtardes, « *salvis quibuscumque juribus*, » c'est-à-dire en réservant tous les droits religieux, civils, politiques, individuels, que ces chartes rationalistes pouvaient léser.

Mais ici encore, qu'on ne l'oublie pas, tout en subissant cet état de choses, gardons-nous de l'approuver sans réserve : ce serait contre la conscience. Gardons-nous surtout de nous laisser prendre à ce que le pouvoir militaire centralisé et bureaucratique a de gigantesque, de brillant et de puissant ; ce serait donner les mains aux œuvres de la Révolution ; ce serait précipiter le retour total de nos pauvres sociétés déchristianisées au césarisme païen et à la servitude universelle. Qu'une foi vive nous préserve de l'aveuglement quant aux principes, et de l'abaissement quant aux caractères. Ce n'est point là un sentiment de révolte, c'est de la fierté, c'est de la fierté chrétienne et du vrai patriotisme.

L'Église est la mère des vraies libertés publiques : seule, elle nous les avait données ; seule, elle pourra nous les rendre.

XLII

La thèse et l'hypothèse, relativement au mariage et à la liberté de la famille.

Le mariage est la base de la famille : la Révolution devait s'en emparer pour soustraire la famille à l'Église ; elle l'a fait, malgré les anathèmes du Siège Apostolique. Elle l'a fait chez nous par le code civil, où elle avait même osé reproduire le principe païen du divorce. Cette institution révolutionnaire du *mariage civil* a fait ou est en train de faire le tour de l'Europe, à la suite du naturalisme et des mortels principes de 89.

Voici la thèse du mariage, telle que l'a posée le Concile de Trente, telle que l'enseigne la sainte Église. Le mariage est une institution divine et non humaine, c'est un contrat essentiellement sacré et religieux, où l'homme et la femme s'unissent sous le regard de Dieu et avec sa bénédiction. Ce contrat oblige en conscience les deux époux à la fidélité mutuelle

jusqu'à la mort ; il est de sa nature un et indissoluble.

Notre-Seigneur a fait de ce contrat sacré un sacrement proprement dit, c'est-à-dire le signe extérieur de la grâce de l'union conjugale, grâce qui unit les époux dans l'Esprit-Saint, qui sanctifie leur union et qui leur apporte la force d'en remplir dignement et jusqu'au bout les lourdes charges. Le mariage des chrétiens ne peut se faire que par-devant l'Église, et il n'est valide et licite que lorsque les conditions prescrites par l'Église sont exactement remplies. Une fois conclu, le mariage est indissoluble ; nulle puissance humaine n'a le pouvoir de le rompre ; c'est comme l'hostie de l'autel qui, une fois consacrée, ne peut être déconsacrée par qui que ce soit.

« Les causes matrimoniales sont du ressort exclusif de l'Église, » dit le Concile de Trente, qui prononce l'anathème contre quiconque oserait avancer le contraire. Seule, l'Église a le pouvoir et le droit de poser des empêchements dirimants, c'est-à-dire qui invalident le mariage.

Avec son audace et sa force brutale, l'esprit révolutionnaire a inventé et imposé aux peuples chrétiens ce qu'on appelle aujourd'hui « le mariage civil. » A l'Église il a substitué l'État, comme témoin du mariage, comme témoin

responsable, comme juge suprême et unique des causes matrimoniales. A la place du prêtre, c'est M. le maire qui unit soi-disant les époux, par la vertu sans doute qui sort de son écharpe; et après la déclaration dudit maire, la loi, l'État vous regarde comme bien et dûment mariés, comme indissolublement mariés, et elle donne au soi-disant époux le droit absolu d'obliger sa soi-disant épouse à cohabiter avec lui. Le mariage civil, tout civil qu'il est, n'est autre chose que le concubinage légal, comme l'a dit courageusement un de nos Évêques. Les enfants qui en naissent, bâtards devant DIEU, sont légitimes devant l'État; tandis que ceux qui naîtraient du mariage véritable, du seul mariage légitime, contracté devant la sainte Église, seraient réputés bâtards par l'insolente loi de l'État, et ce mariage lui-même comme nul et concubinaire.

Si l'on prend toute cette théorie du mariage civil pour une doctrine proprement dite, elle est hérétique au premier chef; et dès lors il y a obligation de conscience à la repousser et à plutôt mourir que de s'y soumettre. Si, au contraire, on la prend comme un ensemble de formalités civiles, exigées par l'État pour que le mariage puisse être légalement constaté et avoir ses effets civils, alors l'Église, fermant les yeux sur le mauvais vouloir qui a présidé

à ces lois, permet à ses enfants de s'y conformer; elle va même jusqu'à leur défendre de s'y soustraire, tant est grand son amour de la paix et de la concorde! Mais, ne l'oublions pas, cette condescendance n'est possible qu'à la condition que nous venons de dire.

Si, pour des raisons de haute sagesse qu'il n'appartient à personne de discuter, le Saint-Siège venait à interdire ce qu'il a cru devoir tolérer jusqu'ici, il y aurait obligation de conscience de refuser absolument de se soumettre à la loi, et le mariage civil constituerait un acte d'hérésie et d'apostasie, ni plus ni moins.

Un chrétien qui est maire ou adjoint ne peut *mariar* les gens qu'avec cette restriction doctrinale; pas plus qu'un chrétien et une chrétienne ne peuvent comparaître devant lui pour contracter un mariage proprement dit.

Il serait bien facile à un gouvernement chrétien de concilier les intérêts de la société civile avec les enseignements formels de l'Église sur le mariage : il en était ainsi dans le royaume de Naples avant l'invasion piémontaise et garibaldienne. Il n'y avait qu'un mariage, le mariage religieux, le mariage-sacrement; seulement ce mariage n'avait ses effets civils qu'à partir du moment où la déclaration officielle en était faite devant l'officier civil. Et en cela, l'Église était d'accord avec l'État.

Espérons que cette modification si importante et si peu gênante se fera tôt ou tard dans notre législation, et conciliera ainsi les intérêts de la Religion et les intérêts de l'État.

XLIII

La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté d'enseignement et d'éducation.

L'enseignement et l'éducation sont deux idées distinctes, mais tout à fait inséparables. On l'a dit bien souvent : « Ce sont les doctrines qui font les hommes ; » la pensée ne peut dévier sans que la volonté ne la suive ; et ce serait une vraie chimère que de vouloir faire des chrétiens par l'éducation, en faisant des rationalistes ou des révolutionnaires par l'enseignement. L'enseignement est la formation de l'esprit, et l'éducation est la formation du cœur. Ces deux formations doivent *avant tout* être chrétiennes et catholiques.

Les trois pouvoirs de la société humaine doivent s'unir pour cette grande œuvre de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse. Mais c'est au pouvoir domestique, c'est au père et à la mère que ce devoir incombe en premier

lieu ; ils rendront compte à DIEU et aux hommes de ce vivant travail, plus important mille fois que tous les travaux de ce monde. Faire un homme, former un chrétien et un citoyen : quelle œuvre !

Pour la bien accomplir, les ressources de l'ordre naturel ne suffisent pas : il y faut en outre et il y faut absolument les lumières et les forces surnaturelles. Ce que fait le pouvoir civil et politique chrétien pour bien former et bien diriger le peuple confié à sa garde, le pouvoir domestique doit le faire, afin d'élever l'enfant comme DIEU veut qu'il soit élevé : il doit écouter l'Église ; il doit s'éclairer avec grand soin de tous ses enseignements qui sont les enseignements de DIEU même ; il doit les mettre en pratique le plus parfaitement possible, et ne rien souffrir ni dans l'enseignement ni dans l'éducation de l'enfant, qui ne soit en tous points conforme à la pure doctrine évangélique et catholique. Ce doit être là sa première règle, dans les directions qu'il lui donne, dans les maîtres auxquels il le confie, dans les livres qu'il met entre ses mains. Notez ces trois points : ils sont fondamentaux ; les directions personnelles, les maîtres, les livres.

En sa qualité de ministre de DIEU et de l'Église, le prêtre doit avoir la haute direction

de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse ; pour lui, c'est un droit inviolable et un très-grave devoir que de surveiller les familles chrétiennes, les écoles, les maisons d'éducation, au point de vue dominant de la pureté de la foi et de la sainteté de la vie.

Les Religieux et les Religieuses ont également un grand et noble rôle à jouer dans cette œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ici, comme dans les autres œuvres de zèle et de charité, ils doivent être le rayonnement splendide du sacerdoce pastoral. Ici, comme toujours, le pastorat et l'apostolat doivent s'unir pour la gloire de JÉSUS-CHRIST, pour le salut et le bonheur des hommes. Le prêtre ne peut tout faire par lui-même ; les Religieux, les Religieuses sont, auprès des enfants et des familles, le supplément de sa charité et de sa vigilance. Quelque chrétienne que soit une famille, les enfants n'y peuvent trouver ce qu'ils rencontrent dans le Religieux, dans la Religieuse ; je veux dire ce parfum de sainteté et de perfection qui émane de la virginité chrétienne et des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Cet élément essentiellement surnaturel soutient le niveau de l'éducation, qui tend toujours à descendre d'abord, puis à se corrompre. Le père et la mère, aidés, dirigés par l'Église dans l'important travail de

la formation de l'enfant, ont ainsi la certitude de ne point s'égarer ; et le DIEU de bonté qui les a choisis pour mettre au monde leur enfant, continue à se servir d'eux pour faire atteindre à celui-ci sa fin dernière, c'est-à-dire pour en faire un chrétien avant tout.

L'État, dont l'intérêt à la formation de bons citoyens est évident, doit avoir également sa part dans l'éducation et l'enseignement de la jeunesse. Quand il est catholique, comme il doit l'être, son influence ne peut avoir rien que de salutaire. S'il a le malheur de ne pas l'être (ce qui a lieu presque partout aujourd'hui), il devient un véritable fléau, et il détruit tous les desseins providentiels de Notre-Seigneur sur la formation de la famille chrétienne.

Le devoir de l'État est d'assister l'Église, soit pécuniairement, soit de toute autre manière, dans le travail de l'éducation et de l'enseignement publics, et de donner aux pères de famille tous les moyens d'exercer leur droit et de remplir leur devoir. Il a parfaitement le droit de susciter et de fonder des écoles publiques, des chaires pour toutes sortes de facultés et de branches d'enseignements ; il peut confier l'enseignement à toutes sortes de personnes, aux laïques comme aux Religieux, comme aux ecclésiastiques ; mais toujours à la condition que l'Église, seule dépositaire de la

foi et des intérêts du Christ et des âmes, surveille l'enseignement, empêche l'erreur de s'y glisser sous prétexte de science ou de littérature ou d'histoire, et puisse trouver dans ses maîtres des auxiliaires pour la grande œuvre dont DIEU l'a chargée.

Telle est, dans toute son ampleur, la thèse de la liberté d'enseignement et d'éducation. Elle réserve tous les droits; elle les consacre. Elle n'exclut personne; elle ne repousse que la corruption de l'erreur et du mal. C'est ce qui avait lieu aux treizième, quatorzième et quinzième siècles dans la célèbre Université de Paris, magnifique institution de liberté catholique, de zèle pour les sciences et pour les lettres, où l'esprit humain se développait sans contrainte au beau soleil de la foi et de la raison. La liberté de l'enseignement, vigoureusement défendue par le Saint-Siège, n'avait d'autre limite que la vérité révélée. Chacune des Facultés qui composaient cette Université vraiment catholique, se gouvernait elle-même, élisait librement ses chefs, et donnait à tous ses membres une part active dans la vie et le gouvernement du corps entier.

Nos sociétés prodigues sont bien loin de là. L'enseignement et l'éducation ont été accaparés, comme toutes les autres forces vitales de la société, par l'État et sa bureaucratie. Sans

L'Église, souvent contre l'Église, l'État se substitue arbitrairement et au prêtre et au père de famille ; sans mission, sans doctrine, il enseigne nos enfants et il les élève suivant ses fantaisies, qui changent avec chaque Ministre. On a vu préposés à l'instruction publique d'une nation catholique, comme est notre France, un rationaliste, un protestant, un panthéiste, un franc-maçon, des ennemis du Saint-Siège, des sectaires antichrétiens. Quelle anomalie ! quelle violation flagrante de la liberté des consciences !

Nous en sommes réduits à nous trouver heureux quand des pouvoirs rationalistes permettent, tolèrent qu'à côté de leur enseignement corrompu et corrupteur, nos Évêques, nos Religieux aient une petite place au soleil, pour enseigner la bonne doctrine et donner l'éducation chrétienne à nos enfants chrétiens. Nous sommes heureux quand nous jouissons véritablement de cette misérable égalité entre le mensonge et la vérité, entre l'hérésie et la foi, que, dans le style moderne, on appelle liberté d'enseignement. Pour nous, c'est bien de la liberté, quoique ce ne soit pas la pleine et entière liberté ; pour les autres, pour les maîtres rationalistes, protestants, libres-penseurs, ce n'est que de la licence. Quand ils demandent la liberté d'enseigner ce qu'ils veulent, ils demandent, non la liberté d'enseignement,

mais la *licence* d'enseignement. Ils réclament et ils obtiennent, non le beau droit d'user, mais la désastreuse faculté d'abuser de l'enseignement.

Dans notre pauvre France, c'est le cas de l'enseignement universitaire. Malgré d'honorables exceptions dans le personnel des professeurs, l'enseignement de l'Université est un enseignement rationaliste, qui repousse systématiquement, non-seulement la haute direction, mais même le contrôle de l'Église; un enseignement qui, le plus souvent, est positivement hostile à la foi; qui, loin de former des chrétiens, déforme nos petits catholiques, les déchristianise, leur fait perdre la foi, pour en faire des libres-penseurs en religion, et des petits révolutionnaires en politique.

Tout est profane dans cet enseignement : la littérature y est toute païenne, toute sensualiste; l'histoire y est protestante et toute défigurée de préjugés et de mensonges anticatholiques; la science y est matérialiste; la philosophie, à peine déiste; le tout, condamnable et intimement hostile au règne de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

Et l'éducation que donne l'État non chrétien! quelles mœurs dans tous ces lycées, dans toutes ces casernes d'enfants qui osent s'appeler *mairies d'éducation*! Sur cent enfants, il n'y en a

peut-être pas deux qui puissent y conserver leur innocence jusqu'à la première communion ! Et dès l'âge de treize ou quatorze ans, quel dévergondage, quelles habitudes, quelles secrètes infamies ! quelles conversations, et quels projets pour l'avenir ! A quinze ans, à seize ans, combien en reste-t-il qui fassent leurs pâques, et comment les font-ils ? Quelles sont leurs lectures ? — Un vénérable prêtre qui avait été pendant huit ans aumônier d'un grand collège, disait un jour avec une émotion profonde : « Oh ! si l'on pouvait voir ce que j'ai vu là, de mes yeux ! si l'on pouvait entendre ce que j'ai entendu ! pas un père de famille, pas une mère n'aurait le cœur d'exposer son enfant à une corruption pareille ! »

Et puis, quelle touchante intimité entre les enfants et les maîtres, surtout les maîtres qu'on appelle *pions* ! Ce n'est pas même de l'indifférence ; c'est de l'aversion et du mépris. J'y ai passé ; j'en sais quelque chose. Renfermés, loin de leurs parents, sans affection, sans tendresse, livrés à des maîtres gagés et qui ne les aiment pas, les pauvres enfants sont privés de tout ce qui doit les rendre bons et purs ; rien ne dilate le fond de leurs cœurs ; comme des captifs, ils rongent leur frein et s'habituent à prendre l'indépendance pour la liberté. Ils deviennent moqueurs, rebelles, sans respect, sans

pudeur, parce qu'ils sont sans religion. Dix-neuf fois sur vingt, l'aumônier n'est là que l'étiquette du sac; et la Religion ne figure sur le prospectus que pour satisfaire dans une mesure les *préjugés* des mères et des grand'mères.

Faut-il s'étonner que nous demandions au moins la faculté d'élever nos enfants autrement que cela? que nous demandions la liberté d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, une vraie liberté, sans entraves universitaires ni césariennes (c'est tout un)?

Faut-il s'étonner que, consultée récemment sur la conduite à tenir vis-à-vis des parents qui mettent de gaieté de cœur leurs enfants dans ces casernes universitaires, Rome ait répondu à plusieurs Évêques que ces parents manquaient essentiellement à leur devoir, commettaient un péché grave et ne pouvaient être admis aux sacrements s'ils ne s'engageaient à faire élever chrétiennement leurs enfants? L'impossibilité seule excuse un père et une mère d'exposer l'âme de leur enfant à un pareil danger de corruption intellectuelle et morale. Les parents doivent faire le possible et l'impossible, doivent sacrifier beaucoup de choses pour éviter une aussi grave responsabilité.

Ajoutons que c'est pour eux un devoir, un devoir de conscience, de ne pas se dessaisir, ou plutôt se débarrasser sur d'autres, du soin

d'élever leurs enfants ; quand cela leur est possible, c'est un devoir de ne pas se séparer d'eux, comme on le fait trop facilement. Cela peut être commode ; mais cela n'est pas chrétien. Pour l'éducation du cœur, rien ne remplace le père, la mère, la famille, auprès d'un enfant, auprès d'un jeune homme ; à plus forte raison, auprès d'une jeune fille. Ces pures affections, ces bonnes joies, cette sollicitude religieuse, ces délicatesses de bonté, de fermeté, d'amour, cette sainteté de l'exemple ; rien ne les remplace. Qu'on fasse suivre aux enfants des cours publics ; qu'on les mette même en demi-pension : très-bien ; surtout s'il s'agit de les confier à des Religieux, à des Religieuses ; mais pas de casernement, pas de séparation, à moins d'impossibilité.

Notre devoir à tous est de profiter des pauvres libertés étranglées que nous avons encore, pour préparer un noyau de générations chrétiennes, fortement trempées dans la foi, ardentes pour la cause de l'Église, intelligentes de la vraie liberté, afin que l'avenir, du moins, soit meilleur que le présent, et qu'un beau printemps succède à notre interminable hiver.

Hélas ! pauvres enfants ! pauvre jeunesse ! que d'âmes perdues par la fausse liberté d'enseignement et d'éducation ! La véritable, la liberté

chrétienne, celle que le bon DIEU veut et que présente son Église, est seule capable de ramener notre belle jeunesse dans les voies de la vérité et du salut, et dans l'ordre religieux, et dans l'ordre politique, et dans l'ordre domestique. L'avenir de l'Église et de la patrie, l'honneur et le bonheur sont là, et ne sont que là.

XLIV

La thèse et l'hypothèse, pour la liberté de la presse.

La presse est une admirable invention qui multiplie et rend mille fois plus fécondes la pensée et la parole. C'est la parole écrite. Comme la parole, la presse doit être entièrement dévouée au service de la vérité. Avec la parole, nous pouvons mentir, tromper, blasphémer ; mais nous n'en avons pas le droit. Il en est de même de la presse : sa liberté consiste à pouvoir, sans entraves, servir la grande cause de la vérité ; de la vérité religieuse avant tout, parce que c'est la première et la plus importante ; puis, de la vérité sociale, politique, scientifique, historique, etc. Demander autre chose pour la presse, c'est demander la *licence de la presse*, et non plus sa liberté.

Par cela seul qu'elle est constituée de DIEU gardienne de l'enseignement et dispensatrice de la vérité souveraine, l'Église a le droit et le devoir de surveiller la presse dans toutes ses productions. En effet, en traitant des questions de science, d'histoire, d'art, d'industrie, la presse peut aisément (on ne le voit que trop aujourd'hui) contredire et attaquer les vérités révélées. De là les sages lois du Saint-Siège, malheureusement foulées aux pieds comme toutes les autres, sur la nécessité de l'*Imprimatur* épiscopal, pour toutes sortes de publications, et la défense de lire et de conserver les livres prohibés par l'autorité ecclésiastique.

Le Pape Pie VI attribuait, non pas exclusivement, mais principalement, au mépris des lois de l'Église sur la presse, la chute de notre vieille monarchie française, les triomphes désastreux de l'incrédulité et de la franc-maçonnerie.

Depuis lors, nous avons fait bien du chemin. Débordée de tous côtés par le déluge d'encre qui couvre le monde entier de tant de millions de productions malsaines, hérétiques, impies, l'Église ne peut plus que rappeler les principes, que protester et gémir.

Faisons comme elle. Luttons le moins imparfaitement possible contre la mauvaise presse par de bons livres, de bons journaux catholi-

ques. Sans nous décourager de l'insuffisance évidente des efforts individuels contre le vice de nos institutions sociales, opposons de bons journaux aux mauvais, de bonnes et chrétiennes brochures populaires aux détestables pamphlets que publient journallement les ennemis de l'Église ; défendons par la presse ce qu'on attaque par la presse ; surtout, maintenons haut et ferme, au milieu de la mêlée, le drapeau des principes véritables ; rangeons-nous tous autour de ce noble étendard que le Souverain-Pontife élève de sa main sacrée et qu'il montre à tous comme l'étendard du salut.

La liberté de la presse, telle que l'entend le monde moderne, est une folie, *deliramentum*, comme disait le Pape Grégoire XVI. C'est une machine de guerre qui bat en brèche, à coups redoublés, toutes les institutions religieuses, politiques et sociales, à l'ombre desquelles doit vivre l'humanité. Elle n'est pas moins détestable que la fausse liberté d'enseignement et que toutes les autres licences que nous avons signalées. Sans le retour à l'État chrétien, je ne crois pas qu'il y ait un remède radical, ni même un remède sérieux à opposer à la liberté de la presse, non plus qu'à toutes les autres libertés chancreuses qui défigurent chaque jour davantage le monde civilisé.

XLV

La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté d'association.

Encore une excellente force, détournée de son but par l'ignorance et l'impiété du monde moderne : l'association, devenue aussi dangereuse qu'elle était bienfaisante lorsqu'elle demeurait dans la vérité !

L'union fait la force. L'Église, qu'est-ce, après tout, sinon la grande et universelle association de tous les enfants de DIEU, pour le triomphe du Christ et de l'Évangile ? Dans cette grande association, il s'en est formé beaucoup d'autres, tendant à réaliser en particulier quelque'un des grands biens que l'Église réalise en général.

Toute association, soit religieuse, soit politique, soit autre, est licite et bonne, du moment que, d'une part, elle se propose un but louable, conforme aux lois de DIEU et aux règles de l'Église, et que, d'autre part, sa constitution ne renferme rien de contraire à la foi, à la morale et au bien public. C'est l'objet et la constitution d'une association qui en détermine la valeur morale, le caractère licite ou illicite.

Par là on peut juger combien sacrée est la liberté de toutes les réunions ou associations suscitées par l'Église : Conciles œcuméniques, Conciles nationaux et provinciaux, synodes diocésains, assemblées et réunions catholiques; Ordres religieux d'hommes et de femmes, contemplatifs, actifs, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils soient approuvés du Saint-Siège ou de l'Évêque diocésain; sociétés d'œuvres, de zèle et de propagande; associations de charité, pieuses congrégations, confréries de prières et de pénitence, soit générales, soit particulières. C'est par l'association sous toutes les formes que l'Église arrive à faire le plus de bien, et à lutter le plus efficacement contre toutes les ressources réunies de l'impiété et de l'hérésie.

Il en est de même dans l'ordre purement naturel. Toute association, toute réunion qui a pour objet un intérêt politique ou social légitime, qui en elle-même n'a rien d'opposé au but suprême de la société religieuse, civile et domestique, est par cela seul licite et louable. Telles sont les associations de secours mutuels; tels étaient les anciens compagnonnages, les corporations ouvrières, où les intérêts mutuels des maîtres, des ouvriers, des apprentis étaient protégés contre le caprice ou la violence. Telles sont encore les réunions politiques où les gens de bien s'organisent et s'entendent pour

atteindre plus sûrement tel ou tel résultat légitime, pour s'opposer à tel ou tel abus. Les réunions de simple agrément sont également licites et au même titre. Celles-là seules sont et doivent être défendues, dont le but ou dont les moyens sont contraires à la loi de DIEU, à l'ordre et au bien.

Aucune puissance humaine n'a le droit d'empêcher une association ou une réunion honnête, à moins qu'un intérêt public plus considérable ne vienne à la traverse. Mais il faut prendre garde d'abuser de ce principe vrai. Dans le doute, c'est à l'Église à résoudre le cas de conscience.

Dans la société moderne, le principe sacré de la liberté d'association a été faussé, comme celui de la liberté d'enseignement, de la conscience, de la presse, etc. Privée du flambeau de la foi et de la direction tutélaire de l'Église, la société moderne ou la Révolution (c'est la même chose) a confondu la vraie et la fausse liberté; elle a mêlé le poison avec le bon vin, la licence avec la liberté; et c'est ce mélange vénéneux qu'elle verse dans la coupe de nos pauvres générations, sous le nom de *liberté* d'association, de *liberté* des cultes, de *liberté* de la presse, de *liberté* moderne.

D'après ce principe faux, les associations et réunions que l'État profane trouve dangereuses

lors même qu'au fond elles ne le seraient pas, se trouvent interdites et supprimées. Ainsi a été supprimée ou du moins disloquée chez nous, dans ces dernières années, l'admirable et excellente Société de Saint-Vincent de Paul ; ainsi ont été longtemps interdits les Conciles provinciaux ; ainsi ont été supprimés, en 1828, les Petits-Séminaires et la Compagnie de Jésus avec ses saintes œuvres d'éducation et d'apostolat ; ainsi encore les Ordres religieux sont privés, depuis bientôt cent ans, de l'existence légale et publique à laquelle ils ont droit ; et mille autres entraves, illégitimes quoique légales, apportées par les gouvernements modernes à l'exercice normal du droit de réunion et d'association.

En pendant de ces entraves antichrétiennes, le principe révolutionnaire tolère, autorise, encourage même quantité d'associations et de réunions pernicieuses, proscrites par l'Église : la franc-maçonnerie, par exemple, avec ses redoutables et immenses ramifications ; les associations et assemblées hérétiques ; les réunions démagogiques, où des hommes absurdes et pervers traitent à leur façon les plus graves questions religieuses, sociales, politiques ; les ligues des solidaires et des libres-penseurs, les comités démocratiques ; les ligues internationales des travailleurs, les sociétés ouvrières de coopéra-

tion et de secours mutuels, instituées pour paralyser, pour remplacer les associations chrétiennes; les congrès d'étudiants; les bals publics, les mauvais théâtres, etc., etc. Pour le mal comme pour le bien, l'association est la grande force; c'est là que s'établissent, entre les ennemis de l'Église et de la société, le concours, l'entente et la solidarité. « Nous ne sommes pas ici pour discuter, mais pour nous concerter, » disait l'autre jour avec une tranquille impudence le président d'une de ces réunions ouvrières.

Sur le terrain de l'association, luttons sans nous décourager. Unissons-nous pour le bien, comme les méchants s'unissent pour le mal. Réclamons, selon les besoins des temps et des pays, la liberté de nous réunir et d'agir collectivement; efforçons-nous, par la parole, par la presse, par l'influence personnelle, de ramener une législation plus conforme à la vérité et au bien public. En cela comme en tout le reste, prenons le plus de liberté possible, nous rappelant une spirituelle et très-profonde saillie du P. Lacordaire. Un jour, commençant un discours par ces paroles. « Je prends la liberté... » le grand orateur s'interrompit et ajouta : « Quelle formule vraiment française ! en effet, nous ne possédons de libertés que celles que nous avons prises. »

Prenons-en donc le plus possible, le mieux possible, le plus tôt possible, pour la gloire de Notre-Seigneur, pour l'honneur de son Église, pour la résurrection de la patrie, pour le bonheur et le salut de tous, sans en excepter ceux qui détiennent nos libertés captives. Prenons-en, en attendant le retour de la société à la santé, au bon sens, à la foi, le retour de l'État chrétien, seul remède radical au mal qui nous dévore, nous ne saurions trop le répéter.

XLVI

Curieux témoignage d'un des chefs de la libre-pensée en faveur des associations religieuses.

L'application la plus immédiate des principes que nous venons d'exposer concerne les Ordres religieux en général, parce qu'ils sont le cœur de l'Église, et en particulier les Congrégations enseignantes, surtout les Jésuites, les terribles, les affreux Jésuites. Est-ce parce qu'ils sont, comme le proclame la démagogie, des assassins, des empoisonneurs, des voleurs, des corrupteurs, des scélérats, etc? ou bien est-ce parce que leur zèle infatigable déconcerte les complots de la libre pensée, forme des gé-

nécessaires chrétiennes, cuirassées contre l'impie, sous quelque masque qu'elle se présente? Il n'est pas besoin de répondre.

Il y aurait mille et mille choses bien utiles à dire au sujet des Congrégations religieuses et du droit incontestable qu'elles ont toutes à la liberté. Nous aimons mieux laisser plaider leur cause par un avocat que personne ne pourra suspecter de partialité; par l'auteur d'ouvrages trop célèbres, tous mis à l'Index; par l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et des *Misérables*; par le panthéiste, le blasphémateur, le garibaldien Victor Hugo.

Voici ce qu'il dit des Ordres religieux et des couvents :

« Des hommes se réunissent et habitent en commun, en vertu de quel droit? En vertu du droit d'association. Ils s'enferment chez eux, en vertu de quel droit? En vertu du droit qu'a tout homme d'ouvrir ou de fermer sa porte. Ils ne sortent pas, en vertu de quel droit? En vertu du droit d'aller et de venir, qu'implique le droit de rester chez soi.

« Là, chez eux, que font-ils? Ils parlent bas, ils baissent les yeux; ils travaillent. Ils renoncent au monde, aux villes, aux sensualités, aux plaisirs, aux vanités, aux orgueils, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile. Pas un d'eux ne possède en propriété

quoi que ce soit. En entrant là, celui qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a, il le donne à tous.

« Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur, est l'égal de celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous subissent la même tonsure, portent le même froc, mangent le même pain noir, dorment sur la même paille, meurent sur la même cendre. Ils ont le même sac sur le dos, la même corde autour des reins.

« Si le parti pris est d'aller pieds nus, tous vont pieds nus. Il peut y avoir là un prince, ce prince est la même ombre que les autres ; plus de titre. Les noms de famille même ont disparu. Ils ne portent que des prénoms. Tous sont courbés sous l'égalité des noms de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle et constitué dans leur communauté la famille spirituelle.

« Ils n'ont d'autres parents que tous les hommes. Ils secourent les pauvres, ils soignent les malades. Ils élisent ceux auxquels ils obéissent. Ils se disent l'un l'autre : « Mon frère. »

« Ils prient. — Qui? — DIEU.

« Les esprits irréfléchis, rapides, disent : A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère? A quoi servent-elles? qu'est-ce qu'elles font?

« Il n'y a pas d'œuvre plus sublime peut-être que celles que font ces âmes. Il n'y a peut-être pas de travail plus utile. Ils font bien, ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais. »

Je le demande, au nom de quel caprice, un gouvernement honnête, à plus forte raison un gouvernement chrétien, viendra-t-il entraver la liberté de ces hommes, de ces saintes femmes ? Leurs doctrines sont connues, publiques, imprimées ; leurs règles et constitutions sont imprimées également et, de plus, officiellement approuvées par la plus délicate de toutes les autorités, l'autorité ecclésiastique. Leurs œuvres se font au grand jour, et cela depuis des siècles. Dans ces associations-là, rien de *secret*, quoi qu'on en dise. Point de conspiration ; point de complot : les révolutions, chacun le sait, viennent d'autre part. Elles viennent de ceux qui les accusent.

Pour les entraver, pour les mettre hors la loi, on est obligé de les calomnier ; et ceux qui les accusent avec le plus d'insolence savent qu'ils mentent.

Laissez-leur donc la liberté, la liberté pleine et entière. Ils ne s'en serviront jamais contre vous, mais pour vous. Ils ont été, ils sont, ils seront toujours vos plus fidèles sujets. Ils ne veulent de la liberté que pour faire du bien,

que pour consoler les malheureux. Leur unique ambition est de faire régner dans tous les cœurs
Celui par qui seul vous réglez vous-même.

XLVII

**La thèse et l'hypothèse, en ce qui touche le pouvoir
coercitif de l'Église.**

Le *pouvoir coercitif* de l'Église, c'est le droit et le devoir que le Pape et les Évêques ont reçus de Notre-Seigneur de prévenir ou réprimer par la force les abus et les scandales que ne pourraient prévenir ou réprimer les voies de la persuasion.

Ce n'est pas du tout, comme le croient beaucoup d'ignorants, l'usage de la force pour obliger les gens à croire et à se sanctifier. Outre qu'il est impossible d'obtenir par la force matérielle ces résultats purement spirituels, jamais l'Église n'a songé à des moyens pareils. Le pouvoir coercitif est l'usage légitime de la force matérielle pour empêcher ou pour réprimer les scandales extérieurs et publics qui menaceraient la foi des faibles et qui seraient une insulte extérieure et publique à l'honneur de JÉSUS-CHRIST, de la Sainte-Vierge, des Saints

et de la Religion. Répression extérieure de scandales extérieurs ; répression, par la force, d'actes coupables dont l'impunité serait un encouragement au mal : telle est la véritable notion du pouvoir coercitif de l'Église. Rien de plus simple. La force matérielle n'est-elle pas donnée aux hommes pour être mise au service de la vérité et du bien ?

Toute société parfaite a nécessairement son pouvoir coercitif : l'État a sa police, son armée, ses gendarmes, ses tribunaux, ses prisons, ses échafauds ; le père de famille a le fouet et les autres corrections paternelles, dont les disciples de Jean-Jacques Rousseau voudraient aujourd'hui lui disputer le droit incontestable ; l'Église, la société religieuse, doit avoir aussi et elle a, en effet, son pouvoir coercitif : son tribunal de l'Inquisition, qui n'est autre chose que la police de la foi et de la doctrine, et qui, dans tous les siècles, a existé sous une forme ou sous une autre ; ses tribunaux ecclésiastiques, sa force armée, ses prisons, ses amendes, son code pénal, ses redoutables excommunications avec toutes leurs conséquences temporelles.

On le lui conteste, par suite d'une erreur dogmatique fort répandue de nos jours, à savoir que l'Église est une société purement spirituelle et que son règne, tout spirituel aussi, n'est pas de ce monde.

C'est la une erreur très-sérieuse. L'Église est composée d'hommes ; ses Pasteurs sont des hommes ; ses enfants sont des hommes ; ses ennemis sont des hommes ; elle vit, elle agit, elle combat, sur la terre, au milieu des hommes. Comme l'homme lui-même, elle est à la fois spirituelle et corporelle ; comme le Christ, son Chef et son type, elle est à la fois divine et humaine, céleste et terrestre.

Notons-le soigneusement : il n'y a pas seulement distinction entre le spirituel et le temporel, entre le surnaturel et le naturel : il y a en outre, par un effet de la volonté de Dieu, union, union indissoluble, union et subordination ; nous l'avons exposé plus haut.

Sans doute, l'Église est avant tout une société spirituelle, et comme telle, elle tient de Notre-Seigneur la puissance de régler directement les choses spirituelles, les choses qui concernent le salut. Mais elle ne saurait accomplir son ministère spirituel et surnaturel qu'en employant des moyens sensibles, extérieurs, matériels, et sans étendre son autorité sur les personnes et les choses de ce monde.

Ainsi, quoi de plus éminemment spirituel que les différents actes du ministère pastoral et sacerdotal ? Et pourtant, il faut au prêtre une chaire, un autel, le pain et le vin du sacrifice, l'eau, l'huile et les autres éléments matériels

des sacrements et du culte divin ; il lui faut un asile convenable, et une église pour réunir ses ouailles. Il faut à l'Évêque une cathédrale pour siège de son gouvernement, des Séminaires pour recevoir et former son clergé, des moyens matériels d'existence honorable. Enfin, il faut au Chef suprême de l'Église, au Vicaire du Christ, une ville pour y ériger la Chaire Apostolique, et la propriété d'un Etat pour garantir son indépendance et rehausser sa suprême dignité.

De même, quoi de plus évidemment temporel que les personnes et les choses de ce monde ? Et cependant, à cause de l'union et de la subordination du temporel et du spirituel, il est certain que l'usage de ces choses et la conduite de ces personnes, quelles qu'elles soient, intéressent directement l'ordre moral et dès lors sont du domaine spirituel de l'Église. Le simple particulier, pour les actes divers qui remplissent sa vie, le prince lui-même, pour l'exercice de la puissance civile, qui n'est, au fond, qu'une série d'actions morales, sont l'un et l'autre soumis au pouvoir des Clefs de saint Pierre. Le temporel dépend du spirituel, parce qu'il a essentiellement un côté spirituel.

Et qu'on ne croie pas qu'en assujettissant ainsi tout à l'Église, « tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, » comme dit Bossuet, on porte

atteinte à l'indépendance du citoyen ou à l'indépendance politique du prince. Nous avons déjà écarté cette objection, et montré que si le prince chrétien, le magistrat, le citoyen, le père de famille sont dépendants de l'autorité de l'Église, c'est uniquement par le côté qui intéresse la conscience et le salut. Certes, personne ne le niera, ce côté-là appartient essentiellement à l'ordre spirituel et surnaturel. Et comme il est supérieur à l'autre, au côté purement humain, naturel et terrestre, il est tout simple qu'il le règle et qu'il le domine.

L'Église est donc une société spirituelle, mais qui emploie nécessairement les moyens matériels et étend sa juridiction sur tout l'ordre temporel. Sa force doit être semblablement spirituelle et temporelle tout ensemble : spirituelle par son principe ; temporelle par ses moyens. Elle la possède de droit divin, et personne ne peut légitimement la lui contester. L'emploi de cette double force est aussi légitime, aussi nécessaire dans l'Église que son existence même.

Dans l'état normal de la société, l'Église exerce sa force coercitive de deux manières : par les princes chrétiens et par toutes les puissances de ce monde qui doivent la servir, ou plutôt servir JÉSUS-CHRIST avec elle ; et en-

suite, par elle-même, par ses tribunaux et par ses institutions.

La lui refuser, la lui enlever, c'est anéantir de fait sa constitution, c'est la priver de l'exercice bienfaisant et régulier de sa puissance, c'est laisser le champ libre aux scandales, aux hérétiques, aux blasphémateurs, aux ennemis de DIEU et des hommes; c'est perdre les âmes et les sociétés. Le démon a été bien habile en faisant dévotement prêcher par Luther, Calvin et les rationalistes, leurs successeurs, ce caractère purement spirituel de l'Église. Du coup, ils la reléguèrent, comme disait ironiquement Mirabeau, « dans les espaces intelligibles du néant métaphysique. » Là, elle ne gêne plus personne.

Dès lors, le ciel est d'un côté, et la terre de l'autre; et il y a, non plus seulement distinction, mais séparation radicale entre l'Église et le monde, entre la grâce et la nature, entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel. L'impiété ne demande que cela. Dès lors, la vérité ne doit régner et se défendre que par elle-même, sans aucun secours extérieur; l'Église, invisible et tout intérieure, n'existe que par l'adhésion individuelle et intérieure des fidèles qui se rencontrent dans sa communion; le culte public, la hiérarchie, le sacrifice extérieur sont des anomalies; les personnes et les choses, sauf le respect du for intérieur (dont les en-

nemis de l'Église s'inquiètent fort peu), sont du ressort exclusif de l'État.

De cette fausse notion de l'Église découle encore, comme conséquences logiques, la ruine de la puissance temporelle du Saint-Siège, la négation de la propriété ecclésiastique et des immunités, le renversement des lois religieuses sur le mariage et sur l'éducation, l'abolition de toutes les conséquences extérieures des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, l'inutilité et l'abolition du jeûne, de l'abstinence, de l'aumône et de toute pénitence extérieure ; enfin et par-dessus tout, la négation du pouvoir coercitif.

Nos libres-penseurs disent : « Tout cela était bon autrefois, lorsque les peuples étaient mineurs ; maintenant qu'ils sont majeurs, émancipés, ils ne doivent plus être traités comme des enfants. » — Pauvres gens ! ils ne savent pas que sur la terre les hommes, les peuples sont et seront toujours mineurs. Ce qui fait la *minorité*, c'est-à-dire l'amoindrissement, c'est le péché, ce sont les passions, les vices ; plus un peuple est catholique et fidèle à Dieu, moins il est mineur ; plus il se laisse élever par l'Église, plus il se rapproche de la *majorité*, c'est-à-dire de l'état plus grand, de la perfection. Le monde moderne est affreusement mineur ; il est de l'Ordre des minimes ; il a fait sa profession en

1789, ses preuves en 93, en 1830 et en 1848 ; et il ne sortira de cet abaissement que par le retour officiel, par le retour complet à la soumission et à la foi. Jusque-là sa décadence, vainement palliée par le luxe et les progrès éblouissants des industries matérielles, ne fera que croître et embellir, sous le souffle alternatif du despotisme et de l'anarchie.

Quant à exercer son pouvoir coercitif, l'Église ne le peut plus que dans une très-faible mesure. Elle le déplore, parce que la gloire de Dieu et le bien des âmes en souffrent cruellement. Elle attend, elle demande des jours meilleurs ; et nous les demandons, nous les attendons avec elle.

XLVIII

**Saint François de Sales, en présence de la thèse
et de l'hypothèse.**

Le bon, le doux saint François de Sales vivait dans des temps presque aussi difficiles que les nôtres. La thèse et l'hypothèse se dressaient là, en face l'une de l'autre ; le droit invariable et les exigences des faits accomplis contre l'Église, élevaient tous deux des prétentions inconciliables en apparence. Le saint Évêque,

qui ne plaisantait pas avec les principes, prit la thèse comme un glaive de feu et dès qu'il le put, il résolut l'hypothèse en la ramenant à la thèse. Sa foi courageuse fut couronnée d'un plein succès.

Avec le plein assentiment de son pieux Souverain, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, il évangélisa pendant cinq ans les provinces du Chablais, où l'hérésie dominait au moins autant que le mahométisme domine aujourd'hui en Algérie. Depuis cinq ans, « il troublait les consciences, » en prêchant la vraie foi, en démasquant, sans aucune « modération, » les ruses de l'hérésie, en convertissant des milliers de Calvinistes. Vingt fois on tenta de l'assassiner, mais DIEU préservait toujours son grand serviteur.

Lorsque, dans sa prudence de Saint, toute différente de la prudence humaine, il crut le moment venu de faire triompher enfin publiquement la cause de DIEU, il alla trouver son Souverain, lui exposa l'état du Chablais, et, lui rappelant la grande mission des princes chrétiens, il le décida à remplir énergiquement son devoir.

A l'exemple de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, de saint Louis, de saint Ferdinand de Castille et de tant d'autres princes chrétiens, Charles-Emmanuel suivit les conseils

du Saint et résolut d'achever par la force du glaive ce que la prédication de la parole divine avait si heureusement commencé. Il s'en vint à Thonon et fit comparaître devant lui tout ce qui restait encore d'hérétiques dans le Chablais.

Saint François de Sales était à ses côtés. Le duc adressa aux huguenots les paroles suivantes : « En embrassant l'hérésie de Calvin, vous vous êtes déclarés rebelles à Dieu et à votre prince légitime. Je pouvais employer la force pour vous ramener au sein de l'Église. Je ne l'ai pas fait. Au lieu de me servir de cette épée que Dieu a mise en ma main, je me suis servi d'une autre épée, plus opportune et plus douce, l'épée de la parole divine, que vous avez entendue depuis bientôt cinq ans. A ma grande consolation, cette épée spirituelle a déjà arraché la plupart d'entre vous aux égarements du protestantisme. Mais si elle ne suffisait pas à vous ramener tous à la croyance de vos aïeux, sachez que j'ai le pouvoir d'y suppléer par l'épée inexorable de la justice. » Puis il ajouta, d'un ton sévère : « Que ceux d'entre vous qui veulent être mes sujets professent ma religion, la seule vraie, et qu'ils passent à ma droite. Que ceux, au contraire, qui veulent persister dans l'erreur et dans la rébellion, se placent à ma gauche. »

Quelques-uns, en petit nombre, demeurèrent à gauche. Il leur dit alors avec indignation : « Vous avez donc la témérité de vous déclarer en ma présence les ennemis de DIEU et par conséquent mes ennemis ? Allez, retirez-vous hors de mes États. J'aimerais mieux n'avoir point de sujets que d'en avoir qui vous ressemblent. »

Et saint François de Sales, remerciant DIEU et son prince, surveilla avec zèle l'exécution du décret. Tous les hérétiques furent bannis, et la vraie liberté de la conscience, la vraie liberté religieuse fut rendue à tout un peuple.

« Qu'est-ce à dire ? objectera-t-on peut-être. Voulez-vous qu'on en fasse autant aujourd'hui en France aux protestants, aux libres-penseurs ? » DIEU m'en garde ! Ce que je veux dire, c'est qu'une foi vive et une ferme volonté peuvent triompher de bien des obstacles en apparence invincibles, et qu'il ne faut qu'un homme, vraiment rempli de l'esprit de DIEU, pour modifier de fond en comble l'hypothèse la plus désespérée ; c'est qu'il ne faut pas autant de temps que l'on pense pour faire triompher la cause du droit, de l'ordre et de la vérité ; c'est que, mis au service de DIEU, l'usage de la force est tout-puissant sur les masses, à qui la crainte n'est pas moins salutaire que la bonté et que l'amour.

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est permis à un pouvoir chrétien de tolérer le mal et de pactiser avec l'hypothèse, qu'avec la pensée arrêtée de la rapprocher le plus possible et le plus tôt possible de la vérité des principes, c'est-à-dire de la thèse. Or on fait tout le contraire aujourd'hui ; et, sous prétexte de modération, on fait de l'hypothèse une thèse, au nom de laquelle on favorise les hérétiques, les franc-maçons, les impies, les Turcs eux-mêmes. On bâtit des temples, on bâtit des mosquées ; on fait dix fois, cent fois plus que ne le demande l'hypothèse entendue sainement. Les Saints et les princes qui ont vraiment de la foi ne traitent pas ainsi l'honneur de Dieu et de sa cause.

XLIX

Que les abus qui ont pu se glisser dans l'exercice du pouvoir coercitif n'enlèvent rien à sa légitimité.

Outre qu'ils ont été ridiculement, odieusement exagérés par les protestants et par les libres-penseurs, ces abus accidentels étaient, sont et seront toujours plus ou moins inévitables, du moment que les lois sont exécutées par des hommes. Les quelques erreurs de la

justice humaine font-elles que la justice, que les tribunaux sont nuisibles ? S'il fallait supprimer tout ce dont on abuse, il faudrait tout supprimer ici-bas, absolument tout. Dans l'Église, surtout dans les régions supérieures de l'autorité ecclésiastique, il y a moins d'abus que partout ailleurs ; il y en a aussi peu que possibles. Les hypocrites le savent bien ; mais ils crient, ils calomnient, et il en reste toujours quelque chose.

A les entendre, on dirait que l'usage séculaire de la force publique dans l'Église n'a été qu'un enchaînement d'abus, pour ne pas dire de crimes ; on dirait que le Pape et les Évêques, pères de la civilisation chrétienne, n'ont été que des tyrans et des bourreaux, occupés à faire brûler les gens, à faire exterminer les peuples dans des guerres fratricides, à enlever arbitrairement la couronne de la tête des bons princes pour la transporter sur la tête de leurs créatures ; que l'Église ne se présente au monde qu'une torche d'une main et un glaive de l'autre, et que si la société redevenait officiellement catholique, il faudrait commencer par exterminer en masse tous les protestants et tous les incrédules. Dans tout le cours de l'histoire, on ramasse et on groupe quelques faits isolés, déplorables, et que l'Église a été la première à déplorer ; et on nous les jette incés-

samment au visage, en nous criant : « Voilà ce que vous êtes ; voilà ce que vous avez fait ; voilà ce que vous feriez encore si vous étiez les maîtres ! »

C'est absolument comme si, dans une grande campagne militaire, oubliant ou taisant mille glorieuses victoires, on ne mettait en avant que trois ou quatre faits d'armes malheureux ; ou bien si, taisant les noms de quantité de braves, on avait la mauvaise foi de ne citer que quelques traîtres, quelques déserteurs. Serait-ce juste ?

Et voilà pourtant ce que font chaque jour les ennemis de la foi, les historiens, les publicistes de l'école moderne. Ils répètent, en les brochant encore, les vieilles calomnies des gallicans, des parlementaires, des jansénistes, échos eux-mêmes des calomnies luthériennes et calvinistes.

Il serait impossible ici d'examiner en détail la valeur historique, souvent très-contestable, de ces quelques accusations adressées aux Pontifes Romains, au tribunal de l'Inquisition, à certains princes catholiques, à tel ou tel de nos Saints ou de nos grands hommes, sur leur prétendue cruauté, sur leur intolérance. Je renvoie pour cela le lecteur de bonne foi aux excellents travaux historiques⁴, parfois

⁴ En particulier, voir le beau livre de l'abbé Gorini, intitulé : *Défense de l'Église*.

issus de plumes rationalistes, qui vengent pleinement l'honneur de l'Église. Ce dont il peut être assuré, c'est que, s'il y a eu, dans l'emploi de la force, quelques excès, quelques abus véritables, ces abus et ces excès ont été, sont et seront toujours condamnés par l'Église, qu'il ne faut jamais confondre avec ceux-là même qui lui sont le plus dévoués. Tel a été par exemple, le massacre de la Saint-Barthélemi, fait politique plutôt que religieux, cruelle et coupable représaille des atrocités commises par les huguenots dans les guerres de religion; telles ont été encore, sous Louis XIV, les fameuses dragonnades des Cévennes, elles aussi représailles sanglantes des crimes, des supplices dont les mains des calvinistes se souillaient depuis plus de quarante ans; et encore y avait-il là, de la part du roi de France, répression de sujets rebelles bien plus que punition d'hérétiques récalcitrants; tels enfin ont été les excès réels, quoique infiniment exagérés, de l'Inquisition d'Espagne, blâmés hautement par le Saint-Siège, et dans lesquels la politique, non l'Église, sévissait outre mesure.

L'Église est absolument sainte en elle-même; ses principes et, en particulier, celui qui concerne la légitimité de son pouvoir coercitif, sont absolument vrais et salutaires; mais les hommes restent des hommes, et toujours ils

appliquent imparfaitement les principes, même les plus parfaits.

Disons-le en passant : il y a bien des catholiques, il y a même des ecclésiastiques qui n'ont pas des idées très-exactes et très-saines au sujet de la *tolérance* religieuse. Cela vient, comme nous l'avons dit, de la faiblesse ou même de l'absence de l'étude du droit canonique. Non-seulement l'Église est dogmatiquement intolérante; non-seulement elle est l'ennemie née de toute erreur, mais en outre sa législation prescrit, en principe et d'une manière générale, l'intolérance civile à l'égard de tous les dissidents; et cela, au nom des droits imprescriptibles de la vérité, au nom de la liberté des âmes, dans l'intérêt spirituel des fidèles. Au lieu d'être un défaut, cette intolérance est le signe distinctif et nécessaire de la vérité.

Toutefois, comme l'Église est animée de l'esprit de sagesse et de prudence; comme elle n'a en vue que le bien des âmes, elle sait se relâcher de ses lois et de ses peines disciplinaires pour s'accommoder au temps et au lieu; et parce qu'elle est mère avant tout, elle incline plus volontiers à la patience qu'à la justice rigoureuse.

Si y avait abus dans l'Église, en matière de coercition, ne serait-ce pas plutôt dans le

sens opposé? Et s'il y avait quelque excès, ne serait-ce pas comme quelques-uns ont cru pouvoir le reprocher à certains Papes, à certains Évêques, excès de patience, excès de douceur, excès de condescendance, excès de concessions, toujours dans l'espérance de gagner et de ramener les esprits égarés?

En général, les gens qui crient le plus fort contre le pouvoir coercitif de l'Église sont précisément ceux qui n'ont pas la conscience nette. Il n'y a guère que les voleurs qui crient après les gendarmes; comme il n'y a guère que les coquins qui réclament l'abolition de la peine de mort.

Le plus souvent, les prétendus abus de la force coercitive de l'Église n'en sont que l'usage légitime et salutaire. Le libre exercice du pouvoir coercitif est une des libertés les plus essentielles à l'autonomie et à la vie de l'Église. Nos ennemis ne le savent que trop.

L

La thèse et l'hypothèse, touchant l'Encyclique et le SYLLABUS.

Le fond des débats religieux qui agitent si profondément de nos jours le monde politique

de la société moderne, roule autour du grand acte doctrinal de Pie IX : l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864. Le Souverain-Pontife y a réuni, en effet, comme en un faisceau, pour les condamner et les anathématiser en bloc, toutes les erreurs philosophiques, politiques et sociales du monde moderne.

Il en est qui adhèrent à cet acte, et de tout cœur, comme ils le disent; mais ils ne le croient pas, à notre époque, susceptible d'application pratique; et, pour ce motif, ils le laissent à peu près de côté, comme s'il n'existait pas. Ces catholiques font toute espèce d'efforts pour louvoyer entre l'Encyclique et certaines théories libérales qui leur sont particulièrement chères.

D'autres, au contraire, et nous nous faisons gloire d'être de ce nombre, se croient tenus (comme ils le sont en effet) d'envisager l'Encyclique et le *Syllabus*, non pas comme une lettre morte, mais comme une loi vivante. Si la doctrine renfermée dans ces documents ne peut être sur l'heure et complètement réalisée, tout ce que renferment l'Encyclique et le *Syllabus* nous oblige néanmoins actuellement, et grâce à notre bon vouloir et à notre coopération, bien des choses peuvent déjà passer de la théorie à la pratique. De plus, même ce qui est actuellement irréalisable ne doit pas, pour

ce motif, être relégué dans l'oubli. Tout au contraire, il faut le proclamer, l'enseigner, l'expliquer, le défendre, afin d'éclairer les intelligences sur ces graves questions et de les amener à connaître et à embrasser la vérité.

Des écrivains catholiques ne doivent prendre la plume que dans le seul but de répandre la vérité et de la défendre, autant qu'il est en leur pouvoir. Et parmi les vérités que notre époque a précisément besoin de voir se répandre, il faut ranger au premier rang, ainsi que Pie IX le déclare lui-même, les grandes vérités sociales et politiques, résumées dans l'Encyclique et le *Syllabus*.

Si cette doctrine est impopulaire parmi les libéraux et les révolutionnaires, qu'importe? L'Église n'y peut rien. Elle n'a pas coutume de changer ses doctrines pour plaire à tels ou tels de ses enfants, à plus forte raison à la foule de ses ennemis. Loin que cette impopularité soit pour nous un motif de garder le silence sur le *Syllabus*, elle nous impose au contraire le devoir d'en parler davantage, le devoir d'en faire ressortir avec plus de zèle et de courage toute la vérité, toute l'efficacité, tout le bienfait.

L'Encyclique et le *Syllabus* de Pie IX sont une œuvre de salut public et de délivrance; à ce titre, ils doivent être particulièrement chers à tous les amis de la vraie liberté.

LI

**Comment les Évêques espagnols ont admirablement
résumé la doctrine catholique
sur la thèse et l'hypothèse, en fait de liberté.**

A l'occasion de la révolution qui vient de bouleverser leur pays, et de la proclamation qu'on y a osé faire des fameuses libertés modernes, les Évêques de la province de Santiago ont publié collectivement une énergique protestation où ils exposent d'une manière lumineuse la doctrine catholique sur la liberté et la mesure dans laquelle l'Église peut s'accommoder aux exigences du prétendu droit nouveau. Nous sommes heureux de trouver dans l'autorité de ces vénérables confesseurs de la foi, et la confirmation et le résumé pratique de ce présent travail.

« Nous professons, disent-ils, la maxime que, par le droit évangélique, l'Église est distincte de l'État. C'est un article important de la constitution divine de l'Église et le fondement de la liberté des peuples chrétiens : le pouvoir politique et le pouvoir religieux sont distincts ; ainsi l'a établi le droit évangélique, droit méconnu par les protestants et les schis-

matiques, qui ont fait leurs chefs empereurs et Souverains-Pontifes, comme dans le paganisme. Que si, depuis la chute de l'Empire romain, le Pape exerce les deux pouvoirs dans ses petits États, la Providence l'a précisément voulu ainsi afin que les deux pouvoirs demeurassent distincts dans les nations chrétiennes, et que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST exerçât librement le pouvoir spirituel sans exciter les craintes d'aucun peuple.

De la liberté en général.

« Le mot liberté appartient au dictionnaire de la langue chrétienne. On trouve ce mot plus de trois cent soixante fois dans la Bible avec les deux mots dont il dérive, et Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a entre autres noms celui de *Libérateur du genre humain, Rédempteur et Sauveur du genre humain*. Nous ne dirons rien de cette liberté spirituelle, la plus importante de toutes, parce qu'elle regarde l'éternité, notre délivrance de la servitude du péché, de la tyrannie du démon et de la condamnation éternelle. Mais, chose étrange, la religion chrétienne, qui semble ne s'occuper que du ciel et de cette liberté surnaturelle de l'homme, a aussi apporté la liberté à la terre; elle a fait disparaître, bien que lentement, la lèpre de

l'esclavage païen, qui était incompatible avec la dignité du chrétien, devenu fils de DIEU et racheté par un sang précieux ; elle a rendu la femme libre en la déclarant la compagne de l'homme, au lieu de son esclave qu'elle était ; elle a fait de l'enfant un être sacré, de l'enfant que le paganisme traitait et traite encore avec une incroyable inhumanité.

« L'Église a eu à défendre contre les hérésies la liberté naturelle ou le libre arbitre que DIEU nous a donné, et qui nous élève au-dessus des bêtes, puisqu'il a sa racine dans l'intelligence et dans la raison ; et aujourd'hui elle la défend contre les matérialistes, qui nient au moins implicitement la liberté ou la faculté de choisir, puisque la matière suit aveuglément des lois inévitables qui lui ont été imposées par le Créateur.

« DIEU a donné à l'homme la liberté de penser, la liberté de parler, la liberté d'enseigner, la liberté d'écrire et de publier ses idées par le moyen de la presse. Qui en doute ? Mais toutes ces libertés ont la limite nécessaire que leur imposent la vérité et l'éternelle justice. En sortant de cette limite, ce n'est plus la liberté donnée par DIEU, c'est l'abus de ce don précieux, c'est le désordre, c'est la servitude. En effet, quelle servitude plus misérable que celle de l'erreur et des passions désordon-

nées? DIEU n'a pas donné la liberté à l'homme pour en abuser, parce que cet abus trouble l'ordre de son empire; et ses créatures ne peuvent sortir de l'ordre sans souffrir la peine de leur péché. La liberté est le mouvement sans entrave dans la sphère de la vérité et du bien, et l'abus est un défaut de la liberté, car elle n'est pas aussi parfaite que celle de DIEU. Voilà notre doctrine sur la liberté en général.

Des différentes libertés en particulier.

« *Liberté religieuse.* Nous professons comme une vérité catholique que la tolérance dogmatique n'est pas licite, c'est-à-dire qu'il n'est pas licite de regarder avec indifférence toutes les religions, ou de les croire toutes agréables à DIEU, parce que la profession seule de la vraie religion, de ses dogmes révélés, de son culte, qui est la manifestation de ses dogmes, de sa discipline ou des règles pour la société qui la professe, peut lui être agréable.

« Nous professons encore que DIEU, en révélant la religion chrétienne, a voulu que tous les hommes s'y soumissent dès qu'elle leur était suffisamment exposée, et que nul n'a un vrai droit de se révolter contre la volonté de DIEU,

en choisissant à son gré des croyances et un culte différent de celui que DIEU exige.

« C'est aussi la doctrine catholique, que ceux qui repoussent sciemment la religion que DIEU a révélée, ne seront pas sauvés; et nous disons sciemment, parce que ceux qui vivent dans une religion fautive sans le savoir, ne seront pas punis : l'ignorance invincible les excuse; ils ne seront responsables devant DIEU que de l'infraction aux préceptes de la loi naturelle gravés dans notre cœur.

« L'Église doit garder le dépôt de la vérité et sacrifier tout à cette fidélité à DIEU; nous sommes intolérants pour l'erreur, et très-tolérants et charitables pour ceux qui sont dans l'erreur.

« *Tolérance civile.* Ici commence un autre ordre d'idées. La tolérance dogmatique serait une offense à DIEU, qui est la vérité suprême. La tolérance civile se rapporte à la conduite du Souverain d'un État à l'égard de la vraie religion et des religions fausses. On voit dès lors que, s'il est catholique, ce Souverain ne peut dans sa conscience approuver ces dernières; mais nous confessons aussi que ce Souverain, dans une certaine situation de la société dont le gouvernement temporel lui est confié, peut tolérer licitement les religions fausses, et même la liberté égale des cultes, comme cela pour-

rait être si une hérésie ayant divisé la nation en deux parties *égales* ou presque égales en nombre, une guerre fratricide venait à s'allumer, et qu'il n'y eût pas d'autre moyen d'y mettre fin qu'en octroyant la tolérance ou la liberté des cultes; la tolérance, en permettant à la fausse religion de se manifester publiquement, mais sans autre protection que ce qu'il en faut pour le maintien de l'ordre public, tandis que la vraie religion continue d'être la religion de l'État : la liberté des cultes, en les traitant tous avec égalité.

« Une nécessité *impérieuse*, voilà la cause qui justifierait devant DIEU la conduite du Souverain catholique qui tolérerait civilement, tout en les détestant dans sa conscience, la fausseté et l'erreur. »

Ici les Évêques espagnols passent de la thèse à l'hypothèse, des principes aux faits. Bien que ce qui va suivre soit tout à fait spécial à l'Espagne, nous croyons très-utile de le rapporter, parce que ce qui se passe aujourd'hui en Espagne, c'est ce qui s'est passé chez nous en 89, lorsque les idéologues de la Révolution ont inoculé de force le venin de la fausse liberté à notre France catholique; c'est le même système d'iniquité et d'arbitraire qui perd l'Église en Italie depuis dix ans; qui est en train de perdre la pauvre Église d'Autriche, dominée par la franc-

maçonnerie et par les juifs ; c'est, en un mot, le même tour de passe-passe par lequel Satan escamote, depuis un siècle, la vérité, la justice et la foi des peuples, pour rétablir dans le monde son vieil empire, remplacé durant les siècles chrétiens par la grande et universelle constitution de l'Europe chrétienne, connue sous le nom de « saint-empire romain. »

Les vénérables Évêques espagnols ajoutent donc :

« Les Cortès constituantes, à moins que le suffrage populaire ne le fasse directement, paraissent appelées, dans la situation présente de l'Espagne, à juger et à résoudre s'il y a ou non véritable nécessité, nécessité impérieuse d'admettre la tolérance, ou, plus encore, la liberté des cultes ; ou bien si l'on doit laisser en vigueur la constitution séculaire de notre Espagne sur notre unité religieuse. C'est la question la plus grave et la plus transcendante qui va se résoudre : il s'agit de savoir si l'on arrachera le cœur à notre peuple pour lui en donner un nouveau. Il est évident que l'opération serait très-dangereuse.

« S'il nous était permis, à nous, qui connaissons la situation religieuse de l'Espagne, de manifester notre opinion, nous dirions que le vœu des juntes et d'une partie de la presse périodique n'est pas le vœu de l'immense ma-

jorité du peuple espagnol, éminemment catholique, et que nous croyons fermement qu'il n'y a pas, heureusement pour nous, une vraie nécessité d'établir comme loi la tolérance civile, et beaucoup moins la liberté des cultes. Nous sommes persuadés qu'il n'y aurait pas six Espagnols qui, par conviction, voudraient embrasser une autre religion positive et se faire protestants, juifs, ou mahométans, croyant que ces religions sont plus vraies, plus agréables à DIEU et plus saintes. Nous savons ce que veut un petit nombre d'Espagnols : c'est malheureusement de n'avoir aucune religion, et de regarder la religion catholique avec le même mépris que les autres. Voilà la vérité.

« Quelle nécessité donc d'octroyer plusieurs cultes à qui n'en veut aucun ? S'agit-il d'accorder en cela une faveur aux étrangers ? Nous doutons qu'aucun étranger soit arrêté aujourd'hui de venir en Espagne pour ses affaires, dans la crainte de notre unité religieuse. Ils savent que personne ne les inquiète pour la religion qu'ils professent.

« Ainsi, la nécessité n'existe pas. Si donc on autorise la tolérance ou la liberté des cultes, nous aurons la discorde dans les familles, l'indifférence religieuse et d'autres maux. N'avons-nous pas assez de divisions entre nous, qu'il faille en introduire une

autre, plus profonde et grosse de plus funestes conséquences? A quoi bon chercher un ferment qui gâterait toute la masse? Cela nous paraîtrait peu sage; sans compter l'obligation qu'un gouvernement catholique a devant DIEU de protéger la vraie religion, la seule qui puisse rendre les peuples heureux. L'erreur est toujours un mal, et le mal ne peut pas être la vraie cause de la félicité d'une nation. Un État qui professe l'unité de la vérité est indubitablement plus parfait que celui qui a à souffrir les variations incessantes de l'erreur...

« Liberté de penser et liberté de conscience.

Si l'on n'entend pas hypocritement par ces mots autre chose que ce qu'ils signifient, nous avouons que ni l'Église, ni l'État n'ont d'action sur ces libertés et qu'elles ne sont justiciables que de DIEU. Mais si l'on entend insidieusement par là la liberté de manifester les plus intimes pensées, alors comme elles affectent les deux sociétés, nous reconnaissons qu'on peut porter des lois sur ces deux libertés, pour conserver le bon ordre dans la société civile et religieuse.

« Liberté de la presse, liberté de l'enseignement. Nous dirons aussi franchement notre pensée sur ces deux très-importants sujets. Nous ne pouvons pas admettre ces deux libertés

comme absolues et sans conditions, parce qu'elles rencontrent immédiatement pour, limite la loi naturelle, qui ne permet pas d'enseigner l'erreur ni d'offenser le prochain, et ensuite les bornes que la société leur impose pour qu'elles ne troublent pas l'ordre. L'erreur et le mal ne peuvent pas avoir de droit; et de même que la société défend de frapper et de mettre en circulation de la fausse monnaie, de même elle peut défendre de propager l'erreur. Nous avouons également qu'une société peut arriver à une situation si malheureuse, qu'il soit licite de tolérer la liberté de l'erreur, pour pouvoir accorder la liberté de la vérité; en si triste occurrence, nous choisirions le moindre mal, en réclamant l'égalité pour tous.

« *Liberté d'association.* Nous avons peu à dire sur ce sujet; nous admettons toutes les associations qui se font pour le bien, et en vertu de ce principe, nous réclamons la liberté d'association pour les institutions catholiques.

« Quelques juntas formées dans les premiers moments de notre mouvement politique, et qui ne devaient servir qu'à maintenir l'ordre public, ont montré une rage inqualifiable contre les pacifiques associations religieuses et contre les temples du Seigneur; nous disons pacifiques, parce que tout homme impartial les tiendra pour telles jusqu'à preuves con-

traires; preuves qu'on n'apportera jamais, nous en avons la plus intime conviction. Oui, nous défions qu'on prouve devant les tribunaux que ces associations religieuses n'étaient point pacifiques.

« On proclame la liberté absolue dans toutes ses manifestations, et on restreint celle de quelques femmes inoffensives, qui veulent vivre dans la retraite du cloître, où elles trouvent le bonheur; et des hommes sans pitié les ont, dans quelques localités, jetées dans la rue, leur fermant ces pauvres asiles vers lesquels elles tournaient leurs yeux pleins de larmes. Cette inhumanité crie au ciel.

« Nous avons exposé nos doctrines par rapport à la situation créée par notre récent mouvement politique, doctrines compatibles avec la vraie liberté des peuples, qui est fille du christianisme. Compatibles, disons-nous! La vérité et la justice, que l'Évangile nous enseigne, peuvent seules rendre les nations libres et heureuses, et cette parole de la Sagesse incréée : *La vérité vous fera libres*, nous révèle avec une admirable concision le mystère de la vraie liberté, dont l'idée vague séduit tant d'hommes et leur fait croire qu'ils sont autorisés à tout faire. Non; hors de l'ordre il n'y a pas de liberté, il y a tyrannie.

« La liberté est fille de la vérité et de la justice, et comme nous sommes les envoyés du fils de DIEU pour enseigner les dogmes de la foi et de la morale, avec sa promesse d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, il s'ensuit que nous sommes naturellement les défenseurs de la vraie liberté, quoi qu'en puissent penser autrement ceux qui ne connaissent pas le christianisme.

« L'Église est le meilleur auxiliaire de tout gouvernement d'ordre et de liberté; et la concorde entre le sacerdoce et l'empire est la force d'une nation et la source féconde de son bonheur et de sa prospérité.

« Santiago, 16 novembre 1868. »

Ce beau manifeste de l'Épiscopat espagnol montre jusqu'à l'évidence ce que nous avons dit et répété, à savoir que l'Église sait unir dans une sagesse, une force et une sainteté admirables les droits de la vérité et les exigences des temps et des pays, la thèse absolue et l'hypothèse relative. Faisons comme elle, et ne séparons jamais ce que DIEU a uni.

LII

Que la liberté de l'Église est ce qu'il y a de plus sacré sur la terre.

La sainte liberté que l'Église réclame pour tous ses enfants et toutes ses institutions, elle la réclame avant tout pour elle-même; et le Fils de DIEU, qui l'envoie, veut que cette liberté soit pleine et entière.

Le but du mystère de la Rédemption est la délivrance et le salut du monde; la mission de l'Église étant exclusivement de réaliser ce but bienfaisant, il est tout simple que Satan et le monde fassent tous leurs efforts pour l'en empêcher. On peut dire que c'est là leur idée fixe: diminuer autant que possible la liberté de l'Église; autant que possible paralyser son influence; la détruire complètement, quand cela est possible.

Pour y arriver, tous les moyens sont bons: les bourreaux et la persécution sanglante, l'hypocrisie des fausses doctrines, les divisions intestines et les schismes, l'abus de la force brutale, les mauvaises lois et les institutions antichrétiennes, l'orgueil de la fausse science,

le déchaînement de toutes les passions. Aujourd'hui, c'est surtout au nom de la politique et du prétendu progrès social que l'ennemi de DIEU et des hommes cherche à entraver l'action de l'Église.

Cette lutte du tyran vaincu contre la céleste Libératrice est de tous les temps, et durera, sous une forme ou sous une autre, jusqu'à la fin du monde. Notre-Seigneur nous en a prévenus. « *Dans le monde, dit-il, vous subirez l'oppression, *pressuram habebitis*; mais ayez confiance; j'ai vaincu le monde¹.* » *Pressuram*; voilà bien l'oppression à laquelle est incessamment exposée l'Église de la part de celui qu'a vaincu le divin Chef de l'Église.

JÉSUS-CHRIST, vainqueur de Satan et du monde, vit dans son Église, afin de consommer par elle le triomphe commencé en sa Passion et en sa Résurrection. Quoique combattue au dehors, l'Église est libre au dedans; et nous autres « tous, nous sommes les enfants de l'Épouse libre et non point les enfants de l'esclave : dans son sein nous jouissons de la liberté même que le Christ nous a conquise². » Nous y avons droit; l'Église a un droit strict à la liberté, à la liberté la plus entière, la plus paisible, la plus illimitée.

¹ Ev. Jean., xvi, 33.

Gal., v, 32.

Et pourquoi la lui refuserait-on ? Que veut-elle ? Qu'apporte-t-elle aux hommes et aux peuples ? Rien autre chose que la vérité, avec toutes ses splendeurs et tout son rayonnement ; rien que la paix, le bon ordre et le bonheur ; c'est-à-dire ce à quoi aspirent uniquement tous les hommes, quels qu'ils soient. Si l'Église attaque et détruit, c'est toujours pour éliminer le mal et rétablir le règne du bien. Elle ne fait la guerre que pour constituer solidement la paix, et elle ne fait la guerre qu'au mal ; or, la délivrance du mal est la condition essentielle du bonheur.

Il n'y a que le mal ou l'ignorance qui puissent s'opposer à la liberté du ministère de l'Église. Du moment qu'on connaît l'Église et qu'on a le cœur droit, tous les préjugés tombent ; et, loin de lui faire de l'opposition, on l'appelle, on la bénit, on la sert avec amour. Tous les bons princes sont amis de l'Église ; toutes les bonnes lois favorisent son action : elle n'a contre elle que l'orgueil, l'aveuglement et le péché.

Ainsi, la liberté de l'Église est ce qu'il y a de plus grand, de plus noble, de plus précieux, de plus excellent devant Dieu et devant les hommes. La toucher, c'est un sacrilège ; c'est un attentat de lèse-divinité et de lèse-humanité. Entourer de toutes sortes d'égards cette liberté

tutélaire, la demander, la procurer dans toute sa plénitude, c'est non-seulement remplir un devoir sacré, mais c'est travailler directement, à son propre salut, à la gloire de DIEU, au salut et au bonheur de tous.

Aussi, le plus éminent et le plus courageux de nos écrivains catholiques proposait-il dernièrement ce beau programme : « L'Église catholique d'abord; et ensuite, ce qui existe. L'Église catholique pour améliorer, corriger transformer toutes choses. L'Église catholique avant les dynasties et avant les constitutions. L'Église catholique avant tout, parce que seule, pouvant tout convertir, elle peut tout sauver. »

Seigneur JÉSUS-CHRIST, mon DIEU et mon Sauveur, que j'aime votre Église ! que j'aime et que je souhaite ardemment sa liberté ! Sa liberté, c'est la libre effusion de votre amour et des mille bienfaits qu'il apporte au monde ! Sa liberté, c'est votre honneur, c'est votre joie. C'est aussi ma liberté à moi-même et la puissance que vous m'avez rapportée des cieux d'atteindre ma fin, c'est-à-dire de vous connaître, de vous servir, de vous aimer, de vous posséder sur la terre et dans le ciel. C'est l'honneur et le bonheur du monde entier, dont vous êtes le Rédempteur et dont elle est la Mère.

LIII

Que la liberté de l'Église repose sur la liberté du Saint-Siège et sur le maintien du pouvoir temporel.

La liberté de l'Église se résume, se condense, pour ainsi parler, dans la liberté de son Chef, le Pontife Romain. Le Saint-Siège est, en effet, pour toute l'Église, la source de l'unité et de la vérité. « DIEU, dit saint Augustin, a placé la doctrine de la vérité dans la Chaire de l'unité¹. Et de même que de cette source découle toute la juridiction, toute l'autorité spirituelle que l'Esprit du Christ répand dans l'Église, de même aussi la liberté de toute l'Église est comme un écoulement de la liberté suprême du Saint-Siège. »

C'est comme dans le corps humain : si un membre particulier vient à être lésé, c'est sans doute un désordre et un malheur ; mais enfin ce n'est pas la mort ; si, au contraire, c'est la tête qui est frappée, le coup est mortel, lors même que tous les membres seraient sains. « *Frappez le pasteur, et le troupeau sera dispersé*² ; » frappez le Pape, enlevez au Pape

¹ De Unitate Ecclesiæ.

² Matth., xxvii, 51.

la liberté de son ministère, et toute l'Église est ébranlée.

C'est bien là ce qu'ils veulent aujourd'hui ; ils visent l'Église à la tête, afin de la tuer d'un seul coup. Ils parlent de pouvoir temporel ; ils allèguent je ne sais quelles raisons d'État et de prétendues nécessités politiques : au fond, le sachant ou l'ignorant, ils sont les instruments du Prince de ce monde et combattent contre la liberté, contre la paix et le repos public, contre les âmes, contre JÉSUS-CHRIST, contre le bon DIEU. Quelle horrible mission ils se donnent !

Qu'on ne vienne pas nous dire : « Vous confondez le spirituel et le temporel. Le pouvoir spirituel est indispensable au Pape et à l'Église : d'accord ; mais en est-il de même du pouvoir temporel ? L'Église n'a pas eu d'abord ce pouvoir temporel, ni cette souveraineté de Rome que vous prétendez nécessaires ; et pourtant elle a vécu pendant des siècles, maintenant parfaitement son indépendance. » — Oui ; mais quels siècles ? des siècles de persécutions, où les trente-deux premiers Papes ont tous été martyrisés, achetant au prix de leur sang la liberté et l'indépendance de l'Église. En outre, depuis ces temps de persécutions proprement dites, la position des Papes n'a pas été ce qu'on veut bien dire ; à chaque instant ils étaient

obligés de fuir devant l'ennemi du dedans ou devant l'ennemi du dehors; et si l'Église entière n'était pas ébranlée de ces secousses aussi profondément qu'elle l'est aujourd'hui, c'est que le monde chrétien n'était pas encore constitué et organisé régulièrement; et c'est aussi parce que, depuis la chute de l'empire Romain, le césarisme, qui est le grand ennemi de la Papauté et de la liberté de l'Église, n'avait heureusement pas encore pu se relever de ses ruines. La puissance morale de l'Église, seule estée debout, assurait alors à son Chef une indépendance que nul pouvoir humain n'avait la force de lui disputer sérieusement.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi; tous les États de l'Europe et même du monde sont constitués puissamment, de telle sorte que si le Pape n'était pas Souverain chez lui, il serait nécessairement le sujet d'un prince, d'un État particulier; à ce titre, il deviendrait suspect aux autres et il pourrait facilement être soupçonné, sinon accusé: Italien, de faire les affaires de l'Italie aux dépens de la France ou de l'Allemagne; Français, de prendre les intérêts de la France contre l'Angleterre ou la Prusse; Européen, de préférer l'Europe à l'Amérique; Américain, de demeurer sous l'influence démocratique des États-Unis contre l'élément monarchique de l'Espagne, par exemple, ou

de l'Autriche ou de la France. « La femme de César ne doit pas même être soupçonnée, » disait jadis le conquérant des Gaules. Avec dix fois plus de raison, nous en dirons autant du Pape : « Le Chef de l'Église universelle doit être à l'abri même du soupçon. » Or, sa souveraineté temporelle est précisément la sauvegarde de cette impartialité, parce qu'elle est le rempart de son indépendance.

Le pouvoir temporel du Pape est à son pouvoir spirituel ce que le vêtement est au corps : nos vêtements sont distincts de notre corps ; ils n'en font point partie ; en un sens, ils ne lui sont pas essentiels ; et néanmoins, qui oserait nier qu'ils lui soient indispensables, au double point de vue et de la santé et de la convenance ? De même que nous ne saurions vivre ni nous présenter nulle part sans un vêtement suffisant et convenable, de même le Pape ne peut vivre, comme Pape, et ne peut tenir sa place au milieu des nations, que sauvegardé, préservé, vêtu et décoré du vêtement royal de sa souveraineté temporelle.

« Soit, dira-t-on peut-être ; il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, les choses étant devenues ce qu'elles sont, ce malheureux pouvoir temporel est la grande pierre d'achoppement ; qu'il compromet gravement l'autorité

spirituelle, dont il absorbe les pensées, et qu'il détourne de sa sublime mission. Ne serait-il pas plus sage, plus chrétien de l'abandonner? » — Bons apôtres ! ils veulent nous voler et nous tuer ; ils voient que nous avons en main des armes pour nous défendre ; sur le corps, une armure qui amortit la violence de leurs coups ; et ils nous engagent suavement , pieusement, pour l'amour de DIEU et de la paix, à déposer cette armure, qui est trop lourde, trop gênante ; à leur livrer ces armes, qui leur font peur, à eux, nos bons, nos tendres amis !

Malheureusement pour eux, nous y voyons aussi clair qu'eux, et nous savons parfaitement que cette question du pouvoir temporel n'est temporelle qu'en apparence ; en réalité, c'est une question spirituelle au premier chef, une question catholique, une question religieuse. Ce n'est ni plus ni moins que la question de l'indépendance de l'Église universelle vis-à-vis de la Révolution cosmopolite. C'est le côté extérieur de la cause de DIEU ; et aucun de nos ennemis ne s'y trompe.

Il serait plus chrétien de l'abandonner ! Avez-vous donc la candeur de l'agneau qui cède naïvement aux bons conseils de son cher ami le loup ? Chose déplorable ! même parmi les bonnes âmes, on en rencontre qui en sont arrivées là, grâce à la lecture quotidienne de tel

ou tel journal modérantiste, soi-disant chrétien, douceâtre, dont l'unique soin est de *concilier* le bon Dieu et le vieux Serpent. Dans des temps comme les nôtres, ces journaux-là sont des pestes publiques, plus dangereuses que la haine ouverte et les attaques violentes.

C'est au contraire aujourd'hui que la question du pouvoir temporel s'élève plus que jamais à sa véritable hauteur ; et notre premier soin à tous doit être de dire partout et de faire bien comprendre que c'est une question exclusivement religieuse. Le Pape ne veut être roi, et nous autres, nous ne voulons le maintenir sur son trône de Rome, qu'au point de vue tout spirituel de l'indépendance de son ministère pontifical, centre et vie de l'Église.

« Mais encore : le Pape va donc être obligé de se faire général d'armée? Quelle inconvenance ! » — Hélas ! oui ; il est inconvenant, et plus qu'inconvenant d'obliger le pauvre Pape à défendre ainsi par la force la liberté sacrée du Siège Apostolique. Il est souverainement inconvenant que des chrétiens (car ils se disent chrétiens, et ils sont, en effet, baptisés) poussent l'audace jusqu'à vouloir ravir à celui qu'ils appellent encore « le Saint-Père, » l'asile où sa paternité trouve un refuge et un abri. Imitateurs de Cham, le mauvais fils maudit de Dieu

ils raillent l'infirmité de leur Père, au lieu de l'assister respectueusement. Oui, il est inconvenant, il est inconcevable que tous les princes catholiques ne se soient pas levés, comme un seul homme, à la première nouvelle des attentats qui se sont passés et qui se passent encore sous nos yeux en Italie, et que le Vicaire du Christ ait eu besoin de se défendre lui-même contre des conspirations scélérates qui auraient reculé devant une manifestation sérieuse. Voilà où est l'inconvenance.

Quant à se trouver au milieu d'une armée, lui, le doux Pontife, le Vicaire de l'Agneau, c'est lui-même qui va nous en dire le pourquoi. Pie IX venait de présider à une fête militaire, où le brave commandant de Charette lui offrait, au nom de la Bretagne et de la Vendée catholiques, une belle batterie complète de canons rayés. « En ma qualité de ministre d'un Dieu de paix, dit le bon Pie IX, ma place pourrait bien n'être pas précisément au milieu des revues d'armées et des attirails de l'artillerie; mais je suis le Vicaire de Dieu, et il faut se rappeler que ce Dieu, qui se nomme le Dieu de paix, est aussi, par un effet de sa suprême sagesse, le Dieu des armées, et que nous sommes forcés de toujours batailler contre le mal.

« Oui, moi le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, je défends partout et dans le monde entier la vérité,

la justice et les droits de chacun ; et voilà pourquoi il faut que partout et dans le monde entier on soutienne et l'on défende aussi mes droits...

« Je vous remercie, vous tous ici présents, et tous ces jeunes gens d'élite, et tous les absents que vous représentez, ainsi que ceux qui, étant plus directement mes sujets, défendent à l'envi avec vous la même cause. Voilà comment, par vos bras, par vos armes et surtout par la protection du Seigneur Tout-Puissant, nous verrons nos ennemis s'arrêter devant les murailles impérissables du Vatican. Oui, cela arrivera si notre vie est, pour la sainteté, conforme à notre mission, si nous sommes conformes à DIEU en sa justice, et s'il habite en nous par sa grâce. Alors DIEU sera pleinement et vraiment avec nous. *Et si DEUS pro nobis, quis contra nos ?* »

L'usage que le Pape fait actuellement et, disons-le bien haut, à son corps défendant, de la force armée, pour maintenir, avec son trône temporel, son indépendance spirituelle, n'est autre chose que l'emploi archilégitime du pouvoir coercitif de l'Église, et l'affirmation solennelle, l'affirmation vivante et splendide, des grands principes qui furent dans le passé, qui seront dans l'avenir la base de la constitution de l'Église et de l'organisation normale du monde catholique. Le trône pontifical défendu

à main armée contre la Révolution, c'est la négation en action de toutes les doctrines libérales. Voilà pourquoi le libéralisme moderne s'acharne avec tant de colères contre le pouvoir temporel du Saint-Siège et contre ses défenseurs.

« Mais enfin, il n'est pas *de foi* que la puissance temporelle du Pape soit une nécessité. » — Sans doute, ce n'est pas *de foi*. Dans la doctrine catholique, il n'y a *de foi* que les vérités révélées de Dieu et déclarées telles par l'Église. Mais est-ce que vous croyez par hasard que, pour être catholique, il suffise de croire ce qui est *de foi*? Est-ce que l'enseignement de l'Église se borne au dogme proprement dit? Est-ce que vous n'êtes pas obligé en conscience, sous peine de péché grave, de vous soumettre à toutes les décisions disciplinaires, canoniques, liturgiques?

Est-il *de foi*, je vous le demande, que vous êtes baptisé? que le Pape régnant est vraiment Pape? que l'Évêque de votre diocèse est votre Évêque? Est-il *de foi* que vous devez assister tous les dimanches à la messe, faire maigre les jours maigres, jeûner les jours de jeûne? Est-il *de foi* que votre maison vous appartient, et que celui qui vous vole est un voleur? Vous êtes bien sûr de tout cela, n'est-il pas vrai?

aussi sûr que si c'étaient là des vérités de foi ? Et vous avez cent fois raison. Eh bien, c'est à ce titre que nous professons la vérité des enseignements de l'Église sur la nécessité du pouvoir temporel du Pape ; et c'est parce que nous sommes sûrs, absolument sûrs de la vérité de cet enseignement, que nous défendons avec tant d'énergie la cause sacrée de Rome. Est-ce que nos zouaves iraient se faire tuer pour la cause du Pape-Roi, s'ils ne savaient avec une certitude absolue que cette cause est la cause même de l'Église catholique, la cause du Christ et de DIEU ?

N'oublions pas que la nécessité du pouvoir temporel a été proclamée, comme une vérité indubitable, par tous les Évêques du monde catholique, en 1862 ; et depuis, qu'il n'est plus permis à un enfant de l'Église de dire ni de penser le contraire, et que, si le refus de se soumettre à cet enseignement ne constitue pas un péché contre la foi, il constitue certainement un péché, un péché grave en soi, contre l'obéissance due à l'Église enseignante. Là où la foi n'est pas en jeu, il est bien évident qu'il ne peut pas y avoir de péché contre la foi. Mais il y a d'autres vertus que la foi dans l'Église.

« Mais si, malgré tout, Rome venait à être prise, et le pouvoir temporel enlevé au Saint-

Père? » Si la Providence de Dieu permettait que ce crime vint à se consommer, il arriverait de trois choses l'une : ou bien, après avoir été chassée de Rome pour la *trente-cinquième* fois, la Papauté y rentrerait triomphante, comme Pie VII en 1814, comme Pie IX en 1849 ; et le pouvoir temporel se reconstituerait ; — ou bien, la sagesse de la sainte Église découvrirait un moyen, absolument inconnu jusqu'à ce jour, et, en apparence du moins, tout à fait impossible, d'assurer l'indépendance spirituelle de son Chef, indépendance sans laquelle ni lui ni elle ne peuvent vivre ; — ou bien, et ce serait peut-être le plus probable, ce découronnement définitif de JÉSUS-CHRIST, en la personne de son Vicaire, serait l'annonce des derniers temps, précéderait de peu la grande, la suprême persécution prédite par l'Évangile, et enfanterait « le fils du péché, » le Vicaire de Satan, le terrible Antechrist, prédit, lui aussi, par les Prophètes, par Notre-Seigneur, par les Apôtres et par les Pères de l'Église.

Voilà ce qui arriverait si le Pape perdait son pouvoir temporel, et l'Église sa liberté.

De tout cela concluons la gravité vraiment effrayante du crime de ceux qui attaquent aujourd'hui le pouvoir temporel du Saint-Siège. Un grand Évêque disait, en 1861, à un très-haut

personnage : « Le prince qui détruira ce dernier vestige de la royauté visible de JÉSUS-CHRIST sur la terre, sera ou l'Antechrist ou l'un de ses prédécesseurs immédiats »

Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, par la violence des armes, ou par les roueries de la politique et de la diplomatie, ou par la connivence de l'argent, ou par « les moyens moraux, » ou par la presse, ou par la parole, contribuent à la ruine du temporel du Saint-Siège, sont, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, les instruments du plus grand des forfaits, et les esclaves de celui qui veut à tout prix supprimer l'Église, pour établir sa tyrannie universelle sur les ruines de la grande libératrice du monde.

Le Pape est le Chef, l'Époux de l'Église; Rome et l'État pontifical sont la demeure de ce royal Époux : la liberté de Rome, le maintien de la souveraineté pontificale, c'est, répétons-le bien haut, l'indépendance du Chef de l'Église, c'est la liberté du Saint-Siège et par suite la liberté de tous les Évêques, de tous les prêtres, de tous les chrétiens, de tous les peuples.

Et nous, fidèles défenseurs du Saint-Siège et de ses saintes libertés, nous sommes les amis et les défenseurs de la liberté, au nom de laquelle les révolutionnaires nous attaquent;

jamais nous ne pourrons faire un plus noble usage de notre ardeur, de nos biens, de notre sang, de toutes les forces que DIEU nous a données, que de les dépenser pour la cause trois fois sainte de la liberté de Rome, et partant de la liberté de l'Église entière, et partant de la liberté du monde entier.

Qu'aucune épreuve ne nous décourage : JÉ-
US-CHRIST est dans nos cœurs, et l'avenir est à
nous ; l'avenir, et le ciel.

CONCLUSION

J'espère que ce modeste travail aidera sérieusement le lecteur catholique à débrouiller les mille et une confusions qui obscurcissent les discussions sur la liberté.

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est l'alliance nécessaire de l'autorité et de la liberté. C'est là le vœu de tous les partis, depuis le catholicisme le plus pur jusqu'au démocratisme le plus avancé. Personne, en effet, ne *peut* se passer de l'autorité, puisque par nature l'homme est fait pour vivre en société : personne non plus ne *veut* être privé de la liberté, puisque, par nature aussi, l'homme est un être raisonnable.

D'où viennent donc les difficultés, les confusions? Uniquement de malentendus, comme nous l'avons dit dès le commencement. Chacun veut de l'autorité : oui; chacun veut de la liberté : oui; mais de quelle autorité? de quelle

liberté? Si l'on s'entendait bien sur ces deux mots, presque tout le monde serait d'accord; et c'est avec l'Église, avec le Pape, avec le *Syllabus* que l'on serait d'accord. La division vient ici, comme à la tour de Babel, de la confusion des langues.

Du peu que nous avons dit sur le libéralisme catholique et sur les condamnations qui le frappent, il est évident qu'il ne peut rester dans son prétendu juste-milieu : s'il veut demeurer catholique, il est avec nous, il est avec le Pape, il n'est plus avec la Révolution; s'il veut demeurer libéral, il n'est plus catholique, il n'est plus avec le Pape, il est avec la Révolution. Pas de conciliation possible entre l'Église et la Révolution. Il n'y a plus dans le monde que deux camps, deux cités.

Catholiques et révolutionnaires, nous voulons tous la liberté religieuse et la liberté de la pensée, la liberté de la parole et de la presse, la liberté civile et politique, la liberté de réunion et d'association; mais ces mots, pour nous, n'ont pas le même sens; car le révolutionnaire appelle servitude ce que nous appelons liberté, et réciproquement.

Servir DIEU seul, obéir aux hommes, quels qu'ils soient, à cause de lui seul, et à DIEU dès lors plutôt qu'aux hommes, s'affranchir du joug de la nature et des passions; en d'autres ter-

mes, pouvoir faire le bien et atteindre ainsi la fin dernière, qui est le ciel : voilà pour le catholique la vraie liberté.

Pour le révolutionnaire, être libre, c'est être indépendant de DIEU et de toute autorité, tant religieuse que civile, qui vient de lui ; indépendant de toute loi, tant divine qu'humaine, qui gêne les passions ; en d'autres termes, pouvoir faire le mal, pouvoir se perdre et perdre les autres : voilà la liberté du révolutionnaire.

Pour les catholiques *la liberté religieuse* consiste à s'affranchir du joug des imposteurs et des faux dieux, du pontificat des divins Césars, ainsi que des papes et papesses laïques, pour ne servir que le DIEU vivant, Créateur du ciel et de la terre, n'écouter que ses envoyés, n'adorer que lui seul, en lui rendant le culte véritable et spirituel qu'il a prescrit à l'Église. — Le révolutionnaire a la liberté religieuse quand « tout est dieu, excepté DIEU lui-même. » La liberté qu'il aime, c'est le droit à l'apostasie ; le droit au schisme, à l'hérésie, au déisme, à l'idolâtrie, au matérialisme, à l'athéisme ; le droit de croire ce que bon lui semble, d'adorer ce que bon lui semble et comme bon lui semble, et même de ne rien croire, de ne rien adorer du tout. Sous la Convention, la liberté des cultes était la négation du seul culte légitime et même de tous les

cultes, et l'adoration de la déesse Raison.

Pour nous, *la libre-pensée* est la pensée affranchie des séductions des sophistes et des sens, et surtout de la tyrannie de l'opinion; c'est la pensée en pleine possession de la vérité éternelle. — Pour le révolutionnaire, c'est le droit de mépriser toute vérité immuable, tant naturelle que révélée, et de ne s'en rapporter qu'à son opinion, opinion mobile comme les passions et les intérêts qui la forment.

L'enseignement est libre aux yeux du catholique, quand les clercs et les laïques, les communes, les départements, les particuliers peuvent, non moins que l'État, fonder des écoles où la religion, la morale et la vérité sont respectées; où le maître, disciple lui-même du Christ, Lumière du monde, ne substitue pas ses opinions, à la vérité éternelle. — Pour le révolutionnaire, la liberté d'enseignement est la faculté d'égarer les esprits et de corrompre les cœurs, afin de bannir la vérité de la terre, d'en bannir le règne et la justice de Dieu.

Pour nous, *la presse* est libre, quand, sous la surveillance de l'Église et d'un prince, évêque ou de dehors, et soumis comme tel à son autorité *spirituelle*, la presse peut sans obstacle défendre la morale et la religion, la justice et le droit, discuter ce qui est douteux, blâmer ce qui est blâmable, louer ce qui est digne de louange,

avertir respectueusement le pouvoir qu'on trompe ou qui se trompe, lui exposer nos besoins et nos vœux, servir de lien entre les hommes en aidant à la propagation de tout ce qui est bon, vrai, dévoué au soulagement des misères, au progrès des libertés légitimes et de la véritable civilisation. — Pour le révolutionnaire, la presse est libre quand, exempte de tout contrôle, elle peut attaquer tout ce qui est bon, juste et saint, propager sans obstacles l'erreur, la corruption et l'impiété, servir de lien à toutes les conjurations contre Dieu et ses ministres spirituels et temporels, vanter impunément Orsini, Milano, Mazzini, élever des statues à Voltaire, « écraser l'infâme » et « traîner le Catholicisme dans la boue. »

Nous voulons *la liberté politique et civile*. C'est pour nous, non le droit à l'insurrection de la rue ou des Chambres, mais la faculté de *faire nos propres affaires*, d'exposer, de défendre dans des assemblées, soit communales, soit départementales, soit générales, nos droits et nos intérêts, sans pour cela que ces assemblées usurpent le gouvernement et le pouvoir royal, sans qu'elles imposent au prince, dans une monarchie, ses ministres et ses décrets. La liberté politique implique bien un certain droit de conseil et d'opposition, mais pour conserver et non pour détruire, pour conserver les lois fonda-

mentales, les coutumes justes et nationales, les droits acquis, et acquérir légitimement ceux qui nous manquent.

La liberté catholique, loin de détruire la soumission aux autorités légitimes, la fortifie au contraire; car le catholique obéit non par contrainte, mais par dévouement. Or, rien n'est plus libre que l'amour. S'il sert, il reçoit en échange les services de ses chefs. Aimer et être aimé, servir et être servi, voilà la liberté, l'égalité, la fraternité véritables; voilà la civilisation catholique. La France, sous saint Louis, connaissait ces libertés-là : elle les a perdues au fur et à mesure qu'elle s'est éloignée de l'Église, qui seule possède l'esprit de charité et de liberté.

Les peuples sont politiquement libres, quand les princes soumis à son Vicaire, dans l'ordre spirituel, sont les lieutenants du Christ. Les peuples, alors, ont l'essence de la liberté; tous les accessoires arrivent facilement ensuite, au fur et à mesure qu'ils en sont plus dignes.

L'obéissance des nations catholiques n'est pas une obéissance aveugle ni servile : elle est raisonnable, filiale, religieuse, éclairée, équitable, exempte à la fois de servitude et de révolte. Elle est raisonnable, parce qu'elle est raisonnée, parce qu'elle sait qu'elle doit obéir et pourquoi elle doit obéir; elle est filiale, parce

que les princes sont les pères de la patrie; religieuse, parce qu'ils sont évêques du dehors; éclairée, parce qu'ils font connaître les motifs, le but, la justice des lois à leurs sujets, qui, de leur côté, font connaître leurs vœux; équitable, parce que la loi est dans l'intérêt de tous, et non pas seulement dans l'intérêt d'une majorité ou d'une dynastie; exempte de servitude et de révolte, parce que, soit en leur obéissant, soit en résistant aux lois contraires à la loi divine, on obéit à DIEU. Il y a plus : les rois et les pouvoirs vraiment chrétiens, et c'est là leur gloire, entendent qu'on cesse de leur obéir, dès que leurs ordres sont *évidemment* contraires à la loi, soit divine, soit humaine : leur résister alors, c'est encore les servir.

Nous voulons même en un sens *la souveraineté nationale*. Dans la civilisation catholique, en effet, le prince, chef de l'État, est, comme nous, membre de l'État. Régner avec lui, non pas en partageant, en divisant le pouvoir, en usurpant ses fonctions royales, mais parce que lui et nous sommes membres d'un même corps et animés du même esprit national; régner avec lui et par lui, voilà pour nous la souveraineté nationale. La tête seule, il est vrai, dirige et porte la couronne; mais le corps et les membres règnent avec la tête, parce qu'ils vivent de la même vie. La pensée du prince est notre

pensée, et sa volonté notre volonté; mais aussi notre pensée est sa pensée, notre volonté est sa volonté; car ce n'est ni son esprit particulier, ni celui de la majorité qui anime l'État chrétien; c'est cet esprit public et national, allumé au foyer de l'Évangile, qui inspire au prince et aux sujets, aux grands et aux petits, ce que chacun doit faire dans l'intérêt de tous, suivant son état, sa condition, ses fonctions. Cet esprit est un, alors que l'esprit national est vivifié par l'esprit de l'Église, par suite de l'intime union de l'Église et de l'État. Quand l'État est vraiment catholique, vraiment uni à l'Église qui l'a engendré, puis nourri, aimé, protégé au prix de ses sueurs et souvent de son sang, il participe, autant que le permet sa nature, aux privilèges de l'Église.

Quant au révolutionnaire, il ne voit la liberté politique que dans l'omnipotence de la majorité du peuple souverain. C'est pour lui le droit d'élire des mandataires révocables par lui seul et responsables devant lui seul. C'est le droit de chasser le chef temporaire de l'État qui ne lui convient plus.

Ce que rêve le vrai révolutionnaire, ce n'est pas tant l'anarchie que la destruction totale de l'État chrétien; ce qu'il rêve, c'est un César, maître absolu de toutes les âmes, de tous les corps et de tous les biens, à la seule charge

d'enchaîner l'Église et d'appeler ses séides à la curée, type que réalisera l'Antechrist.

L'Église disait aux princes comme au dernier de leurs sujets : « Bien d'autrui ne prendras ; » et les princes, jadis, en étaient réduits à faire le plus souvent la guerre à leurs frais quand leurs intérêts étaient seuls en cause.

De toutes les propriétés la plus sacrée est celle de notre propre corps et de nos enfants. De là l'absence d'armées permanentes et la répugnance de l'Église romaine pour la conscription moderne.

La Révolution, au contraire, peut prendre à la famille son dernier écu et son dernier enfant, pourvu que ce soit au nom du peuple souverain.

Nous voulons *la liberté civile*, en lui donnant pour base la famille et la propriété. Nous voulons la famille telle que DIEU l'a créée, puis perfectionnée depuis l'Évangile, en faisant du mariage un sacrement. Nous voulons pour la famille la sainteté, l'indissolubilité du lien conjugal, une existence durable, les traditions qui sont la source de l'esprit de famille et de l'esprit national. Nous voulons pour le père toute la dignité de l'autorité paternelle ; nous voulons qu'il puisse maintenir l'union de ses enfants, car « l'union fait la force ; » nous voulons que sa prévoyance ait la faculté d'empê-

cher la liquidation forcée de son héritage après sa mort, et la dispersion des siens aux quatre vents du ciel.

La Révolution veut les unions libres ; tout au plus un contrat temporaire, que le magistrat civil peut rompre et former lui seul. Des familles nomades, sans perpétuité, sans traditions ; des parents désarmés et découronnés, des enfants sans respect, la liberté, l'égalité, la fraternité révolutionnaires jusqu'au sein de la famille.

Nous voulons que la propriété collective et perpétuelle soit aussi sacrée que la propriété privée, alors surtout qu'il s'agit des droits de l'Église, qui sont les droits de DIEU et des pauvres.

Pour la Révolution, comme on ose le dire ouvertement, la propriété, c'est le vol ; surtout la propriété ecclésiastique. L'annexer, l'incamérer, ce n'est que justice.

Nous voulons *la liberté des réunions et des associations*, mais des réunions pour le bien, et non pour le mal ; des associations pour fonder, et non pour détruire. Nous voulons un droit écrit dans les cœurs et dans la coutume, bien plus encore que dans la loi ; un droit qui soit l'expansion de la vie, au lieu d'être un rêve de légiste ; un droit qui favorise l'union des cœurs et des intérêts légitimes, au lieu d'être

tre un club et une conjuration, comme le demande la Révolution.

Voilà ce que nous voulons, et voilà ce que nous ne voulons pas. Voilà les libertés que nous acclamons et que nous réclamons; elles sont raisonnables, vraies, pures, saintes, fécondes. Et voilà les libertés, ou pour mieux dire les licences, que nous repoussons de toute l'énergie de notre foi, de notre patriotisme et de notre raison; nous les repoussons parce qu'elles sont fausses et pernicieuses, impies, condamnées, ennemies de tout ordre, ennemies de tout bonheur.

Nous voulons, nous aimons d'un même amour et la vraie autorité et la vraie liberté; pour l'honneur de JÉSUS-CHRIST et de son Église, pour l'amour de nos frères, surtout des pauvres et des petits, pour la sauvegarde de nos consciences, nous détestons, nous repoussons avec la même indignation et la fausse autorité et la fausse liberté, et le despotisme et l'anarchie, et l'arbitraire et la licence. L'Église les condamne, et nous n'en voulons à aucun prix. Avec elle, nous les condamnons; nous les condamnons parce qu'elle les condamne, autant qu'elle les condamne, ni plus ni moins.

Quand nous sommes obligés de vivre sous leur joug, nous subissons cette dure nécessité

sans nous laisser séduire par les fausses doctrines; nous aspirons à des temps meilleurs; nous aspirons, nous travaillons au retour des sociétés à leur état normal, au retour du monde à l'État chrétien.

Par-dessus tout, nous sommes fidèles aux enseignements du Chef de l'Eglise; nous le suivons en tout; nous le suivrons partout. Nous marcherons à sa lumière, qui est la lumière du Christ, la vérité infailible. Jamais nous ne substituerons nos conceptions à son enseignement; et, dans cette soumission filiale et totale à son autorité divine, nous trouverons la véritable liberté, la liberté des enfants de DIEU, la liberté que le Christ, notre Sauveur, nous a acquise au prix de son sang, la liberté qui, malgré son imperfection dans l'état d'épreuve, est ici-bas le prélude des joies bienheureuses de l'éternelle et parfaite liberté dans les cieux.

FIN

APPENDICE I

De l'autorité doctrinale du SYLLABUS.

Si quelque hésitation restait encore dans l'esprit du lecteur au sujet de l'autorité doctrinale et souveraine du *Syllabus*, sur l'obéissance complète qui lui est due, et par conséquent sur la fausseté intrinsèque des doctrines *libérales* qui y sont condamnées, je le prierai de peser devant DIEU les paroles qui suivent :

« Pie IX a dit deux paroles que les catholiques ne sauraient trop méditer : « *Le monde est perdu dans les ténèbres ; j'ai publié le SYLLABUS pour qu'il lui serve de phare sur la route de la vérité.* » Tel est le premier mot du grand Pontife, prononcé par lui dans la chapelle Pauline, au Vatican.

« Le second regarde aussi le SYLLABUS, et le voici : « *Quand le Pape parle dans un acte solennel, c'est pour être pris à la lettre. Ce qu'il a dit, il a voulu le dire.* »

« Il serait bien à souhaiter que ces grandes paroles servissent de règle à tous les enfants de l'Église, et leur apprirent à confondre leurs esprits dans un même sentiment de soumission simple, courageuse, et sans vaines contestations, aux oracles du Vatican. On verrait alors disparaître entre nous jusqu'aux dernières traces de divergences et de malentendus. Et cette unanimité nous donnerait à son tour une énorme puissance pour combattre les erreurs dont le rationalisme a comme enivré

la société moderne ¹. » (Mgr Plantier, Évêque de Nîmes, 27 février 1868.)

Le docte et pieux Archevêque de Westminster, Mgr Manning, rapporte sur le même sujet une autre parole du Souverain-Pontife. Le 17 juin 1867, s'adressant aux cinq cents Évêques réunis autour de lui pour les fêtes du centenaire, Pie IX leur a dit solennellement : « Dans l'Encyclique de 1864 et dans ce qu'on appelle le SYLLABUS, j'ai dénoncé au monde les dangers qui menacent la société, et j'ai condamné les erreurs qui viendraient la détruire. Cet acte, je le confirme maintenant en votre présence, et je le place de nouveau sous vos yeux comme la règle de votre enseignement. »

Tous les Évêques ont publiquement adhéré à l'Encyclique et au *Syllabus*, et se sont soumis, comme c'était leur devoir, à l'enseignement du Chef suprême de l'Église. Ils l'ont promulgué, ils l'ont proclamé comme la vérité qu'il faut croire et comme la règle qu'il faut suivre.

Donc, même au point de vue myope des théologiens du gallicanisme, l'Encyclique et le *Syllabus* constituent un acte, un enseignement irréfutable de l'Église catholique.

¹ En l'année où nous écrivons ceci, le Souverain-Pontife vient d'insister de nouveau sur la nécessité de cette interprétation littérale et de cette totale obéissance. Le 6 février 1869, Sa Sainteté s'exprimait ainsi dans un Bref Apostolique adressé au Cercle catholique de Paris : « Les jeunes chrétiens tirent leur solidité et leurs progrès pour le bien de la seule force de la vérité; or, dans les choses qui concernent la religion et la morale, cette vérité ne peut être puisée que dans les documents de l'Église et en particulier du Saint-Siège. Aussi nous ne doutons aucunement que vos desseins et entreprises ne soient conformes aux doctrines qui ont été exposées par Nous, et que vous aurez grand soin d'écartier de vos réunions toute interprétation insidieuse de Notre pensée, QUELLE QU'ELLE SOIT, de même que toute opinion qui s'éloignerait du SENS LITTÉRAL de ces documents. »

à la tête de l'épiscopat, s'inclinant devant le *Syllabus* comme devant l'enseignement de la Chaire de vérité, le Cardinal-Vicaire s'exprimait ainsi en promulguant à Rome l'Encyclique et le *Syllabus* : « Les vrais fidèles, ceux qui le sont et de bouche et de cœur, reconnaissent la véritable parole de Dieu dans la voix du Chef visible de l'Église. Ce Chef a mission et autorité pour enseigner toute l'Église, et quiconque ne l'écoute pas déclare par là-même ne plus faire partie de l'Église et du troupeau de JÉSUS-CHRIST, et, par conséquent, perd tout droit à l'héritage éternel. »

Il n'y a donc plus à hésiter, à chicaner, à subtiliser ; il n'y a pas à se retrancher dans un *silence respectueux* ; il n'y a pas à prétendre que tel Évêque, que tel théologien, que tel auteur catholique entend la chose autrement¹ ; qu'on n'est pas *hérétique* en n'admettant pas les doctrines du *Syllabus*, etc. Il est vrai, on n'est pas hérétique ; mais on est téméraire ; mais on est en

¹ L'autorité qu'on allègue le plus souvent est celle de Mgr Dupanloup, Évêque d'Orléans, qui a reçu, comme chacun sait, un Bref laudatif du Saint-Père, à l'occasion de sa brochure : *la Convention et l'Encyclique*. Mais les libéraux oublient la phrase plus que significative qui en forme la conclusion. Le Pape, après avoir loué le zèle que l'auteur venait de déployer en expliquant à ceux du dehors ce que n'étaient pas l'*Encyclique* et le *Syllabus*, ajoutait : « Donc, Nous vous félicitons, assuré que Nous sommes que le même zèle avec lequel vous avez coutume de défendre la cause de la Religion et de l'Église, vous fera expliquer à votre peuple le véritable sens de Nos lettres Apostoliques ; et cela avec d'autant plus de soin et d'exactitude que, etc... Tibi ergo gratulamur, pro certo habentes te, pro zelo quo Religionis Ecclesiae causam, tueri soles, eo studiosius et accuratius populo tuo traditurum esse GERMANAM Nostrarum Litterarum sententiam, quo, etc. » Après une réserve aussi explicite, en quoi, je le demande, l'autorité doctrinale du *Syllabus* est-elle ébranlée ? Le Bref ne montre-t-il pas, au contraire, que l'auteur n'a pas même abordé cette question ?

révolte plus ou moins ouverte contre le Pape et les Evêques, contre l'autorité souveraine et infallible qui enseigne toute l'Église au nom de JÉSUS-CHRIST. Il y a d'autres péchés contre la foi que le péché d'hérésie ; et j'entends ici péchés graves, péchés mortels. Il y a entre autres le péché de témérité, qui est celui-là même dont on se rend coupable en se montrant rebelle à l'autorité enseignante, qui est souveraine, qui est divine, qui est infallible.

« Tout ce qui est mauvais en matière de doctrine n'est point pour cela formellement hérétique, disait jadis Bossuet (qui aurait dû mettre lui-même en pratique cette règle excellente). L'amour de la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui l'affaiblit ; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être hérétique lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Église ¹. »

APPENDICE II

LA CIVILTÀ CATTOLICA et le libéralisme catholique.

A l'occasion d'un très-remarquable travail sur *la séparation de l'Église et de l'État*, la célèbre *Revue romaine* a publié, en mai 1869, quelques réflexions que je crois devoir rapporter ici comme confirmation de ce que je dis moi-même dans cet opuscule. L'article est intitulé : *Absurdité du système des catholiques-libéraux*.

« Le vice radical du système des catholiques-libéraux, dit *la Civiltà cattolica*, c'est l'incohérence.

« Cette incohérence se trahit d'abord par l'intention

¹ Défense de la tradition et des Saints-Pères, I^{re} partie, liv. I, ch. XXII.

qu'ils expriment de laisser en dehors les principes, que, par mépris, ils appellent *abstrait*s. — Mais ces principes sont ou vrais ou faux. L'on ne saurait en nier la vérité sans renoncer au titre de catholique; car, en fin de compte, ces principes se réduisent à des vérités de foi, telles, par exemple, que celles-ci : L'ordre naturel doit être subordonné à l'ordre surnaturel, la nature à la grâce, la vie présente à la vie à venir. Et comme ces vérités ne sont pas uniquement telles pour l'homme considéré comme individu, mais aussi pour l'homme en quelque relation qu'il se trouve, chacun peut voir les conséquences qui en résultent en ce qui concerne l'ordre social.

« Les catholiques-libéraux, au moins pour la plupart, accordent les conséquences en elles-mêmes, mais ils en repoussent l'application. — Eh mon Dieu! ne sont-ce pas des vérités pratiques, c'est-à-dire des vérités qui doivent diriger les actes? Or, peut-on sans incohérence admettre ces sortes de vérités, et puis ne pas vouloir qu'elles soient appliquées au fait pour le diriger?

« Mais, répliquent-ils, les circonstances s'y opposent. — C'est une autre question; si elles seules vous touchent, tenez-vous-en là, et dites que la subordination de l'État à l'Église, et par conséquent l'harmonie entre les deux pouvoirs, est vraiment nécessaire et voulu de Dieu, mais que, par malheur, le monde ne veut pas en entendre parler. Louez-la donc, tout en déplorant l'aveuglement et la malice du monde.

« Mais ce n'est pas là ce que vous faites; au contraire, vous conseillez à l'Église de rompre tout lien avec l'État, de ne prétendre à aucune ingérence dans ses affaires, et de se renfermer dans le cercle de l'ordre spirituel, en donnant pour raison que cela sera plus utile à l'Église elle-même.

« Il y a là une nouvelle contradiction. En effet, comment peut-on croire que ce qui est contraire à la vo-

lonté de Dieu sera plus utile? Ou il faut nier que la subordination de l'État à l'Église n'est pas voulue de Dieu, ce qui nous mènerait droit à la négation des principes, ou il faut soutenir que la réalisation de cette volonté serait plus utile, non-seulement à l'État, mais encore à l'Église. Ne pouvoir l'obtenir est un mal qu'il faut supporter avec patience, mais non louer et encore moins conseiller.

« Mais combien de dommages, quelle pression l'Église n'a-t-elle pas soufferts de la part des princes protecteurs! Qu'on se rappelle ses luttes avec les empereurs de Byzance, avec les Césars de Germanie, avec les rois de France, d'Espagne et d'autres pays. » — Très-bien; c'est là le lieu commun auquel on a l'habitude de recourir. Mais qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve seulement que l'homme, dans sa perversité et sa malice, s'efforce de corrompre l'œuvre de Dieu; mais parce que l'homme cherche à la corrompre, est-ce une raison pour la méconnaître ou l'abandonner?

« D'abord l'argument qu'on nous oppose pèche par une énumération incomplète; il ne regarde que le mauvais côté des choses, il ne parle que du mal qui se mêlait au bien, et ne parle pas des grands biens qui résultaient de la subordination et qui l'emportaient sur le mal.

« L'argument pèche aussi par défaut de comparaison; car, si l'on compare les ennuis que ces princes ont fait souffrir à l'Église avec ceux que lui font maintenant souffrir les libéraux, nous ne savons trop de quel côté penchera la balance.

« Enfin, l'argument pèche par défaut de conséquence; car de ce que l'abus se glisse par le fait de l'homme dans un système nécessaire en soi et prescrit de Dieu, il suit seulement qu'on doit faire tous ses efforts pour séparer le bien du mal, mais non les rejeter tous deux pour adopter un système mauvais en soi et contraire aux desseins de Dieu.

« Après tout, dira-t-on enfin, il n'y a pas à rechercher ce qui est désirable, puisque nous sommes en présence d'une complète impossibilité. Il ne reste qu'à faire de nécessité vertu, et à accepter un état de choses qu'il n'est pas en notre pouvoir de changer. » — Voici notre réponse : Dans les trois premiers siècles de persécution, l'Église eut aussi à s'accommoder comme elle put aux circonstances. Mais dut-elle, pour cela, préconiser cet état de choses? dut-elle accepter les maximes et les principes de la société païenne? dut-elle acheter la paix au prix d'aucune apostasie en fait de principes? Nous n'avons pas besoin d'ajouter que si, de nos jours, l'on n'a pas d'ordinaire à redouter les persécutions sanglantes, nous vivons pourtant à une de ces époques où les sociétés sont travaillées par toutes les fièvres vertigineuses des maladies mentales, et où les malades intellectuels ne veulent ni suivre ni même entendre la voix de la vérité et de la justice. Eh bien, l'Église devrat-elle pour cela adopter leurs maximes perverses? ses apologistes devront-ils changer de langage ou au moins garder le silence? Au contraire, c'est dans de pareilles circonstances qu'il est le plus nécessaire d'élever la voix et de prêcher sur les toits ce qu'on pouvait se contenter de faire entendre du haut de la chaire dans des temps meilleurs. Malheur à nous, si à la perversité des faits se joignait l'oubli des principes! Il faudrait alors entièrement désespérer du salut du monde.

« Tant que les principes sont saufs, l'esprit vivifiant, qui peut seul donner de nouvelles forces à la société mourante, reste sauf. Mais si les principes disparaissent, d'où viendra la vie? Les nations sont guérissables, et leur guérison ne peut venir que de la vertu divine de la vérité : *Veritas liberabit vos*. Mais, pour que la vérité produise ses salutaires effets, il faut quelle soit proposée dans toute son intégrité. *La vérité, rien que la vérité, toute la vérité* : telle devrait être la devise de tous

Ceux qui se donnent la mission d'éclairer les hommes.

« Au reste, même dans l'éventualité des plus sombres hypothèses, même dans la supposition que les générations modernes dussent être à jamais incurables, il ne faudrait pas pour cela cesser de leur remettre sous les yeux les seuls moyens qu'elles aient pour échapper à la corruption et à la mort. Cette conduite aurait au moins pour résultat de les rendre inexcusables et de justifier la providence divine. Ainsi l'a fait JÉSUS-CHRIST : *Si non venissem et locutus fuisset eis, peccatum non haberent; nunc autem excusationem non habent de peccato suo.*

« Et les Apôtres ont suivi l'exemple du Christ; quoiqu'ils sussent qu'ils ne pouvaient obtenir du monde autre chose que des persécutions, des railleries et des mépris : *Prædicamus Dominum JESUM CHRISTUM, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.*

« Nous aussi nous proclamerons les droits sacrés de l'Église vis-à-vis de l'État, et les devoirs de l'État vis-à-vis de l'Église, quoique notre langage doive être un scandale pour les nouveaux Juifs, et doive paraître une folie aux nouveaux Gentils. Le devoir de ceux qui prêchent la vérité est de la défendre jusqu'au sang; le résultat de leurs travaux est dans les mains de Dieu. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Au lecteur..	1
I. Sur quel terrain il est nécessaire de porter et de maintenir notre discussion.	3
II. Des divers sens du mot <i>liberté</i> ; et d'abord, du <i>libre arbitre</i>	7
III. De la liberté contemplée dans son second sens, c'est-à-dire dans l'exercice intérieur du libre arbitre.	10
IV. De la liberté contemplée dans les conditions extérieures et accidentelles de son développement.	13
V. En quoi la licence diffère de la liberté.	15
VI. Pourquoi la possibilité de faire le mal n'entre pour rien dans la notion <i>essentielle</i> de la liberté parfaite.	20
VII. Si la liberté n'est que le respect des droits de chacun.	25
VIII. Pourquoi et comment la liberté du libre-penseur est tout l'opposé de la liberté, telle que l'entend l'Église.	27
IX. Comment, en cette matière, on abuse perfidement des mots pour séduire les masses.	32
X. Comment, par son Église, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST apporte au monde la vraie liberté.	35

XI. Beau témoignage d'un de nos Evêques à ce sujet.	39
XII. Des préjugés déplorables qui courent le monde contre l'amour de l'Église pour la liberté.	42
XIII. De la vraie notion de l'autorité.	46
XIV. S'il est vrai que l'autorité est l'ennemi de la liberté.	50
XV. De la liberté de l'esprit humain dans la foi catholique.	53
XVI. Comment les prescriptions de l'Église, si astreignantes en apparence, ne font que garantir notre liberté.	61
XVII. De la fausse autorité, qui est l'ennemie mortelle de la liberté.	66
XVIII. De la fausse autorité et des abus de pouvoir dans l'ordre religieux.	69
XIX. Du droit de chacun à la liberté dans le service de Dieu.	75
XX. De la fausse autorité dans l'ordre civil.	80
XXI. Des abus de pouvoir dans l'ordre civil et politique.	83
XXII. De la fausse autorité et des abus de pouvoir dans la société domestique.	87
XXIII. De la fausse liberté que le démon cherche à substituer à la véritable.	90
XXIV. Que la fausse liberté bouleversa tout et est un mal universel.	96
XXV. Combien la fausse liberté, telle qu'on entend la pratiquer aujourd'hui, est absurde et immorale en elle-même.	103
XXVI. Que l'Église a condamné et condamne la fausse liberté sous toute ses formes.	107
XXVII. Des illusions que nourrissent encore certains catholiques au sujet de ces erreurs et de ces condamnations.	114
XXVIII. Du venin de schisme et d'hérésie caché dans les doctrines modernes, dites libérales.	122

XXIX. Que ces erreurs ne sont, au fond, que de l'idéologie.	128
XXX. De la séduction qu'exercent, principalement sur la jeunesse, les théories modernes sur la liberté.	134
XXXI. Que les erreurs libérales cherchent à s'insinuer jusque dans les rangs du clergé.	141
XXXII. Pourquoi, dans une discussion sérieuse sur la liberté, le catholique-libéral ne pourra jamais tenir ni contre le libre-penseur, ni contre le catholique.	149
XXXIII. Quel est le caractère dominant et le grand écueil de l'école catholique-libérale.	155
XXXIV. Si l'on peut être catholique en religion, et libéral en politique.	156
XXXV. Que le libéralisme catholique constitue la vraie force des différents partis libéraux.	161
XXXVI. Comment la liberté de tous est sauvegardée par l'union et la subordination des trois pouvoirs.	177
XXXVII. Si le retour à l'État chrétien est vraiment une chimère.	185
XXXVIII. Des peuples prodiges et de leur condition misérable.	192
XXXIX. De la <i>thèse</i> et de l' <i>hypothèse</i> , en fait de liberté.	199
XL. La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté religieuse.	209
XLI. La thèse et l'hypothèse, en fait de libertés civiles et politiques.	217
XLII. La thèse et l'hypothèse, relativement au mariage et à la liberté de la famille.	223
XLIII. La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté d'enseignement et d'éducation.	227
XLIV. La thèse et l'hypothèse, pour la liberté de la presse.	237
XLV. La thèse et l'hypothèse, en fait de liberté d'association.	240

XLVI. Curieux témoignage d'un des chefs de la libre-pensée en faveur des associations religieuses.	245
XLVII. La thèse et l'hypothèse, en ce qui touche le pouvoir coercitif de l'Église.	249
XLVIII. Saint François de Sales en présence de la thèse et de l'hypothèse.	256
XLIX. Que les abus qui ont pu se glisser dans l'exercice du pouvoir coercitif n'enlèvent rien à sa légitimité.	260
L. La thèse et l'hypothèse, touchant l'Encyclique et le <i>Syllabus</i>	265
LI. Comment les Évêques espagnols ont admirablement résumé la doctrine catholique sur la thèse et l'hypothèse, en fait de liberté. . . .	268
LII. Que la liberté de l'Église est ce qu'il y a de plus sacré sur la terre.	280
LIII. Que la liberté de l'Église repose sur la liberté du Saint-Siège et sur le maintien du pouvoir temporel.	286
Conclusion.	297
Appendices.	306

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

*Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!*

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise*, de l'édition papier.

Nous remercions les responsables du site *liberius.net* qui nous ont autorisé à utiliser leur fac-similé pour reproduire ce livre.

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.